

MADAME PIERRE MONTAGNE

de la Société canadienne de Généalogie  
(Québec), et de l'Association Perche-  
Canada.



# TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU

Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada



*C'est une maxime ou le fonde  
La plus part de l'humain foncey.  
Qu'les enfants qu'on met au monde,  
En produisent d'autres au foy.*

*N'appellez point dans les loix  
De l'âge qui nous est couronné;  
Car nous avons fait autres fois  
Ce que ces jeunes gens vont faire.*

*(d.n) Est-il bien possible-Sy l'uié  
Qu'aujourd'hui me donnant la foy.  
Tu bruyes de la mesme enuie  
Que j'ay de n'oymer rien que toy.*

*C'est Damon pour qui je souffire  
Je te jure qu'à l'advenir  
Te veyx vivre sous ton empire  
Et mourir dans ton soutien.*

*A Paris, chez le Blond, pres la porte de Paris devant les Boucheries au Soleil. Par avec Privilege. 1633*

Société Canadienne de Généalogie  
(QUÉBEC)

Québec 1965

Contribution No 13



MADAME PIERRE MONTAGNE

de la Société canadienne de Généalogie (Québec), et de l'Association Perche-Canada.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU

Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada



C'est une machine au se moule  
La plus part de l'ancien soucy.  
Que les enfants qu'on met au quoy.  
En plusieurs autres aussi

N'appellez point dans les loix  
De l'âge qui nos est contraincy :  
Car nous avons fait autres fois  
Ce que ces jeunes gens vont faire.

(B.H.) Est il bien possible-Sy tuie  
Qu'aujourd'huy me donnant ta foy.  
Tu bruytes de la mesme enue  
Que joy de réayer rien que toy.

Cher Damon pour qui je souffire  
Je te jure qu'a l'advenir  
Je vèux vivre sous ton Empire  
Et mourir dans ton fourneau.

A Paris, chez le Blond, pres la porte de Paris devant les Boucheries au Soleil. Sur avec Priuilege. 1631

Société Canadienne de Généalogie (QUÉBEC)

Québec 1965

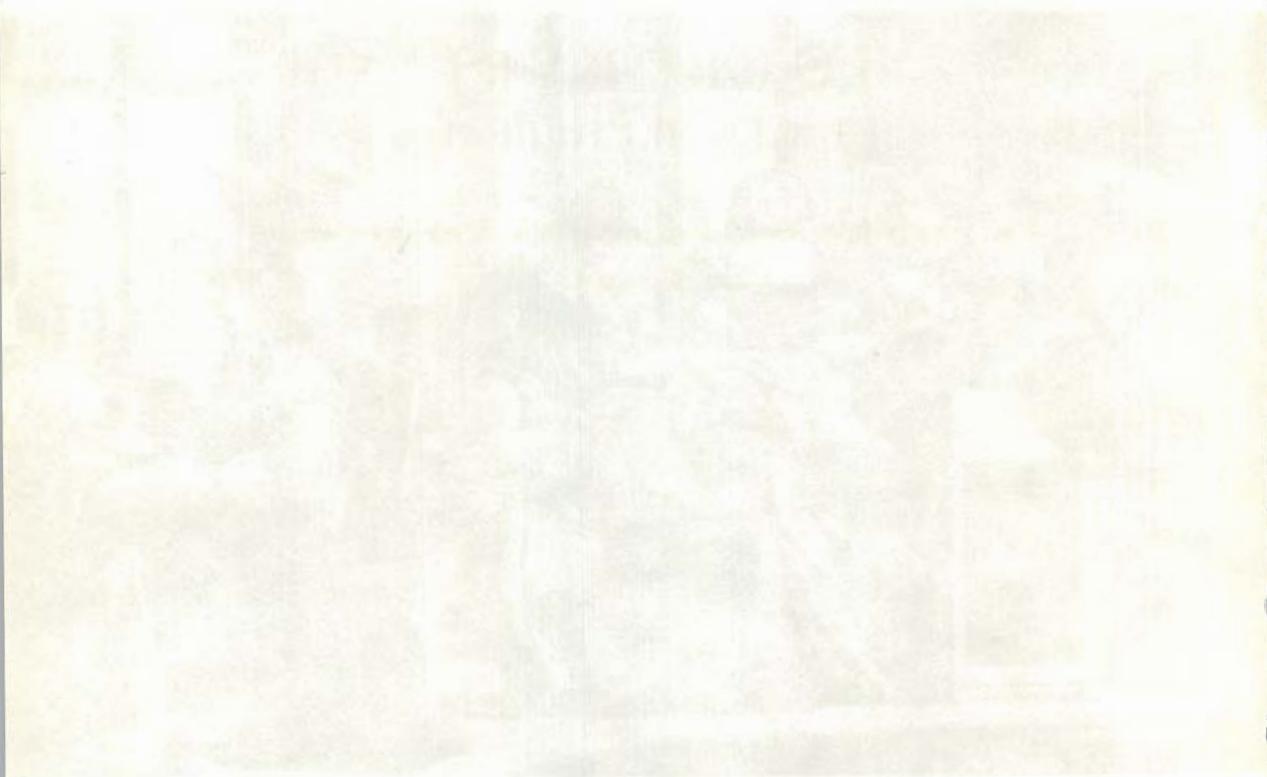
Contribution No 13

PROPRIÉTÉ DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇO-OULANNAISE  
D'ÉDUCATION ET DE REPOS



# TOUROUVRE ET LES HERRAUD

En l'honneur de l'Épiscopat français au XVIII<sup>e</sup> siècle



Tous droits réservés

Éditions de la Société Franco-Oulannaise

1911

TOUROUVRE  
ET LES JUCHEREAU

**Un chapitre de l'Émigration Percheronne  
au Canada**

TOUR OF ARE  
ET ITS D GIBERD

In support of the Migration Investigation  
in Canada

*In Memoriam*

LUC. LAMARCHE ANTHONIAEQUE GRANDCHAMP UX. EJUS

Franciscae

Helenae

Marcellae

Petri

Mariae Theresae

genitorum

En attendant

LES MARCHES ARITHMETIQUES DE GAUSS ET DE LAGRANGE

France

Italie

Mexique

Pays

N. de l'Europe

Genève

## Préface

« Penché sur les récits de ton antique histoire,  
Jour par jour j'ai suivi ton essor radieux,  
Et les contours sacrés de ton vieux territoire  
Comme un portrait d'aïeul sont gravés dans mes yeux. »

Deroulède

*Écrire l'histoire de sa famille pour mieux conserver aux générations montantes le culte des ancêtres est très grand et très noble; écrire l'histoire d'une famille autre que la sienne est également très louable et très méritoire. Mais écrire l'histoire d'au-delà de soixante familles auxquelles on ne se rattache pas, découvrir dans les archives vieilles de trois et de quatre siècles les ascendants de celles-ci et leurs faits et gestes respectifs, faire revivre dans le temps et dans l'espace ces familles anciennes issues dans le même patelin, sans autre but, sans autre visée que de faire connaître et aimer cette communauté familiale et ancestrale, voilà certes qui mérite les plus beaux éloges. Aussi est-ce avec empressement que j'ai accepté de préfacier le livre que donne aux Canadiens Madame Pierre Montagne, de Paris. TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU.*

*Après avoir lu et relu le manuscrit de l'auteur, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler cette parole d'un grand généalogiste belge, monsieur Joseph Jacquart,*

*« Belles, bonnes, grandes et vieilles familles, quelles que soient vos dimensions et renommée, familles chrétiennes ou païennes, familles d'hier et d'aujourd'hui, vraies familles construites sur de vraies amours, et même celles qui portent les stigmates de quelque faute ancestrale, je vous aime toutes et chacune à travers le Créateur de toutes choses, »*

*et j'ai vraiment compris son sens, comme j'ai aussi compris tout l'amour désintéressé, toute la piété familiale, tout le zèle et la patience admirables de madame Montagne.*

*A une époque où de trop nombreux Canadiens, plus conscients de leurs droits que de leurs devoirs, cherchent à couper les ponts avec le passé et à se dégager de la famille, un livre comme TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU peut servir de trait d'union entre la vieille France et la nouvelle. Cette étude prouve, hors de tout doute, que les Tourouvrais, venus ici il y a trois siècles et plus, ont apporté avec eux les qualités d'un peuple fier, — et leurs défauts sûrement, ils étaient humains, — ont fondé*

le patrimoine matériel et moral dont nous profitons, et ont vu leur postérité récompenser leurs efforts de fondateurs et de pionniers.

C'est précisément ce culte du souvenir que Madame Montagne nous rappelle, et nous nous en voudrions de ne pas faire nôtre ici ce passage d'Aégidius Fauteux, grand chercheur Canadien, dont la plume fine et délicate exprime magnifiquement ce que nous ressentons dans notre cœur. Il écrivait naguère : « Chez nous, ainsi qu'en fait foi la belle devise de la province de Québec nous nous flattons d'avoir cette vertu du souvenir. Il se peut que chez un certain nombre elle soit en fait plus verbale qu'active, mais on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'elle est, cependant, solidement implantée dans l'âme même de la race. Maintes preuves en sont offertes à nos yeux tous les jours. Ainsi, ce n'est pas uniquement aux chercheurs d'héritage que les bibliothèques doivent s'en prendre si les exemplaires du dictionnaire Tanguay, qu'elles mettent à la disposition du public, tombent littéralement en miettes à force d'être feuilletés par des milliers de doigts fiévreux et doivent être périodiquement remplacés. La cause en tient principalement à la passion généalogique qui travaille, à des degrés divers, la plupart des Canadiens. Tous tant que nous sommes, nous ne pouvons nous empêcher de sentir remuer en nous les fibres qui nous relient aux ancêtres, et ils sont plus nombreux qu'on ne pense ceux qui, cédant à un irrésistible désir de les anatomiser, s'y appliquent avec une méthode qui est quelquefois naïve, mais avec une conscience qui est toujours touchante. Nous n'ignorons pas que quelques esprits, qui se piquent d'être positifs, ne veulent voir dans cette passion généalogique qu'une innocente manie et en sourient volontiers, mais, aux yeux de tous ceux qui réfléchissent et qui pensent, il n'en reste pas moins que, parmi toutes les formes que le patriotisme revêt, il n'en est peut-être pas qui soit plus efficace ni plus riche en résultats. Parce qu'elle nous garde en communion perpétuelle avec ceux-là mêmes qui ont fondé notre patrie et parce que par un rappel constant des meilleures vertus de notre race, elle alimente notre fierté en même temps qu'elle fortifie notre sens du devoir, elle contribue en définitive plus que toute autre chose à maintenir cet esprit national sans lequel nous ne pouvons espérer grandir ni même subsister ».

Telle est la leçon admirable qui se dégage de l'ensemble du livre **TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU**.

Pendant de longues années, Madame Montagne a assemblé chacun des documents indispensables à l'identification des familles qui l'intéressaient : celles qui émigraient en Nouvelle-France. Elle a ensuite réuni les matériaux les uns aux autres et elle a édifié son oeuvre, véritable monument dont les cinq chapitres en sont autant de facettes racontant l'histoire de ces Tourouvrais. La documentation est très sérieuse. Madame Montagne a dépouillé minutieusement toutes les minutes notariales et l'état-civil de Tourouvre. Elle apporte donc une contribution définitive sur les colons Canadiens venus de ce bourg. Elle a établi une liste de colons, dont elle a trouvé les engagements, et apporte plusieurs pièces nouvelles sur les familles Gagnon, Rivard, Tremblay, Roussin, Guimond, Giguère, Loignon, Maheux, Crête, Pelletier, Lambert, Provost, etc.

*Sur toutes ces familles, et sur d'autres encore, notamment les Giffard, les Pinguet et les Juchereau, surtout eux, elle apporte des renseignements nouveaux. Ces documents dépassent la généalogie et intéressent même la grande histoire. Car l'on sait que ce courant de colonisation a eu au Canada une importance considérable.*

*Avec cette édition de TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU, la Société canadienne de Généalogie (Québec) — qui semblait toute désignée pour lancer dans le public ce livre qui traite des plus vieilles familles de Québec et de sa banlieue, — continue fièrement sa série de contributions qui devraient rendre de précieux services à la petite histoire en général, et à la généalogie en particulier.*

*Que Madame Montagne reçoive ici nos hommages les plus respectueux, et nos félicitations les plus chaleureuses et les plus cordiales, pour le magnifique effort qu'elle a fait d'exhumer des archives tourouvraines ces nombreux contrats notariés, de les avoir lus et interprétés si magistralement au cours des pages qui suivent. Puissent surtout les Canadiens, principalement les descendants de ces Tourouvrains du XVII<sup>e</sup> siècle. — et ils sont des dizaines et des dizaines de milliers en songeant seulement aux Tremblay... — lui être infiniment reconnaissants du don si magnifique qu'elle leur fait.*

ROLAND-J. AUGER  
généalogiste  
Archives du Québec

The first part of the report is devoted to a general description of the country and its resources. It is followed by a detailed account of the various industries and occupations of the people.

The second part of the report contains a list of the principal towns and villages, with a description of their situation and the number of inhabitants. It also gives an account of the principal occupations of the people in each place.

The third part of the report is a list of the principal rivers and streams, with a description of their course and the number of inhabitants who live on their banks. It also gives an account of the principal occupations of the people in each place.

The fourth part of the report is a list of the principal mountains and hills, with a description of their situation and the number of inhabitants who live on their slopes.

The fifth part of the report is a list of the principal lakes and ponds, with a description of their situation and the number of inhabitants who live on their shores.

The sixth part of the report is a list of the principal forests, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The seventh part of the report is a list of the principal mines, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The eighth part of the report is a list of the principal fisheries, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The ninth part of the report is a list of the principal manufactures, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The tenth part of the report is a list of the principal trades, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The eleventh part of the report is a list of the principal professions, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The twelfth part of the report is a list of the principal occupations, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The thirteenth part of the report is a list of the principal amusements, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The fourteenth part of the report is a list of the principal sports, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The fifteenth part of the report is a list of the principal games, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The sixteenth part of the report is a list of the principal pastimes, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The seventeenth part of the report is a list of the principal recreations, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The eighteenth part of the report is a list of the principal pleasures, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The nineteenth part of the report is a list of the principal enjoyments, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The twentieth part of the report is a list of the principal delights, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The twenty-first part of the report is a list of the principal pleasures, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The twenty-second part of the report is a list of the principal enjoyments, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

The twenty-third part of the report is a list of the principal pleasures, with a description of their situation and the number of inhabitants who live in them.

## Avant-propos

Le présent travail n'eut pas été possible sans l'extrême compréhension du détenteur des précieux registres d'où sont extraits les actes publiés ici. Ce m'est un agréable devoir de lui en dire un profond merci.

Pèlerin du Canada, il s'est réjoui de ce que leurs robustes feuillets, préservés par les soins du regretté maître Louis Debray, son père, et par lui-même lors de l'incendie de Tourouvre, présentent, pour tant de Tremblay, de Mercier, de Rivard, de Guimond, de Creste, de Loignon et même de Juchereau, de Gagnon, de Pinguet, de Roussin, de Pelletier, de Chastel, de Guyon, de Maheux, la valeur de véritables papiers de famille.

Mais tout ceci fut demeuré ignoré des descendants de ces vaillants pionniers si le R. Père Baudry, C.S.C., représentant en France des *Archives du Canada*, n'était venu, avec un zèle et une continuité dont je ne saurais trop lui dire ma reconnaissance, me documenter, me prêter tant de livres ou revues précieux et introuvables, se pencher avec un intérêt plein de sollicitude sur les balbutiements dont j'essayais d'encadrer ces papiers.

Que Monsieur André Durand, de *Perche-Canada*<sup>1</sup>, que Monsieur Yves Thibault<sup>2</sup>, secrétaire de la Mairie de Tourouvre, trouvent ici mes remerciements pour l'accès que j'ai eu à l'état civil de Tourouvre, avec la permission tacite et bienveillante de Monsieur Drouet, maire.

C'est en faveur de l'amitié franco-canadienne que chacun a facilité ces recherches dans l'espoir d'attacher encore davantage Canadiens et Français à ce sol,

"D'où nos ancêtres ont tiré  
Leur force et leur génie insignes" . . .<sup>3</sup>

Pour multiplier les rencontres, les échanges, les visites.

Qu'il me soit permis de témoigner également toute ma gratitude à l'endroit de Monsieur Philippe Siguret, directeur des Archives de l'Orne, à Alençon; à Monsieur Bernard Formery, attaché culturel de France à Québec, et à Madame Formery, à la *Société canadienne de Généalogie, (Québec)*, l'éditrice du livre, et à Monsieur Roland-J. Auger, généalogiste aux Archives du Québec, qui sont les vrais artisans de cette publication.

---

1 — M. Durand, que les Canadiens en pèlerinage à Tourouvre connaissent bien, a établi avec le regretté Père Godbout une liste d'émigrants percherons fort utile à quiconque veut approfondir les conditions des départs et des partants dans chaque localité du Perche.

2 — Qui a bien voulu relever gracieusement le plan cadastral de 1832, qu'on trouvera ici.

3 — Sully Prud'homme.

*Les notes de références s'étendent d'abord de 1 à 158. Elle recommencent à 1 avec le quatrième chapitre, jusqu'à 43, pour revenir à 1 à la page 110. Il n'y a pas de note de renvoi 18 (page 115) et il y a également une lacune du numéro 70 (page 145) à 161 (page 147), occasionnée par un changement dans la mise en pages. Il aurait été trop long et surtout trop onéreux de faire reprendre tous les numéros des notes de références en une seule série après le numéro 158. Le lecteur voudra bien tenir compte de cette remarque.*

## CHAPITRE PREMIER

### Tourouvre et les Juchereau

« C'est dans les anciennes minutes des notariats de ville et de campagne qu'il faut chercher les contrats sur la foi desquels tant de nos compatriotes allèrent trouver si loin une fortune et une nouvelle patrie ».

Ce conseil de Léon de la Sicotière, donné en 1887, fut l'inspirateur de la présente étude. Nous en citerons de similaires faites à Mortagne par Monsieur J. Besnard, d'autres faites à la Rochelle, port d'embarquement de nos émigrants tourouvrais, publiées ces dernières années au Canada; bien d'autres ont dû se faire: bien d'autres se feront, avec plus de succès encore, et permettront à un véritable historien de donner sur ce sujet une opinion définitive.

À la suite de nos recherches, quarante et un contrats sont sortis des registres de M<sup>e</sup> Choiseau, notaire à Tourouvre<sup>1</sup>, dont quarante portèrent « leur plein effet ». Trente-huit de ces engagements furent établis « à et envers » Maître Jehan et surtout Maître Noël Juchereau. Quelques-uns de nos « engagés » ont maintenant au Canada une postérité infinie. Ces deux traits nous servirent de plan et il ne nous restait plus, ensuite, qu'à classer les documents trouvés sur les Juchereau et sur ceux qui, partis pour « les servir », trouvèrent comme eux, au Canada, une fortune<sup>2</sup> et une nouvelle patrie.

---

1 — Voir une liste sommaire de ces registres, à la fin de cet ouvrage.

2 — Dans le sens de « destin », car les débuts furent bien austères. Comme au Perche, le travail et l'économie furent les seuls facteurs d'un certain bien-être. *Le Journal des Jésuites* nous apprend que la femme de Giffard se servait de « l'estoffe noire des vieilles soutanes pour doubler ses manches », et le 13 octobre 1652 Pierre Tremblay écrit à sa mère, à Randonnay, de rendre à Jehan Trehard, retournant au pays, les 40 livres « qu'il m'a prêtées pour subvenir à mes nécessités », dit-il : (M<sup>e</sup> Auber, notaire à Québec).

**La région de Québec avant l'émigration percheronne.****Rôle de Robert Giffard.****Quelques détails nouveaux sur sa famille.**

Le Français qui s'intéresse à l'Histoire du Canada trouvera chez nombre d'historiens, canadiens ou français, une synthèse des débuts de ce Canada français, oeuvre d'hommes conscients de fonder une race, une chrétienté et qui fut vraiment, comme l'a dit Georges Goyau, « une épopée mystique ». Elle fut rendue possible par le traité de Saint-Germain-en-Laye en 1632, où Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre, moyennant le paiement de la dot d'Henriette de France, nous laissait les coudées franches au Canada.

A cette date, Québec comptait une quarantaine d'habitants, y compris Jésuites et Récollets, quelques jardins cultivés par les familles Hébert, Martin, Couillard, Pivert, seules demeurées depuis le début du siècle avec la confiance qu'une foi très haute peut donner : pas une seule véritable exploitation agricole, aucune sécurité du lendemain, aucun progrès depuis des années.

La *Compagnie des Cent Associés*, ou Compagnie Richelieu, composée d'un peu plus de cent bailleurs de fonds, apportant trois mille livres chacun, devait mener à bien cette double tâche : peupler le Canada et convertir les Indigènes, c'est-à-dire former une chrétienté où toute ambition terrestre ne serait pas exclue mais subordonnée à la volonté de Dieu, consciemment acceptée avec les sacrifices que cela comporte, le martyre compris.

Suivant les mots de l'historien canadien, Benjamin Sulte, Robert Giffard et Noël Juchereau furent « le Moïse et le Josué » qui firent venir tout un peuple en cette Terre Promise. Le promoteur, le chef de file, est sans conteste Robert Giffard, car, depuis des années, il était allé commercer et chasser au Canada. Nous en avons le témoignage formel en un acte conservé aux Archives Nationales<sup>3</sup> où il affirme sous la foi du serment devant l'Amirauté de France, le 24 mars 1627<sup>4</sup> « connaître le pays de la Nouvelle-France pour y être allé et avoir séjourné sans interruption cinq à six ans ». Il a alors trente-six à trente-sept ans; il est chirurgien.

Où est-il né ? Jusqu'à présent, une grande obscurité entoure ses premières années. L'examen des documents conservés au greffe du notariat de Tourouvre<sup>5</sup> nous apprend que sa mère avait été mariée une première fois; de son premier mariage avec Jean Pinguet, elle lui avait donné deux frères et deux soeurs aînés. Le plus marquant d'entre eux, M<sup>re</sup> Nicolas Pinguet, prêtre, sous-diacre<sup>6</sup> à Tourouvre dès 1606, a des rela-

3 — A.N., ZID liasse 1003 (communiqué par le R. Père Baudry).

4 — A la requête de Guillaume de Caën, qui dirigeait une compagnie faisant le commerce des fourrures, pour qui Giffard travailla avant d'entrer à la *Compagnie des Cent Associés*, où, de trafiquant, il devint colon.

5 — Confirmés par : le nom d'un des témoins de son contrat de mariage, passé devant Me Poictevin, notaire à Mortagne, dont une grosse sur parchemin est conservée à Québec, les noms de parrains de ses enfants et ses propres parrainages.

6 — Par la suite « principal du collège de la ville de Mortagne » de 1615 à 1621, puis curé de Tillières (voir pp. 92-93 Henry Pinguet, et page 146).

tions suivies avec sa famille<sup>7</sup> et avec la famille de son beau-père Giffard. Le mardi 1er août 1606, il « gage payer pour une fois à Robert Giffard, fils de honnête homme Guillaume Giffart, demeurant de présent audit Tourouvre, absent, stipulé par ledit juré 150 livres tournois de loyal prêt ».<sup>8</sup> Il a auprès de lui l'aîné des trois enfants orphelins de sa soeur Loyse Pinguet et de son beau-frère M<sup>e</sup> Pellicot, tabellion en la baronnie de Pont-gouin: il fait même à ce jeune Henry Pellicot (qui sera témoin au mariage de son oncle Robert Giffard<sup>9</sup>) une importante donation pour lui permettre de faire ses études de prêtre. Plusieurs biens faisant partie, soit de cette donation, soit du patrimoine des autres frère et sœurs, sont situés au lieu du Moncel en la paroisse d'Authueil. Robert Giffard, lors de son contrat de mariage, est dit « sieur du Moncel ». Cela donne à penser que leur mère commune était originaire de ce lieu ou qu'elle y résida durant le temps de ses deux mariages.

M<sup>e</sup> Nicolas Pinguet est revenu à Tourouvre<sup>10</sup> en 1633. Il y est fixé. Il est procureur du Saint Rosaire<sup>11</sup>. Il s'occupe des filles de son frère Jean qui est mort prématurément, comme leur père; il les dote<sup>12</sup> et les marie toutes, sauf la dernière, Roberde: il est parrain de leurs enfants. Nicolas Pinguet fait figure de chef de famille et dut jouer un rôle dans l'orientation première de son jeune frère, Robert Giffard, qui le choisit pour parrain de l'aîné de ses enfants.

Celui-ci, ses études finies et sa majorité atteinte, s'installe comme apothicaire à Tourouvre où il a une *boutique* dès 1615. Son ambition ou la position déjà ancienne de son ami Méry comme apothicaire et chirurgien à Tourouvre lui fait quitter ce bourg pour Mortagne en 1619. Là, nous renvoyons le lecteur au livre si documenté d'Alfred Cambray, et nous revenons à la famille Pinguet.

C'est chez une nièce commune, Louise Pinguet, mariée à Jean Gef-

7 — Dernier acte: succession de Nicolas Pinguet réglée entre ses nièces, filles de Jean Pinguet le 26 juillet 1649: Louise (femme de Jean Geffray), Marguerite (femme de Michel Jousnier) et Roberde, filleule (le 9 février 1620) de Giffard qui, le 3 mai 1650, épouse Toussaint Laigneau, fils de Me Odard Laigneau, procureur fiscal, et de Marie de La Forge.

8 — Auparavant, le 25 février 1594, Louise, femme de Guillaume Giffard, était marraine de Louise Masurier, fille de Jean Masurier et de Marie Pinguet (soeur de Nicolas, Jean et Louise Pinguet et de Robert Giffard). — Registres paroissiaux de Tourouvre. — Nous rencontrons, dès le 23 janvier 1606, Mathurin Mauduit, sieur de la Resnière, propriétaire à Tourouvre de l'importante métairie de la Mulotière (27.1. 1632). Il est receveur du domaine du Perche, à Mortagne, et y demeure; il est souvent cité dans les tractations des marchands. C'est un cousin de Marie Regnouard, femme de Robert Giffard et il signe à leur contrat de mariage le 2 février 1628.

Voir note 5, et photographies de la Mulotière (pp. 97 et suivantes).

9 — Le 12 février 1628. Ce contrat a été longtemps le seul document qu'on ait eu sur Giffard avant ses préparatifs de 1634. Henry Pellicot est dit alors curé de Normandel, petite localité du canton de Tourouvre, à 3 km 500 de Randonnai, qui est à 6 km de Tourouvre, mais il est dit résident à Tillières (auprès de son oncle Pinguet, curé de Tillières).

10 — Acte du 18 novembre 1633: Me Nicolas Pinguet, prêtre, demeurant à Tourouvre.

11 — Acte du 8 octobre 1646.

12 — 150 livres au contrat de Marguerite Pinguet et de Michel Jousnier, passé le 1er mai 1647 en la maison de Me Nicolas Pinguet, prêtre, à Tourouvre.

fray, marchand-hôtelier aux Croix-Chemins et « falotier » de Monseigneur le Duc d'Orléans, que descendra Robert Giffard, seigneur de Beauport. le 19 mars 1647, où il signera à un contrat d'achat fait par ses neveux<sup>13</sup>. Le surlendemain, jeudi 21 mars, chez le notaire de Tourouvre, il constitue « son procureur général et spécial M<sup>e</sup> Nicolas Pinguet, prêtre, demeurant à Tourouvre, son frère ».

**Alliances et relations des familles  
Pinguet, Giffard, Juchereau**

Ces Pinguet sont le trait d'union entre les Juchereau et Giffard; par les Creste, ils sont parents<sup>14</sup>, par Henry Pinguet, ils sont en continuelles relations d'affaires. La culture de Noël Juchereau, l'esprit ouvert des deux frères les ont fait s'intéresser certainement très vite à ce pays sur lequel ils avaient des renseignements de première main. Une sympathie mutuelle, qui a eu son épanouissement au Canada par le mariage de deux fils de Jean Juchereau avec deux filles de Giffard, les engagèrent à collaborer dans cette vaste entreprise : mettre en valeur un pays hors de proportion avec tout ce qu'ils avaient connu jusqu'alors.

**Origine des Juchereau. Mort de leur mère.  
Vie professionnelle de leur père.  
Son remariage. Sa mort.**

Le clerc de M<sup>e</sup> Choiseau<sup>15</sup> nous a fait connaître quelque peu la famille de Robert Giffard. Mais ce qu'il nous dit des parents des Juchereau et de Noël Juchereau lui-même est assez précis et complet pour devoir intéresser, croyons-nous, non seulement ceux qui ont suivi la belle histoire de la famille Juchereau après son installation au Canada, à qui elle a donné tant d'hommes remarquables en tant d'activités diverses, mais aussi ceux qui se posent des questions sur les débuts si vivants, si enthousiasmants du Canada français.

La famille paternelle des frères Juchereau est originaire de Mortagne. Le P. Lejeune dans son dictionnaire<sup>16</sup> dit que plusieurs de ses membres se signalèrent dans la magistrature et les fonctions civiles. Leur famille maternelle compte une lignée de laboureurs propriétaires résidant en la paroisse Saint-Martin de Lhôme, châtellenie de la Motte d'Iversay<sup>17</sup>.

13 — *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 89, nous disent : « les navires étant arrivés plus tard qu'à l'ordinaire cette année 1646, ne partirent de Québec que le dernier d'octobre. Monsieur Giffard, notre médecin, passa en France, ce qui nous fit beaucoup de peine parce que la maladie de la mère Marie-de-Saint-Ignace augmentait tous les jours ».

14 — Jehanne Creste, fille de Jehan Creste de Lhôme, est la mère des Juchereau et Louise Creste, cousine de Jean Creste de Lhôme, est grand-mère d'une part de M<sup>e</sup> Nicolas Pinguet, d'autre part du marchand et futur Canadien Henry Pinguet.

15 — Garde-notes pour le roi en la Châtellenie de Mortagne, demeurant à Tourouvre.

16 — Père L. Le Jeune, *Dictionnaire Général du Canada*, Université d'Ottawa (Canada), 1931, tome I, p. 847.

17 — Dont dès 1600 le châtelain est Robert II de la Vove, seigneur de Tourouvre et autres lieux. (Cette châtellenie appartenait aux Harville-Palaiseau, grands-parents de Marguerite Hurault, femme de Robert II).

C'est vers 1589 que Jehanne Creste, fille et héritière en partie de Jean Creste,<sup>18</sup> riche propriétaire ès paroisses de Tourouvre et de Lhôme, épousa le marchand Jehan Juchereau. Lui était-il possible de se représenter la vie qui l'attendait et le sort des enfants à naître de cette union ? Avant de les suivre en tous ces actes où incidemment le notaire nous renseigne sur leur *curriculum vitae* qui fut si bref pour elle, si rempli pour son mari et ses deux fils, nous avons parcouru nombre de pages où se lit la montée d'une famille tourouvraine dont l'activité se rencontre sans cesse avec celle de Jean Juchereau et de ses fils.

Le premier à émerger, Macé Pichon, est laboureur, c'est-à-dire propriétaire foncier, puis marchand-boucher et hôtelier en « la maison où pend pour enseigne le *Cheval Blanc* »; il est donc à même de connaître tout ce qui peut se traiter en la région; il y participe et « tant pour l'utilité, voire nécessité publique du commerce que pour l'opulence qui apporte crédit et respect »<sup>19</sup>: il est qualifié honorable homme, titre qui n'est donné ni aux laboureurs, ni aux artisans et gens de bras. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, être marchand n'est pas une fin comme chez nos voisins anglais, allemands, voire italiens. Même au détriment de la richesse, on préfère appartenir à la catégorie des gens instruits, attitude d'une classe en voie d'élévation; suivant l'ambition encore à l'ordre du jour « nos enfants seront plus que nous », on tâche d'oublier ses origines marchandes et on achète des offices dont la vénalité existe depuis trois cents ans, mais qui, en 1604 par la *Paulette*<sup>20</sup> qui en assure l'hérédité, deviennent un moyen pour la bourgeoisie d'accéder à la noblesse.

M<sup>e</sup> Macé Pichon, fils de Macé, est devenu verdier des Eaux et Forêts du Perche et ce titre seul désormais suivra son nom. L'ascension d'honorable homme M<sup>e</sup> Jehan Juchereau est plus rapide; sa signature finement tracée et désinvolte indiquant un plus haut degré de culture, le bien au soleil de l'épouse qu'il perd si vite, lui permettent d'acheter dès 1604 ou 1605 l'office de greffier héréditaire au baillage du Perche, occupé naguère par Bart des Boullais qui écrira en 1613 *Le Recueil des Antiquités du Perche*.

Il passe, avec sa femme, les premières années de leur mariage au bourg de Tourouvre où naissent les deux futurs Canadiens<sup>21</sup>: Jean, le 31 mars 1592, et Noël, le 30 août 1593. Après avoir logé peut-être chez les Thory, ils se sont mis dans leurs meubles en décembre 1591 en une fort petite maison, comme celles de ce temps où même bien des seigneurs vivent si simplement, et cette « chambre », sur cave et sous grenier, est achetée en deux fois, étant indivise entre plusieurs cohéritiers. Ils y vivront quatre ans environ. Il y a lacune au minutier, mais les registres paroissiaux de Saint-Aubin de Tourouvre nous attestent leur présence

18 — C'est Jehan Creste de Ulmo (P. Godbout, *Origines des familles Canadiennes*, Desclée, 1925, page 177).

19 — *Traité des ordres et simples dignités*, écrit en 1613 par le juriconsulte Loyseau. Cité par Joseph Aynard : *La bourgeoisie française*, Perrin, 1934.

20 — Impôt annuel sur les charges de judicature (1/60) créé par le financier Paulet, qui assurait la propriété de leur charge aux titulaires.

21 — Registres paroissiaux de Tourouvre. Voir au chapitre des documents les concernant leurs deux actes de baptême.

non seulement par les baptêmes de leurs fils mais aussi par de nombreux parrainages du mari ou de la femme au cours des années 1593-1594 et début 1595; un acte notarié nous apprend qu'en août 1595, Jehan Juchereau, marchand, vivait à Marchainville.

Le 11 août 1597 il vient de Marchainville au lieu seigneurial de Tourouvre. Là, au droit de Jeanne Creste sa femme, comme homme aîné de fiefs de la Hertousdière et de la Trepinière, « nue tête, sans arme ni éperons », il rend à Claude de La Vove, seigneur de Bellegarde et de la Rosière au droit d'Antoinette de Glacebourg, son épouse, foi, hommage, serment de fidélité et lui « baille és mains un aveu du denombrement des héritages dépendant des dits fiefs ». En raison de la mort de son beau-frère Robert Creste (parrain de son fils aîné), il est tenu de racheter le cheval de service au moyen du « bon paiement » dont le seigneur de Bellegarde se déclare content. Il a confié ses intérêts à sa belle-mère, la veuve de Jean Creste, Roberde Aubin qui, le lundi 20 avril 1598, touche pour lui diverses sommes pour livraison de blé de Michel Fourbet, Marin Vaux, Jacques Tremblay, tous marchands demeurant à Tourouvre.

Le 1er septembre 1603, lorsqu'il revient à Tourouvre vendre une maison du bourg<sup>22</sup>, il habite au château de Marchainville et est nommé sieur de More. Il a donc pu acheter la terre de More<sup>23</sup>, dont son fils aîné a porté aussi le nom jusqu'au Canada, où il a fondé la seigneurie de More ou de Saint-Augustin. Il peut également acheter, l'année suivante, l'office de greffier héréditaire au baillage du Perche dont il est qualifié en mai 1605 et, en 1607, où il demeure au lieu seigneurial de Blavou, paroisse de Saint-Denis-sur-Huisne<sup>24</sup>. Jehanne Creste étant morte, il s'est remarié en la paroisse de Feings, à Jehanne Pineau, fille de noble homme Jehan Pineau, sieur des Moulineaux, et de dame Loyse Closier.

Venu à Tourouvre, le 3 janvier 1611, il y est témoin à un acte entre Jehan Thory et François Goddin, ses amis et peut-être ses parents, et il est dit habitant Feings. Des enfants qu'il aura de son second mariage, Pierre est probablement né, étant d'âge à être parrain le 22 avril 1621, de Pierre Garnier, en l'église Saint-Jean de La Lande sur Eure.

Son second beau-père, Jehan Pineau, dans un acte de janvier 1580, est dit sieur des Moulineaux et « homme d'armes des Ordonnances du Roy sous la charge de Monsieur d'O », où « Monsieur de Tourouvre » est enseigne de cent hommes d'armes. Un manuscrit de l'époque écrit par un cousin germain du même seigneur de Tourouvre<sup>25</sup> nous dit que ses

22 — Joignant les héritiers de feu Jean Creste de Lhôme, et dont le prix, 300 livres, lui est versé le 7 septembre.

23 — Jusqu'à présent, impossible de localiser cette terre.

24 — Un des petits-fils canadiens de Jean Juchereau sera annobli en février 1692 sous le nom de Juchereau de Saint-Denis. (Saint-Denis-sur-Huisne, commune du canton de Mortagne, réunie à Réveillon. Le lieu seigneurial de Blavou appartenait aux Catinat magistrats, dont le père du Maréchal de Catinat qui y mourut le 13 février 1674 (Pitard, *Fragments historiques sur le Perche*, Mortagne, 1866). Des actes passés devant Me CHOISEAU en date du 21 juin 1608, en 1611, le 2 mars 1612 nous apprennent que Me Zacharie CATINAT, sieur de Bonnet, est alors receveur des Aides et Tailles.

25 — Manuscrit du Sire de Brevedent, cité dans le livre d'Henry Lecourt : *Messire Jehan Gouevrot médecin des rois François Ier et Henry II, Vannes*, imprimerie de la Follie, frères, 1902 (Bibliothèque nationale : 8° Ln 27/49254).

Vue.



de Del

Lith Dupuis à Aigle

Lanc

TOUROUVRE

BAS DU BOURG

Urne.



Rohr del<sup>l</sup>

Lith Dupuis, à l'Aigle

Lancer

VUE DE TOUROUVRE

HAUT DU BOURG

cousins et lui-même firent leurs études à Paris. Il y a lieu de croire qu'il en fut de même pour le second fils de Juchereau, Noël, licencié ès droits.

Les barrières qui séparent les classes sociales sont bien moins hautes alors qu'elles le deviendront au XVIII<sup>e</sup> siècle; il n'y a pas de fossé entre nobles et roturiers, Louis XIV n'est pas encore venu retrancher de la noblesse les familles de récente extraction<sup>26</sup>, celles qui continuent à se livrer au commerce. Alexandre de La Vove, seigneur de Tourouvre, vend des chevaux quand l'occasion s'en présente, de superbes chevaux sans doute, car ils sont fort chers. Sa mère<sup>27</sup>, veuve de noble homme Robert I<sup>er</sup> de La Vove, vend même des boeufs à Macé Pichon (27 mars 1577).

Cependant, greffier héréditaire du Perche, gendre d'un « noble homme », Jehan Juchereau, chargé d'une famille nombreuse, n'en continue pas moins d'être un marchand dont le cerveau est agile pour s'adapter à toutes sortes d'affaires, changeant de résidence fréquemment, tour à tour à Marchainville, Saint-Denis-sur-Huisne, Feings, La Lande-sur-Eure, Tourouvre, de nouveau La Lande, Echaumesnil en Normandie (alors qu'il a résidé jusqu'ici dans la province dont il porte le titre de « greffier »), Tourouvre, et enfin La Ventrouze où il marie sa fille Françoise<sup>28</sup> à un avocat de la Ferté-Vidame<sup>29</sup>.

C'est à La Ventrouze qu'il a dû mourir vers 1628 ou 1629. Tout a été bon à son activité. Le commerce du vin dont nous aimerions savoir quels crus recevaient les Tourouvrains Jehan Lousche et Jehanne Lemoyne<sup>30</sup>, sa femme, contre les cinquante-neuf livres tournois qu'ils s'engagent à lui payer en mai 1605 . . . ; surtout commerce du bois — en ce pays de forêts — le courant d'affaires est grand. Faire couper les hautes futaies du Perche et de Réno, faire transformer ce bois en charbons pour les mines et hauts fourneaux, si nombreux et qui en font une consommation énorme<sup>31</sup>, se faire maître de forge lui-même avec son fils Noël à Echaumesnil, tout en achetant et revendant de la terre suivant les occasions ou ses besoins. On devine que ses fils ont été à la bonne école du labeur intelligent, auprès de lui.

#### **Les fils de Jean Juchereau, greffier au Baillage du Perche**

L'aîné, Jean, comme il est facile pour les aînés, doté par son père et l'héritage de sa mère, s'est marié avant le 1<sup>er</sup> juin 1621, où un acte

26 — Henri See : *La France économique et sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin 1939.

27 — Anthoinette Gouevrot, fille de Jehan et de Marie de Brèvedent.

28 — Veuve de Berment, Françoise Juchereau épousera Anthoine Pichon né en 1600.

29 — Qui en deviendra bailli — et c'est ce qui fait que certains historiens canadiens ont cru les Juchereau natifs de La Ferté-Vidame.

30 — Père et mère de Louise Lousche, femme de Henry Pinguet qui émigra en 1634 avec son mari et leurs trois enfants. Laigle, à 20 km de Tourouvre est la capitale de L'Ouche ou Pays d'Ouche, voisin du Perche.

31 — Les seigneurs de Tourouvre ont donné une grande impulsion à ces industries du fer (fourneaux à Randonnay, fourneau de la Fonte à Mézières-en-Tourouvre, fourneau de Brezolettes).

de baptême de La Lande-sur-Eure nous apprend qu'il y habite avec Marie Langlois, sa femme, et avec ses parents. Le troisième, Pierre, héritier de sa mère, se fixe dans le Perche par son mariage en 1634 avec Marie Ailleboust. Il participera efficacement à l'oeuvre de ses deux aînés en recrutant la main-d'oeuvre dont ils ont besoin. Sa femme, Marie Ailleboust, fille de M<sup>e</sup> Jehan Ailleboust, avocat à Mortagne, et de Suzanne Romet, a tenu, le 3 mars 1634, sur les fonts baptismaux de Saint-Jean de Mortagne, juste avant le départ de toute la famille pour le Canada, Michel, septième enfant de Jehan Guyon, un des premiers compagnons, avec Zacharie Cloutier, de Robert Giffard.

Nous verrons par la suite combien la parenté naturelle ou spirituelle lie tous nos émigrants : c'est frappant, dès qu'on regarde de près tous les partages, successions, mariages, baptêmes. Ces liens terrestres ne font que renforcer la fraternité chrétienne qu'ils vont fonder là-bas. Lorsque Giffard reviendra faire un tour au pays en 1650, le 26 février, à Tourouvre devant le notaire, il donnera sa procuration à Pierre Juchereau pour régler ses affaires et celles de sa femme<sup>32</sup>.

Noël Juchereau, le second fils de Jehan Juchereau et de Jehanne Creste, n'est pas marié; il mourra célibataire. Il a fait de solides études de droit, ses capacités financières lui ont valu par la suite un rôle de premier plan dans l'organisation de la Nouvelle France. En 1621, il a vingt-huit ans, il doit avoir fraîchement fini ses études; le patrimoine maternel a été partagé avec son aîné; il a la métairie des Chastellées — aujourd'hui les Châtelets — en la paroisse de Lhôme, mais plus près du village de La Ventrouze. Il ne la vendra que bien établi au Canada. Mais il a aussi des maisons et des champs à Tourouvre et chaque fois qu'il dut donner une impulsion nouvelle à ses affaires, il y vint chercher de l'argent neuf, vendant une parcelle ou une maison... Et c'est ainsi que nous avons, tant sur son père que sur lui, bon nombre de points de repère sur leur activité; ils resteront associés jusqu'à la mort du vieux Jean Juchereau.

Le notaire de Longny, celui de la Ferté-Vidame, les minutes de La Lande, conservées à Neuilly-sur-Eure, n'ayant plus aucun document de cette époque-là, les minutes de M<sup>e</sup> Choiseau sont jusqu'ici les seuls témoins, et pour cela bien précieux, de leur activité. Son frère aîné, Jean, marié à Marie Langlois, habite à partir de 1628 la Ferté-Vidame où naissent leurs derniers enfants, dont Geneviève qui ira au Canada. Les aînés : Jean, Nicolas, Noël, dont le second est l'ancêtre des descendants de cette famille, ne figurent pas aux registres de La Lande ni de la Ferté-Vidame; ils iront également au Canada.

Dans les affaires traitées par Noël et son père, le nom d'Henry Pinguet<sup>33</sup> revient souvent. Un examen attentif des actes, dont nous donne-

32 — C'est à ce même voyage, le 3 mars suivant, que Giffard vend devant Me Barré à Mortagne (minutier de Me Farce) aux époux Gentais, divers immeubles situés paroisse Saint-Mard de Resno, pour 800 livres (J. Besnard dans *Nova Francia*, vol. IV no 6, Nov.-Déc. 1929) et que se décide l'établissement de sa filleule Roberte Pinguet, fille posthume de son frère Jean.

33 — Cité par tous les historiens canadiens comme le fidèle compagnon de Giffard au Canada, où il est arrivé ayant une longue expérience de commerçant.

rons de longs extraits au chapitre sur Henry Pinguet, montre des nombreuses relations entre les familles de Robert Giffard et Henry Pinguet. D'autre part, ceux-ci sont tous cousins maternels des Juchereau et les relations d'affaires sont constantes entre Noël Juchereau et Henry Pinguet. Ces liens de parenté ont associé leur destin; ces honorables Percherons vont voir leur cadre provincial, si étroit dans l'espace, prendre les proportions d'un pays et combien vaste !<sup>34</sup>

**Robert Giffard explorateur puis colon.  
Quand Noël Juchereau est-il allé  
pour la première fois au Canada ?**

Après sa déposition devant l'Amirauté de France, révélant qu'il est allé au Canada dès 1621 ou 1622, Robert Giffard, en 1627, au titre de chirurgien de la marine, est reparti pour un autre voyage au Canada, au service de la Compagnie de Montmorency<sup>35</sup>. Il se marie en 1628 (son contrat est du 12 février) mais, le ménage vivant chez la mère de la jeune femme, Giffard peut la lui confier et repartir au printemps de cette même année, toujours en qualité de chirurgien de la marine, avec la flotte de M. de Roquemont pour le compte de la *Compagnie des Cent Associés* (qui a succédé à la Compagnie de Montmorency).<sup>36</sup>

Malgré son retour malencontreux, avec arrêt dans les geôles anglaises, Giffard revenu à Mortagne à l'automne 1628 — son nom est aux registres de la paroisse Saint-Jean<sup>37</sup>, le 12 novembre 1628 — est déterminé à s'établir au Canada dès que possible et a dû entretenir longuement tous ses parents et amis des possibilités d'établissement qu'offre ce pays neuf, de sa beauté, de la pêche, de la chasse dont ces Percherons sont fêrus.

Le *Dictionnaire* du P. Lejeune dit que Noël Juchereau abordait, en 1632, à Québec dans le dessein de veiller aux intérêts des Cent Associés, remis en possession de la gérance de la Colonie après le traité de Saint-Germain-en-Laye.

Il y a, je crois, anticipation pour Noël et peut-être confusion avec son frère aîné.

En effet, Noël est présent à La Ventrouze le 30 avril 1632 et il y fait une location, le 1er septembre de la même année, en qualité de « trésorier du trésor et fabrique de la Madeleine de La Ventrouze ». Des preuves de son passage à Québec peuvent-elles authentifier un voyage aussi rapide ?

Quant à son frère Jean, le 20 décembre 1631, assisté de dame Guil-

34 — « La Nouvelle-France formait alors un immense triangle de 800 lieues à peu près de côté, de 3,000,000 lieues carrées environ, grand onze fois comme la France continentale ». L. de la Sicotière, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique* de l'Orne 1887.

35 — Alfred Cambray, *Robert Giffard* 1932, Cap-de-la-Madeleine.

36 — *Robert Giffard*, par Alfred Cambray, page 7.

37 — Inhumation d'un petit enfant de M. Nicolas Souesve, qui a été baptisé par Me Robert Giffard et est au même temps décédé. (Registres paroissiaux de Mortagne, paroisse Saint-Jean).

lemine Denizot, veuve d'Alexandre Fousteau<sup>38</sup>, procureur du Roy au siège de Mortagne, devant Maître Roussel, notaire en cette ville, il charge Maître Simon Juvet, bourgeois de Paris, de faire un emprunt en leurs noms à tous deux. Cette constitution sera assise sur certains biens immeubles des uns et des autres: ceux de la dame Denizot sont à Bazoches et à La Ménière. Ceux de M<sup>e</sup> Jean Juchereau, demeurant au bourg de la Ferté-Arnault<sup>39</sup>, « pays du Perche », écrit le clerc, sont les lieu et terre de Morvilliers sis en la paroisse de Morvilliers près de ladite Ferté-Arnault, qu'ils affectent et hypothèquent à cet effet.

Et le 5 janvier 1632, M<sup>e</sup> Symon Juvet ès dits noms, demeurant rue du Foing, paroisse Saint-Séverin, promet à noble homme Jean-Baptiste Lefebvre, banquier expéditionnaire pour la cour de Rome<sup>40</sup>, S<sup>r</sup> de Vaugermain, demeurant également rue du Foing, 100 livres de rente constituée et assignée sur les biens des constituants, moyennant 1,600 livres « comptées et nombrées en pistolles d'Espagne et autre monnaie ayant cours ».

Cet emprunt est-il le prélude d'un voyage au Canada ? C'est possible. Cependant, ce voyage, Jean Juchereau a dû le faire seul, laissant sa famille à La Ferté-Vidame. Il y naît, le 15 juillet 1632, une petite Geneviève, dont la marraine est Dame Guillemine Denisot, que nous retrouverons comme caution des emprunts faits par Jean et Noël Juchereau. Il sera de retour le 16 février 1633, date où, devant Maître Villette, tabellion à la Ferté-Vidame, il élira son frère Noël comme son procureur, et celui de leur beau-frère, Louis Bermen, mari de Françoise Juchereau, avocat au Parlement, demeurant à La Ferté et d'honorable homme Jehan Bermen, gendarme des ordonnances du Roi, demeurant aussi à La Ferté, pour faire un autre emprunt auprès du même Jean-Baptiste Lefebvre, banquier expéditionnaire pour la cour de Rome.

Jean Juchereau hypothèque pour cela non seulement sa terre de Morvilliers, mais aussi celle de la Hyocherie à Marchainville, qui lui vient de son père; les Bermen hypothèquent leurs métairies de la Martinière en la paroisse de Rohaire, de la Vallée en la paroisse de Lamblore et leurs deux maisons de la Ferté Arnault « où ils sont demeurants ».

C'est muni de cette double procuration, mais aussi accompagné de

38 — Voir la généalogie d'Escorches par l'abbé Godet et le Vicomte de Romanet, page 6: blason des Fousteau au Perche: « d'or à l'arbre de Sinople sur une terrasse de même ». Alexandre Fousteau, fils d'Alexandre Fousteau et de Guillemine Denisot, épouse Marguerite d'Escorches, fille de Jean, seigneur de Ste-Croix, et de Charlotte Abot, petite-fille de Jacques d'Escorches, seigneur de Ste-Croix, et de Marie de La Vove de Tourouvre, fille de Robert 1er, seigneur de Tourouvre.

39 — Est-ce à ce moment-là que Jean et Noël Juchereau sont devenus membres de la *Compagnie des Cent Associés*? Cambray dit à la p. 18 de son livre sur *Robert Giffard*, que celui-ci avait su se créer d'excellentes amitiés parmi les membres de cette Compagnie: Rosée, Cheffault, Jacques Duhamel, Noël Juchereau des Chatelets, Claude de Roquemont et Jean de Lauzon.

40 — Titre important. Ces banquiers portaient à Rome des revenus de certains biens d'église et manipulaient ainsi des sommes considérables. (Je tiens ce renseignement de Mlle Fleury, conservateur du *Minutier Central des Notaires*, et je m'acquitte bien mal en ce bas de page de tout ce que je dois à sa science, à son accueil, à sa rayonnante personnalité).

dame Guillemine Denizot, veuve du procureur Fousteau, que Noël Juchereau vient à Paris où tous deux descendent en la maison où est pour enseigne « Le Laurier », dans cette même rue du Foing où demeure leur banquier. Ils viennent chez lui, le 5 mars, emprunter une autre fois 1,600 livres contre 100 livres de rente, garanties par la terre des Châtelets en la paroisse de Lhôme, appartenant audit Noël Juchereau, par celle de Condé à La Mesnière et de la Bourdinière à Bazoches, appartenant à la dame Fousteau, et sur les biens de Jean Juchereau et des Bermen, déclarés en la procuration.

Le même jour, Noël Juchereau, tant en son nom qu'en ceux de ses frère, beau-frère, etc., certifie que c'est à leur prière et requête et pour leur faire plaisir et leur donner le moyen de recouvrer plus facilement la somme de 1,600 livres que Mademoiselle Fousteau s'est obligée avec eux, mais qu'elle leur a délaissé intégralement ladite somme.

Est-ce quelques semaines après cette opération financière que Noël Juchereau est allé au Canada veiller aux intérêts des *Cent Associés* et recevoir d'eux la charge de syndic qui l'obligera, seul parmi les cinq autres, à faire de fréquents séjours au Canada ? Ce qui est certain c'est que le 24 octobre de cette même année 1633, il est à Tourouvre chez M<sup>e</sup> Choiseau, où il signe au bas d'une promesse que Denis Gorge, marchand, fait de lui donner 24 livres à l'acquit de Jean Maunoury, marchand charbonnier. Il passe l'automne à La Ventrouze où, dans la maison de la veuve Pierre Gaignon — dont les trois fils le suivront au Canada — l'après-midi du 10 novembre, il est témoin de l'achat d'une maison fait par Louis Gaignon.

#### **Noël Juchereau est au Canada en 1634**

Avec certitude enfin on sait que Noël Juchereau est au Canada en 1634. C'est au printemps de cette année-là que Giffard emmène tous les siens<sup>41</sup> : la famille de Jean Guyon, maçon, celle de Zacharie Cloutier, charpentier, Henry Pinguet, sa femme Louise Lousche et leurs trois derniers enfants, Françoise, Noël et Pierre, la famille Boucher, et bien d'autres avec qui il a fait des contrats d'engagement verbaux et sous seings privés.

Seuls les contrats de Guyon et de Cloutier, pleins de détails précis, furent passés devant M<sup>e</sup> Roussel, le 14 mars 1634. Tous deux s'engagent pour cinq ans envers Giffard « sur le point de partir pour faire, par la grâce de Dieu, collonye audit pais de la Nouvelle-France ». Monsieur Joseph Besnard, qui a découvert cet acte dans le minutier de M<sup>e</sup> Farce, notaire à Mortagne, ainsi qu'un contrat d'association entre Giffard et Le Bouyer de Saint-Gervais, lieutenant général au baillage du Perche, passé le 22 mars de la même année, et dont il cite la teneur à peu près

41. — C'est à l'assemblée générale de la Compagnie des Cent Associés, tenue le 15 janvier 1634 en l'hôtel du Président de Lauson, surintendant de la Compagnie, que fut fait cession à Giffard de la terre et seigneurie de Beauport (cf. Cambray, *Giffard*, Chapitre II).

intégralement<sup>42</sup>, y relève l'esprit d'organisation, la parfaite compréhension des affaires qu'avait Giffard et le plan précis de l'oeuvre à accomplir, élaboré pendant les douze ou quatorze années où il avait été à même, durant ses voyages, d'en voir les aspects multiples. Dans ce plan, Noël Juchereau avait une place de grande importance et qui ne fit que s'accroître pendant tout le temps de leur collaboration. Il dut, lui aussi, embarquer à Dieppe sur un des quatre vaisseaux commandés par Duplessis-Boschard, commandant de la flottille, et les capitaines de Nesle, Bontemps et de Lormel. Giffard était sur le vaisseau du capitaine de Nesle avec l'abbé Jean Le Sueur, curé de Saint-Sauveur de Thury-Harcourt, qu'il avait déterminé à venir assister au Canada ses partants avec quelques-uns de ses paroissiens, dont la famille Le Gardeur. Le rôle de ces derniers sera proche de celui des Juchereau.

Noël Juchereau aborde à Québec les premiers jours de juin 1634 avec ce premier contingent de Percherons que Giffard et lui-même avaient déterminés à les suivre non en qualité de trafiquants mais de colons. De ce voyage nous sommes certains, car, le 25 juin 1634, il est avec Robert Giffard témoin au mariage de Noël Langlois et de Françoise Garnier à Québec. Mais il ne finit pas l'année au Canada et le 20 février 1635 nous le retrouvons à La Ventrouze en compagnie de son frère Jean et de la femme de celui-ci, qui sont dits habitant la Ferté-Arnault. Ils sont réunis pour décharger devant M<sup>e</sup> Lullier, notaire, la dame Denisot, veuve Fousteau, de la part qu'elle a prise à la constitution faite le 5 janvier 1632 à Jean-Baptiste Lefebvre<sup>43</sup>, banquier, et promettre de l'amortir avant trois ans.

Le 4 mars suivant, de nouveau, tous trois à La Ventrouze, où réside Noël, s'obligent à payer 100 livres à la Toussaint prochaine à Simon et Robert Debray, marchands, demeurant au lieu seigneurial de La Ventrouze. Un parent de Mortagne, messire Richard Juchereau, prêtre, préside à cet engagement. Le 15 mai, à La Ventrouze, Jean Juchereau est témoin au testament de Jehanne Loche, veuve de Michel Bigot.

Ce sont à ma connaissance (jusqu'en 1643 où nous retrouverons

42.—Le contrat d'association entre Pierre Le Bouyer et Robert Giffard, où chacun engage 1,800 livres, porte qu'ils mettront en commun les profits de « la Société contractée par ledit Giffard avec les sieurs Jean Rosée, François Vallée et Jacques du Hamel, le 3 de ce mois ». Une note de Besnard extraite de Garneau : *Histoire du Canada*, 5e éd. tome I, p. 354, précise que dès 1632 la *Compagnie de la Nouvelle France* avait chargé la *Compagnie Cheffault-Rosée* au capital de 100,000 livres d'entretenir et peupler le Canada pendant 5 ans. (*Nova Francia*, 1929-1930). Voir aussi A. Cambray Giffard, pp. 211-212. Devant Martial Pirabe, notaire à Québec, le 23 septembre 1641, Giffard transporte une somme à Le Bouyer de Saint-Gervais pour régler en partie les 1,800 livres prêtées, et promet s'acquitter du reste.

43.—D'autres Mortagnais firent affaires avec ce Jean-Baptiste Lefebvre devant le même M<sup>e</sup> Poitevin : diverses obligations souscrites par un procureur au Comté de Perche, par un Receveur du Tailleur en l'élection de Mortagne. *Archives Nationales*, Minutier central des notaires, Étude XLIII, liasse 16.

Jehan Juchereau à La Ventrouze, en compagnie de son fils Nicolas)<sup>44</sup> leurs dernières marques d'activité personnelle en pays percheron. Mais ce départ, pour décisif qu'il soit, puisqu'avec Jean c'est toute une famille qui s'est déracinée, n'a pas été précédé d'une liquidation totale de leurs affaires tant actif que passif : les maisons de La Ventrouze, la Hyocherie à Marchainville, les Châtelets à Lhôme restent leur propriété.

D'autre part, les dettes qu'ils ont vis-à-vis de leurs fournisseurs, de leurs associés ne sont pas réglées. Certains de leurs biens seront saisis par décret lorsqu'on verra qu'ils ne reviennent pas. Alors, leur frère Pierre jouera un rôle actif et efficace. Et leur réputation ne peut souffrir de ces mises en décret. Anthoine Pichon, un de leurs principaux créanciers, n'épousera-t-il pas leur soeur Françoise, veuve de Louis Bermen ? Mais les preuves de l'estime dont ils jouissaient en leur pays, ce sont tous ces engagements de jeunes hommes qui répondirent si nombreux à leur appel, alors que partout ailleurs on avait tant de peine à trouver des recrues pour partir.

Tandis que l'Angleterre troublée par des révolutions voyait ses habitants émigrer volontiers, la France, pacifiée après les guerres de religion, reprenait sur tous les points de son territoire et dans le calme une fructueuse activité.

Il est très probable que dès leur premier départ, les Juchereau entraînaient la famille Gagnon en tout ou partie, puisque Jean Gagnon se marie à Beaupré dès le 20 juillet 1640, ayant Noël Juchereau comme témoin, et aussi celle de Guillaume Pelletier avec Michèle Mabile, sa femme, et leurs enfants, tandis que Noël Juchereau avait avec lui Charles Pierre, de Lhôme, et Jean Maunoury, de Tourouvre, dont en 1643 Jean Juchereau, sieur de More, demeurant à La Ventrouze, règle pour son frère les deux ans de services de Pierre et les trois ans de Maunoury à raison de 75 livres par an. Mais ce dut être probablement sous seing privé puisqu'aucun contrat passé devant le notaire de Tourouvre n'existe dans les minutes, au complet pour ces années-là, et jusqu'en 1646, année des premiers engagements écrits. Notre étude se bornera aux contractants et autres émigrants tourouvrais.

L'activité et la postérité des frères Juchereau ont donné lieu à une très abondante littérature au Canada où Jean, avec ses nombreux enfants et petits-enfants (dont la célèbre Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace<sup>45</sup>, annaliste au XVII<sup>e</sup> siècle de l'*Hôtel-Dieu de Québec*, et Marie-Thérèse Pollet de la Combe Pocatière<sup>46</sup>, épouse de Pierre Lemoine

44 — Nous reverrons Nicolas Juchereau à Tourouvre en février 1646, en février 1647, et le 28 février 1650 (voir pp. 147 ss. un essai de chronologie des Juchereau). Voir dans la revue *Neptunia* (éditée par le Musée de la Marine, Palais de Chaillot à Paris) numéro 65, 1<sup>er</sup> trimestre 1962, un article de M. Robert de Roquebrune : « Le Siège de Québec les 18, 20, 21 octobre 1690 ». Le Juchereau qui défend victorieusement Beauport à la tête des Miliciens, est Nicolas, annobli en février 1692; il mourut le 4 octobre de la même année à Québec. Il avait épousé Marie-Thérèse Giffard le 23 septembre 1649 et eut 12 enfants.

45 — Fille de Jean et de Marie Giffard.

46 — Petite-fille de Nicolas et de Marie-Thérèse Giffard.

d'Iberville, le Cid canadien) est à l'origine d'une des familles notoires du Canada <sup>47</sup>.

Mais Noël surclasse le rôle patriarcal de son frère par l'élan qu'il a donné à la colonie naissante comme financier, armateur, animateur de grande envergure. Nous nous bornerons à ces lignes sur leur existence précanadienne, renvoyant le lecteur à la chronologie qui est jointe à ce travail.

Après avoir donné son temps à l'évocation des souvenirs du passé qui subsistent, plus ou moins bien conservés, dans Tourouvre et ses environs, et qui font l'objet du prochain chapitre, à l'aide des documents contemporains de nos colons et guidés par les recherches de Mgr Tanguay, du P. Godbout, etc., nous ferons connaissance plus profonde de ceux qui acceptèrent de collaborer à l'oeuvre des Juchereau au Canada.



---

47— Dans l'étude de huit générations de Juchereau, qui constitue l'ouvrage de M. P.-G. Roy, nous retrouvons les Juchereau, soit au Canada soit en France, dans la plus grande variété de situations. D'abord honneur aux braves ! Parmi les combattants de Fort Carillon et des Plaines d'Abraham, Antoine Juchereau, né à Beaufort le 26 janvier 1704. Aux pages sombres de la Révolution française : Marie Eustache Juchereau, massacré à Charleville où il commandait un régiment, le 4 septembre 1792. Au Collège de France, un éminent sinologue, membre de l'Institut : Léon Lecocq d'Hervey de Saint-Denis, fils de Mélanie Juchereau et adopté par son oncle, Amédée Juchereau, marquis de Saint-Denis. Sous Napoléon I, le baron de l'Empire Antoine Pierre Juchereau de Saint-Denis, conseiller du Sultan Selim III, combattant de Waterloo, à Alger en 1830, pour ne citer que ceux-là parmi tant d'autres.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### Le Bourg de Tourouvre

#### Souvenirs d'un commun passé.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le bourg de Tourouvre ne s'étendait que de la place Chéron, où est le presbytère, fragment préservé du château seigneurial, jusqu'au « carrefour de la Croix du Pasty »<sup>48</sup>. Ce quartier du Pasty a été construit par Antoine I<sup>er</sup> de La Vove, seigneur de Tourouvre, pour obtenir par échanges les maisons et les terrains qui serraient de trop près le lieu seigneurial, vers la route des Croix-Chemins, et l'empêchaient d'y établir un parc<sup>49</sup>. Cette place et la partie étroite de la grande rue de Tourouvre ont peu changé : mêmes encadrements de briques aux portes et fenêtres, mêmes toitures couvertes de vieilles tuiles plates

48 — Aujourd'hui place du Paty d'où partent la route de Bivilliers et celle de Bubertré.

49 — De nombreux actes notariés en font foi : 1<sup>er</sup> août 1658, achat par Messire A. de La Vove, seigneur de Tourouvre, de Jacques Chastel et de Michelle sa fille, de 7 boisseaux de terre au haut du bourg, joignant en pointe le carrefour de la Croix du Pasty, d'un côté, la rue de Tourouvre à Soligny, de l'autre la rue de Tourouvre à Mortagne, pour 150 livres. Le 28 août 1658, le seigneur de Tourouvre échange une maison et un morceau de terre près du chemin de la Rosière lui appartenant, contre une maison et un jardin le joignant, appartenant à Marin Durand. Le 29 août, contre-échange de même sorte avec François Lyodois et Jean Rodier. De même le 6 mars 1659, à Nicolas Le Verrier et ses enfants, A. de La Vove cède une maison et terrain joignant ceux de François Lyodois et Jean Rodier en haut du bourg, contre une maison et un jardin joignant de trois parts ledit seigneur. Il recommence le 12 mars 1659 avec Robert Boyvin et Jeanne Rohin, sa femme. Et le 16 décembre 1660, avec Pierre Rivard, père de Nicolas et Robert (voir actes concernant les Rivard).

et d'un rose éteint avec, au pignon, quelque poirier en espalier ou quelque vigne au raisin acide.

Il n'en est pas de même du centre de notre *Grande rue*, où les Allemands mirent le feu, le 13 août 1944, dans le dessein d'anéantir la petite cité. La reconstruction a tracé une voie bien plus large, bien plus commode, des maisons claires et plus spacieuses, mais sans conserver les caractères de la construction ancienne. D'autre part, le bourg s'est beaucoup développé du côté bas vers Sainte-Anne, où des maisons surgissent chaque année. On ne peut que se réjouir de voir la vie croître en ce lieu généreux, dont les enfants hors de France sont tellement plus nombreux encore.

### Les hameaux

Le pèlerin du passé quittera souvent le bourg pour les villages et là, le changement est en sens inverse... Ces petites agglomérations qu'aimaient nos ancêtres sont réduites parfois à une ou deux maisons; les autres sont tombées, particulièrement depuis le Second Empire, où le département de l'Orne a commencé de se dépeupler, les petites industries du fer cessant d'être rentables par la facilité des transports qui amenaient le fer des abondantes mines de l'Est. Partout l'usage du charbon à la place du bois des forêts, les perfectionnements de la technique métallurgique furent cause de ces abandons. Mais des paysages ravissants réjouiront les yeux et le cœur du Canadien à Sainte-Anne<sup>50</sup>, à la Gagnonnière<sup>51</sup>, aux Boullais, à la Grandinière, à Riantz, aux Croix-Chemins, à la Mulotière, à la Sablonnière, la Rosière, la Chauvelière, Mézières, l'Écoté, les Broudières, les Coudrais, les Touches, les Forges, les Vergers, Sainte-Nicole, la Fonte, la Chauvelière, la Babonnière, la Foucaudière, l'Encloze, la Gaserie, Laleu, Renouard et d'autres qui ne sont pas cités dans nos actes.

### L'église

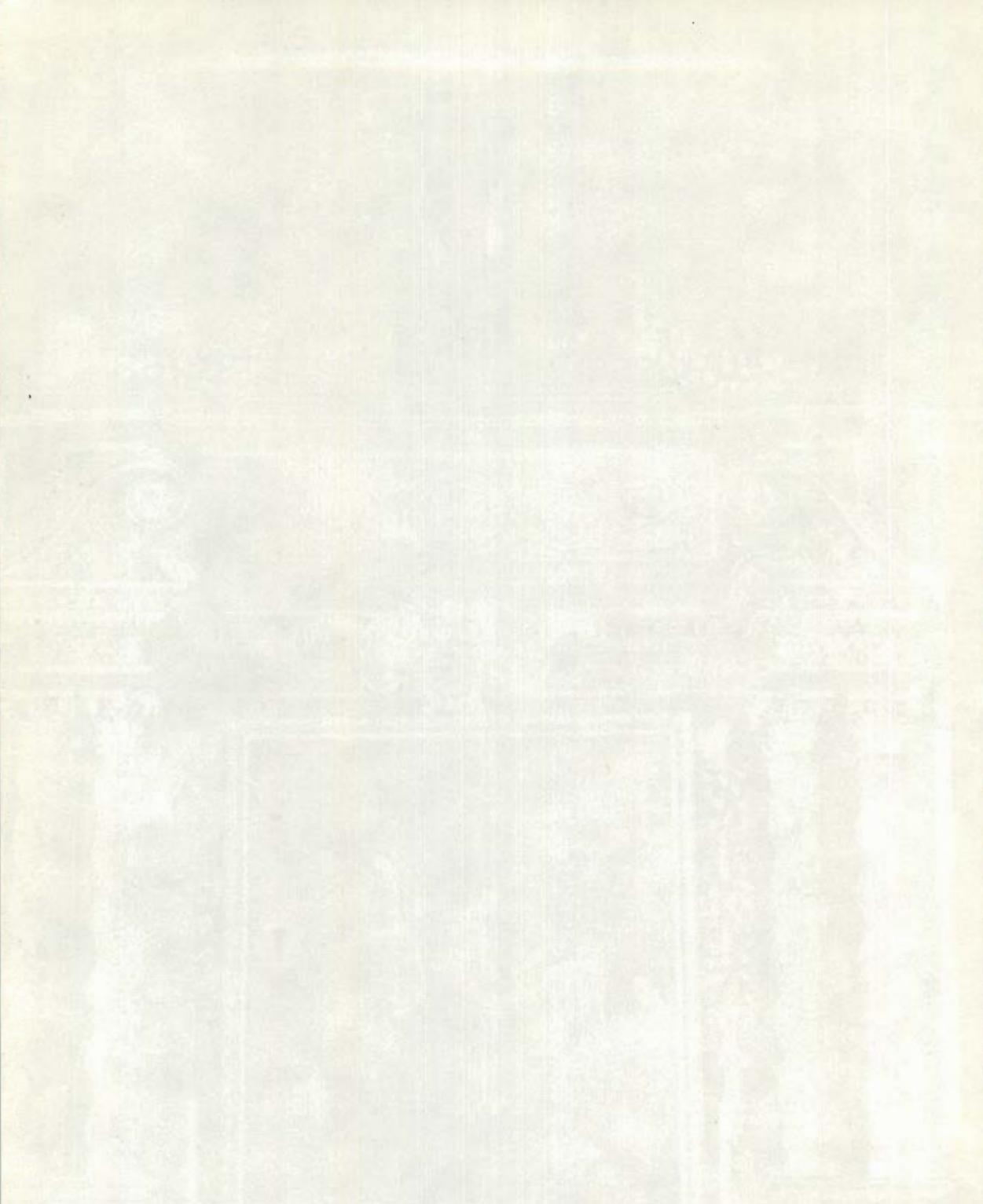
Revenons au bourg de Tourouvre à l'église Saint-Aubin, âme de la paroisse<sup>52</sup>. L'autel devant lequel le plus grand nombre de ces partants vinrent se recueillir avant le grand départ est toujours le maître-autel de

50 — Où est érigée depuis 1955 une statuette de Sainte Anne, remplaçant « une mariette de Sainte Anne » signalée par un acte du 9 décembre 1754, passé devant le notaire de Tourouvre, qui peut avoir été là en commémoration d'une église disparue. La "mariette" moderne est un mémorial de la basilique canadienne de Sainte-Anne-de-Beaupré.

51 — Les services de l'armée qui ont établi les cartes d'état-major sont, sans doute, responsables de la déformation de ce nom de famille en celui de Cannonnière...

52 — C'est là que furent baptisés Jean et Noël Juchereau, Henry Pinguet, Louise Lousche, leurs trois enfants : Françoise, Noël et Pierre Pinguet, Jean Roussin et ses quatre enfants : Madeleine, Françoise, Nicolas et Louise, Robert Giguère, Michelle Mabile et son fils Jean Pelletier, Mathurin et Jean Gagnon, Charles Guillebout, Nicolas et Robert Rivard, Pierre Cochereau, Julien Mercier, Aubin Lambert dit Champagne, Antoine Lefort, Jacques Loiseau, Jean Creste, Bastien Legrand, Toussaint Goyer et Jehan Guyon... Et c'est là que s'étaient mariés leurs parents.





*Tourouvre — le rétable du maître-autel; entre Saint-Aubin (évêque d'Angers au VII<sup>e</sup> siècle), patron de l'église, et l'adoration des Mages, armes des La Vove de Tourouvre, nos puissants et redoutés seigneurs. A remarquer le caractère typiquement Louis XIII de ce rétable en bois.*

l'église de Tourouvre<sup>53</sup>. Et comme en ce temps-là, à notre gauche, au bas côté, la lumière du nord est colorée des belles teintes du vitrail représentant les pèlerins d'Emmaüs<sup>54</sup>. Le sol de l'église, suivant la pieuse coutume de nos pères, est le reliquaire des générations, ainsi que tout le tour extérieur qui était l'ancien cimetière. Lorsqu'il fut désaffecté<sup>55</sup>, la piété filiale fit bien faire un transport considérable d'ossements dans le nouveau cimetière, mais cela ne fut possible que pour la partie superficielle du terrain. Les ancêtres des Canadiens attendent encore la Résurrection là où ils furent ensevelis, non loin de l'antique image de « Monsieur Saint Aubin, leur patron », comme ils disent dans leurs testaments<sup>56</sup>.

### La tour du clocher et Jehan Guyon

Le souvenir d'un Canadien de la première heure nous accueille dès le seuil de l'église; plus que par des digressions, le visiteur sera attendri de toucher, à gauche, sous le clocher, *l'huisserye de pierre blanche* et de gravir les trente et un degrés qui montent au premier étage de la tour jusqu'aux voûtes du bas côté.

Le 30 novembre 1615, à la maison de Macé Pichon, à l'enseigne du *Cheval Blanc*, les paroissiens de Tourouvre, représentés par quatre d'entre eux, en firent commande à « Jehan Froger et Jehan Guyon<sup>57</sup>, de l'estat de maçon, demeurant en la paroisse Saint-Jean de Mortagne » pour remplacer une montée de bois qui s'y trouvait encore<sup>58</sup>.

53 — Il était alors dans toute la splendeur de sa nouveauté avec ses « quatre colonnes torces et ystorées », tout juste mis en place le 16 juillet 1646 par Paul Monthean, sculpteur de Bellême à qui la fabrique de Tourouvre l'avait commandé par acte du 3 octobre 1644.

54 — Ce vitrail a été offert à l'église très probablement par le Sieur de Tourneboeuf, curé de Tourouvre avant 1430, et restauré par son arrière-neveu, Armand de La Vove, évêque et comte de Rodez, car il est aux armes des Tourneboeuf et le donateur est plutôt un curé du XVe siècle qu'un évêque du XVIIIe, malgré ce que nous lisons dans « Le Vitrail en France ». (*Coll. Arts Styles et Techniques*, Ed. Larousse 1946, p. 116).

55 — Vers 1810, et converti en 1817 en place publique.

56 — Celle-ci auparavant surmontait le vieux rétable où Fleurend Jousse, sculpteur mortagnais, avait en 1580 représenté la Passion en huit tableaux inspirés d'un livre d'images intitulé : *Quadrins historiques de la Bible*, remplacé par l'autel de 1646.

57 — Né le 18 septembre 1592. « Johannes, filius Jacobi et Mariae ejus uxoris, a me predicto baptizatus est anno ut supra, die XVIII ejusdem mensis septembris. Patrini : Johannes Collin qui ejus nomen imposuit et Petrus Dollivet matrini : Catharina filia Nicolai Godin ». (Registres paroissiaux de Tourouvre). « Le 2 juin 1615 Jehan Guyon, de la paroisse de Tourouvre, et Mathurine Robin de cette paroisse ont été épousés » (Registres paroissiaux de St-Jean de Mortagne). Le 29 septembre 1623 « honnête homme Jehan Guyon de l'état de maçon demeurant paroisse St-Jean à Mortagne vend à Marin Louche une maison joignant monsieur de Tourouvre et ledit acquéreur et qui appartient audit vendeur à cause de la succession de défunt Jacques Guyon son père » (Registres du notaire de Tourouvre). Ceci est capital pour les Guyon : l'enfant né à Tourouvre et le censitaire de Giffard ne font qu'un, — il n'y a pas deux Jean Guyon !

58 — « Ayant ladite montée de largeur trois peds et demie entre la charche et le noyau et de hauteur 26 à 28 marches et deux en plus s'il les y fault, avec une huisserye de pierre blanche de la Louverye au pled et entrée d'icelle montée, les-



*Montée au clocher de l'église de Tourouvre faite en 1615 par Jean Guyon, maçon, demeurant en la paroisse St-Jean à Mortagne.*

Ces vieilles marches usées ont été bordées d'une lame de fer et rechargées de ciment, mais il suffit de lever la tête pour les voir par l'envers telles qu'elles sont sorties des mains de l'ouvrier avec la marque de l'outil partout visible. Et la main de Jean Guyon était aussi sûre pour écrire un acte digne d'un notaire<sup>59</sup>. Il fut du départ de Giffard en 1634 avec sa femme et ses six derniers enfants<sup>60</sup>, dont l'aîné avait dix-huit ans, le dernier, né le 3 mars 1634, filleul de Marie Ailleboust, quelques mois au plus<sup>61</sup>.

Lorsque Jehan Guyon et ses contemporains contemplaient soit de la route de Mortagne, soit de celle de Ste-Anne, de Bivilliers ou de Buperté, le clocher de Tourouvre, sa taille élancée, la flèche pyramidale qui le surmontait, ennoblissaient encore le coteau sur lequel le village est si pittoresquement assis. Une tempête violente le renversa le samedi 15 janvier 1707, brisant la flèche là où les ardoises sont en écaille de poisson<sup>62</sup>.

Les pièces de la charpente se défirent, faute d'avoir été reveuillées. Déjà<sup>63</sup> le dimanche 20 juin 1677, René Roger et Pierre Maheux, marguilliers du trésor de l'Eglise, avaient à l'issue des vêpres « remontré » au seigneur et autres assistants qu'il y avait plusieurs réparations à faire à la tour du clocher, et déclaré l'avoir fait publier au prône par le sieur Curé, afin de trouver un charpentier « au rabais et moins disant », en suite de quoi, Robert Chasteau et deux compagnons s'étaient offerts pour 50 sols par jour.

---

quels Froger et Guyon seront tenus fournir les marches prises sur le lieu et carrière de Guernes. Et pour le reste de la pierre qu'il y faudra, lesdits paroissiens seront tenus la fournir avec la chaux et sablon, le tout sur le semetyère dudit Tourouvre, et des seilles, cordes et autres choses nécessaires et propres à faire ladite montée dès le jour de demain mardi prochain venant, sans qu'ils puissent faire ni entreprendre autre besogne que ladite montée ne soit du tout parfaite à peine de tous dépens, dommage et intérêt. Et a été ce fait pour et moyennant la somme de 42 livres; présents à ce vénérable personne maître Etienne Lepetit, prêtre, curé de Tourouvre y demeurant et Jacques de la Forge, marchand, demeurant à Autheuil, témoins qui ont signé avec lesdits Froger, Guyon, etc...» (Extrait des registres notariaux de Tourouvre).

59 — Il rédigea le 27 juillet 1636, à Québec, le contrat de Robert Drouin, du Pin-la-Garenne, et d'Anne Cloutier, de Mortagne.

60 — L'aînée de tous, Barbe, mariée à Pierre Paradis, coutelier à Mortagne, était sur le point de mettre au monde une petite Charlotte qui naquit le 4 avril 1634 et mourut peu après. Le jeune ménage émigra lui aussi, vers 1641 ou 1642, avec un petit Jacques né le 24 mars 1641 et il eut toute une postérité canadienne. Le notaire de Tourouvre conserve un acte concernant Pierre Paradis, marchand à Mortagne, paroisse de Loisé, en date du 4 juin 1640. Il est venu recevoir de Claude Bailly, demeurant à Tourouvre deux cents faucilles commandées le 11 février 1640 devant Me Jacques Drouaire, tabellion à Mortagne, à livrer à la fête de St-Jean-Baptiste passée. (Parmi les témoins de cette livraison se trouve la signature de Jean LeFort, père du Canadien Antoine LeFort). Ces faucilles ne sont-elles pas pour le Canada ?

61 — Louis Guyon a pu consacrer tout un beau livre (Montréal, 1927) à *Jean Guyon et ses descendants*.

62 — Pitard, *Mélanges historiques sur le Perche*. Mortagne, Daupeley Frère, 1866, page 443.

63 — Registre de MM. Nicolas Choisseau et Jean Debray, conservé au Minutier de Tourouvre.

Aussitôt, lesdits seigneur et habitants, « tous d'une voix », acceptèrent l'offre de Robert Chasteau, parce qu'il n'y avait point de charpentier plus capable que celui-là pour exécuter un travail aussi difficile et périlleux. Ce travail fut-il mal fait ? Les trente ans écoulés nécessitaient-ils une nouvelle réparation ? Le voyageur arrivant de Paris qui admire le fier profil du village se découpant sur le ciel, peut imaginer ce qu'il a perdu par la chute de cette flèche construite comme l'église, au temps du gothique flamboyant.

#### L'hôtel du Cheval Blanc<sup>64</sup>

Parallèlement à l'église, de l'autre côté de la grande rue, était la maison « où pend pour enseigne le Cheval Blanc », la Maison des Chastel, puis la Maison de Macé Pichon, pour les futurs Canadiens et leurs ancêtres. Là, devant une chopine de vin ou de cidre, ils traitaient leurs affaires et, bien souvent en présence du notaire, les concluaient.



Tourouvre — Hôtel du Cheval Blanc

C'est là que se prépara, autour des principaux animateurs, l'aventure canadienne . . . Le 5 novembre 1627, Henry Pinguet qui s'y trouve avec des marchands de Nonancourt n'a-t-il pas raconté ce qu'il tient du frère

<sup>64</sup>— Lorsque le village a été reconstruit, après les dévastations de cette guerre, l'Hôtel de France a pris la place du vieil Hôtel du Cheval Blanc.

de ses cousins, revenu depuis quelques mois après cinq ou six ans de séjour ininterrompu au Canada ? C'est Robert Giffard, frère de Messire Nicolas Pinguet, curé de Tillères... On ne l'a pas vu à Tourouvre depuis le baptême de sa nièce et filleule, Roberde Pinguet, qui a sept ans... Mais chacun le connaît ou a connu ses parents. Or, il a vu là-bas un pays infini, où chaque Tourouvrain, chaque Percheron même, pourrait devenir un seigneur... où la chasse, la pêche, en même temps qu'un divertissement, sont un moyen de faire fortune... Nous reviendrons souvent au « Cheval Blanc », par la suite, avec nombre d'émigrants. Aussi disons-nous un mot de son histoire.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Hôte du « Cheval Blanc » est Noël Chastel avec sa femme Simone Maheut, leurs fils Denis, Jehan, Jacques et Antoine. Denis et Jacques succèdent à leur père, ainsi peut-être que leur beau-frère Jehan Gagnon, mari de leur soeur, Roulline Chastel, et qui est dit hôtelier. Mais, en d'autres maisons où pendent l'image de Saint Jacques, l'image de Ste Barbe, les Quatre-Fils, aux Croix-Chemins et à Ste-Anne on reçoit aussi des voyageurs. En 1595, le 4 juin, en l'hostellerie du *Cheval Blanc*, se traite le contrat de mariage qui fera de Macé Pichon, fils de feu Macé et de Catherine Goddin, l'époux de Jehanne Chastel, fille de feu Antoine Chastel et de Jeanne Creste. Pendant le demi-siècle suivant, le *Cheval Blanc* s'appellera Maison de Macé Pichon, et de grandes décisions de départ pour le Canada se prendront dans chaque famille de Tourouvre<sup>65</sup>, après maints débats dans cette maison.

#### Les La Vove, seigneurs de Tourouvre

Il n'est peut-être pas inutile de dire un mot de ceux qui, par leur présence et leur action permanentes, donnèrent à Tourouvre son importance. Seigneurs temporels de Tourouvre, de la Poterie, de Randonnai, de Brésolettes, de Lhôme-Chamondot, Bubertré, ils descendent des Tourneboeuf, vieux seigneurs dont le souvenir se perd dans la nuit des temps. Leur dernière héritière, Michelle de Tourneboeuf, en 1456, épousa Pierre de La Vove, cadet de la plus ancienne et de la plus considérée maison du Perche<sup>66</sup>. Le nom de plusieurs d'entre eux revient au sujet de nos émigrants.

Ils se succédèrent dans l'ordre suivant :

Après Pierre, époux de Michelle de Tourneboeuf, leur fils Galeran de La Vove de Tourouvre, mort en 1532, et, de père en fils :

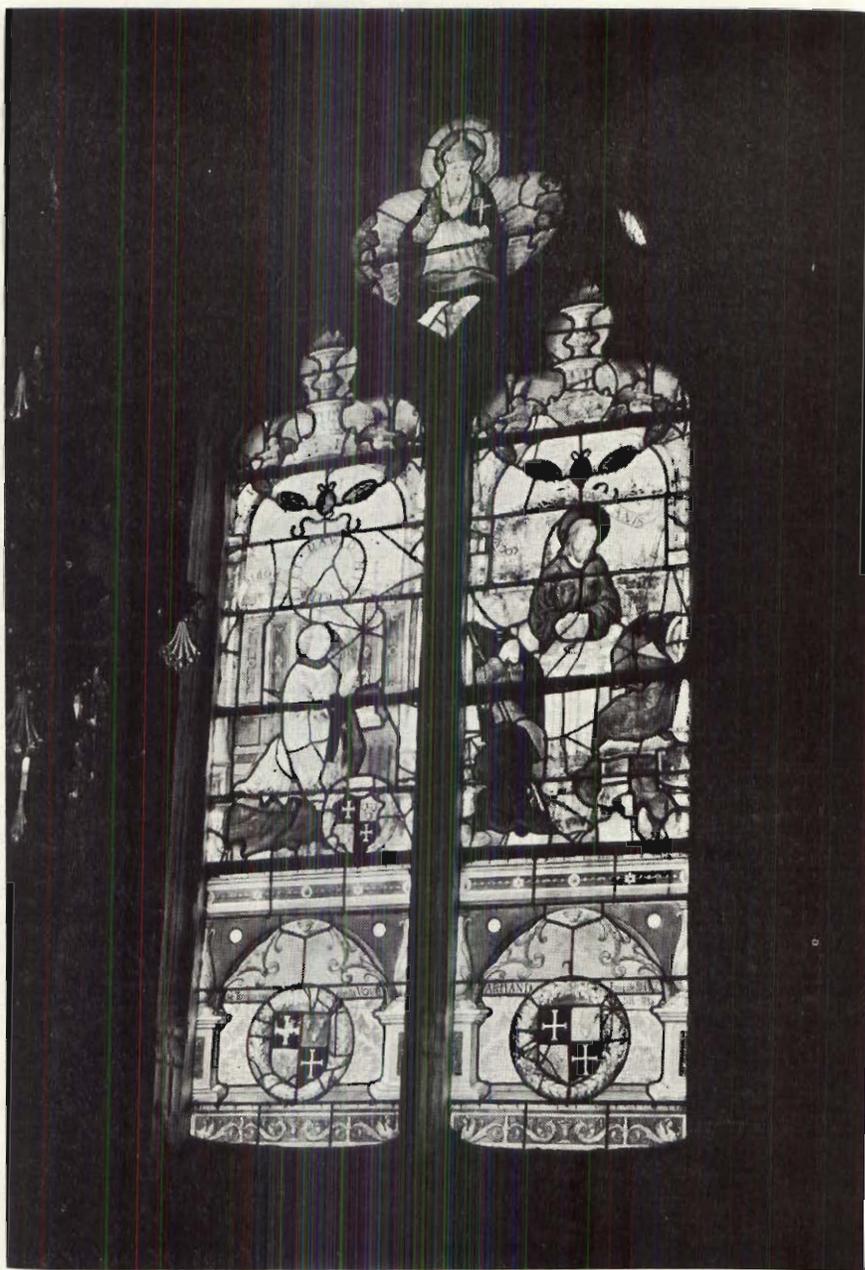
Robert I (1504 † 14 avril 1574),

Alexandre (1545 † juin 1595),

Robert II (1574 † juin 1654),

65 — Pour qui veut connaître la vie hôtelière à Tourouvre, au XVI<sup>e</sup> siècle, nous renvoyons aux actes des 17 janvier 1563, 13 août 1567, 26 octobre 1569, 5 décembre 1569, 22 mars 1582, 19 septembre 1591, 3 mars 1603... au minutier de Tourouvre.

66 — Le ravissant manoir de La Vove du X<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle élève encore ses gracieuses tourelles dans la vallée de l'Huisne entre Mauves et Corbon à une quinzaine de kilomètres de Tourouvre.



*Vitrail de l'église de Tourouvre. Messire de Tourneboeuf, curé de Tourouvre, adore le Christ avec les pèlerins d'Emmaüs; au-dessous ses armes et une inscription mal restaurée indiquant que son arrière arrière neveu, Jean Armand de la Vove, de Tourouvre, évêque et comte de Rodez, l'a restauré.  
A gauche, un des cinq beaux lustres de cristal.*

Antoine I (12 juillet 1618 † 18 mai 1705),  
 Antoine II (10 février 1666 † 1er janvier 1706),  
 Antoine Joseph (30 août 1702 † après 1781),  
 Jean Joseph Armand (24 août 1725 † 16 avril 1759).

Cette sèche énumération ne donne qu'une piètre idée du prestigieux passé qu'ils représentent où leurs vertus guerrières et chrétiennes furent au service du Roi et firent connaître sur les champs de bataille et à la cour le nom de Tourouvre.

### Les Confréries

La lecture de certains actes nous fera rencontrer deux associations à but très différent. L'une, la *Confrérie de Charité*, vouée à l'ensevelissement des morts, « érigée en l'église de Tourouvre en l'honneur de la Sainte Vierge et de Monsieur Saint Sébastien », existait pense-t-on dès le XIII<sup>e</sup> siècle mais fut « érigée de nouveau<sup>67</sup> en 1554 ». Si elle n'existe plus de nos jours, le Canadien amoureux du passé peut aller faire un tour dans la voisine Normandie, au diocèse d'Evreux, où tant de villages ont encore leurs charitons : frères servants, prévost, échevin, crieur<sup>68</sup> . . .

Les Tourouvrais sont restés fidèles à faire escorte aux morts après qu'un d'entre eux soit allé, de maison en maison, prévenir du décès et des obsèques suivant la coutume de l'ancien crieur. Mais ils n'ont plus ces archaïques ornements qui devaient rendre si coloré l'aspect du village. Le musée percheron à Mortagne conserve des ornements de la *Charité de Loisé*; ils sont beaux mais noirs; ceux de Tourouvre étaient rouges avec les figures de la Vierge et de Saint Sébastien brodés. Les ornements sacerdotaux du chapelain de la Charité étaient assortis aux costumes, tout en respectant les couleurs liturgiques<sup>69</sup>.

67 — Le 16 juillet 1553, Robert de La Vove, Seigneur de Tourouvre, son frère Jehan, Jehan Pinguet l'ancien, Jehan Pinguet le jeune, Denis Chastel, Pierre Navarre, Simon Creste, Denis Loyseau, et une quinzaine d'autres habitants de Tourouvre, décident d'envoyer une supplique à « Révérend Père en Dieu Mgr l'Evêque de Chartres », et requérir certaine confrérie appelée Charité, être érigée, fondée et ordonnée en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Monsieur Saint Aubin (*sic*), d'où de nombreuses donations dès 1553 et en 1554, (Longs actes au minutier).

68 — Monsieur le Curé d'Ailly (Eure) abbé Louis Corbet, a publié en 1959 un très charmant album sur *les Charités en Normandie*, magnifiquement illustré, imprimé chez Jobard, place Darcy, à Dijon.

69 — Un contrat du 31 mars 1573 nous donne une idée du faste qu'aimaient nos ancêtres Tourouvrais. « Alexandre Provost, maître brodeur, demeurant en la ville de Chartres, paroisse Saint Martin, s'oblige par ces présentes à noble homme Philibert de Glacebourg, seigneur de la Roslière (en Tourouvre) comme échevin de la Charité de Tourouvre, à Anthoine Chastel, provost d'icelle Charité, à Pantaléon Loyseau, Jehan Trouessin, Damien Loyseau, Laurent Ollyvier et Guillaume Roussin, frères servants d'icelle Charité de Thorouvre, pour faire et parfaire de son état de brodeur une chasuble, deux tuniques, une chappe et un corporal, le tout fait d'étoffe de velours vyollet, les orfrais faites de satin de Bourges rouge. Il y aura au chaperon de la chappe un Saint Sébastien avec les traits, aux orfrais des ymaiges accoustrées de broderie d'or et fleurons, item à la chasuble et à la chappe une Notre-Dame et un Saint Sébastien et au devant un Saint Aubin. Item aux tuniques quatre ymaiges faites en pareille essence que la chappe, chasuble et tuniques. Et avec que ce faire

Cette splendeur des cérémonies religieuses était la vie poétique et artistique de nos ancêtres. Nous les aimons davantage parce qu'ils aimaient le beau mis au service de la beauté parfaite.

L'autre confrérie est celle du *Saint Rosaire*, dévotion qui commença après 1571 dans la chrétienté et était et reste un moyen de repenser les vérités de la foi chrétienne par la méditation sur les saints mystères. Du point de vue historique, nous avons beaucoup perdu par la destruction et la dispersion des tableaux du *Saint Rosaire*, où la Vierge était accompagnée de véritables portraits. Si le pèlerin va au pays de Marin Chauvin, à Saint-Mard-de-Reno, il en retrouvera un, toujours à sa place en l'église. Mais à Tourouvre, il y a tout lieu de regretter l'oeuvre que Maître Jean Bohain, par contrat passé le 22 mars 1639, s'était engagé « de faire et parfaire et rendre prêt en son état » suivant le devis fait entre lui et honnêtes hommes Michel Rivard et Denis Chastel, trésoriers du trésor et fabrique Saint Aubin de Tourouvre<sup>70</sup>. Il n'y en a plus trace, non plus que de l'autel du Saint Rosaire dans la chapelle de la Vierge, remplacé vers 1820 par l'autel de la chapelle Sainte Nicole<sup>71</sup> au bas côté gauche, primitivement placé dans le chœur. Cet autel avait provoqué « la rupture et déplacement du maître autel » comme l'indique un constat du 19 juin 1639, où le vieux seigneur Robert II exprime son opposition à cette nouveauté. Mais ce fut l'occasion de faire exécuter le maître-autel que nous pouvons admirer encore aujourd'hui.

Les Confréries, le soin à embellir la maison de Dieu, nous montrent l'esprit de foi des Tourouvrains du XVII<sup>e</sup> siècle; leur vie en est tout imprégnée<sup>72</sup>.

Nos Tourouvrains avaient une dévotion particulière à Saint Gilles, l'ermite du Gard, un des quatorze saints auxiliaires qu'on invoque contre les terreurs et qui, suivant la légende, fit retraite à l'entrée de la forêt de la Trappe en un lieu qui s'appela Saint-Gilles et où sa chapelle subsista longtemps<sup>73</sup>. Il ne reste pas pierre sur pierre de cet oratoire, mais on

pour le cryeur à sa tunique une ymaige de Notre Dame et au derrière une ymaige de Saint Sébastien... Lesdits ornements fournis d'étole et fanion pareils desdits ornements et accoustrés de franges, ainsi qu'il appartient». Parmi les frères servants, je crois Pantaléon et Damien grands oncles de Jacques Loyseau le Canadien, et Guillaume Roussin grand-oncle de Jean Roussin qui, veuf, partira en 1650 avec ses quatre enfants pour le Canada.

70 — Michel Rivard, propre oncle de Nicolas et Robert, émigrants canadiens.

71 — Sainte Nicole était un prieuré dépendant de l'abbaye de la Trappe. Voir Pitard : *Fragments historiques sur le Perche*, Mortagne, 1866, p. 443. Il n'en reste que le vieux puits; on y voit de vieux bâtiments séculiers, qui furent transformés en maisons forestières, actuellement inhabitées.

72 — Les baux de ferme pour les cultivateurs, les paiements, pour les marchands, ont la fête d'un grand saint pour échéance : Saint Martin, l'apôtre des Gaules, Saint Rémy l'évêque de Reims, qui, en baptisant le chef franc Clovis, fit de la France la fille aînée de l'Eglise, Saint Michel, l'ange fidèle, les fêtes de la Vierge, la Chandeleur, Saint Aubin, Saint Gilles, etc.

73 — Le 18 Septembre 1558, M. Nicolas Tortuel, Prêtre demeurant à Moussonvillers, curé de la chapelle et Eglise St Gilles des Bruyères, en la Paroisse de Tourouvre, s'engage envers les Trésoriers de l'Eglise de Tourouvre d'entretenir ladite Chapelle St Gilles de linge, calices, maçonnerie, couverture, grilles de fer, etc... Le 24 août 1565 « en la présence de moi, Gilles Chouaiseau, tabellion, furent pré-

voit dans l'église Saint Aubin, de Tourouvre, la statue de Saint Gilles qui l'ornait.

#### **La dîme saint Aubin**

Deux journées pendant des siècles étaient l'occasion d'une grande animation dans le bourg : le jour de la Pentecôte où se faisait une généreuse distribution « de miches et d'aumônes » dans la ferme du château, et le dernier dimanche de juin « jour saint Aubin »<sup>74</sup> où les trésoriers de la fabrique, à l'issue des vêpres, mettaient aux enchères la dîme Saint Aubin<sup>75</sup> située « au delà de l'eau », c'est-à-dire prélevée sur la partie de la paroisse vers Autheuil, au delà de la rivière de Commauche. Plusieurs des ancêtres de nos émigrants, comme François Lousche, et Henry Pinguet les années précédant son départ, furent adjudicataires de la dîme Saint Aubin. C'était la consécration d'une position solide dans le monde des marchands; outre le prix principal, le « vin du marché » était destiné à l'entretien du luminaire de l'église, tandis que dix boisseaux de pur froment étaient prélevés pour les communions pascales et soixante boisseaux du meilleur grain servaient aux pains offerts à la Pentecôte, sous la présidence du Curé ou de son vicaire, en surplis et bonnet carré, aux pauvres de Tourouvre et des paroisses circonvoisines.

#### **Le canton de Tourouvre**

Le canton de Tourouvre est plus étendu que le bourg et ses villages : Autheuil, La Ventrouze, Randonnai, Normandel, Prépotin, Bresollettes, Champs, Lignerolles, Bivilliers, Buberté, Beaulieu en font partie<sup>76</sup>. Pour suivre nos partants un relevé du plan cadastral, une carte de ce canton et de ceux très voisins de Longny avec La Lande, Marchainville, Mortagne avec Saint-Mard-de-Resno, etc., seront bien plus parlants que toutes les explications.

Le pèlerin canadien qui ira à trois kilomètres de Tourouvre trouvera la charmante église de Bivilliers, où Madame de La Peltrie, future compagne de Marie de l'Incarnation et bienfaitrice des Ursulines de Québec, venait prier. L'église n'a pas changé... Le manoir où habitait Madame

---

sents Me Jehan Trousse, prêtre, âgé de 40 ans, Me Jean Lambert, prêtre, âgé de 27 ans, Me François Méry, barbier et chirurgien, âgé de 30 ans, etc., qui attestent sur le dû de leurs serments » qu'un meurtre a été commis en la chapelle de Saint Gilles des Bruyères, assise en la paroisse de Tourouvre et « distant de demy quart de lieu ou environ ». « Et que en ladite chapelle et *en temps immémorial* on avait toujours accoutumé de dire et célébrer la Messe parce que c'est un lieu de bonne dévotion ».

74 — On fêtait ce jour-là la translation des reliques de St Aubin au Maître autel de Tourouvre. La fête de St Aubin est le 1er mars. Le premier adjudicataire de la dîme consigné aux registres du notaire est Jacques Trousse de la Babouynière, paroisse de Tourouvre.

75 — La dîme Saint Aubin avait été donnée au Trésor de l'Eglise par les Seigneurs de Tourouvre, le 11 août 1489, où une transaction avec le Curé et les trésoriers avait fixé les modalités de ce don. (Minutes de Me Choiseau, acte du 29 juin 1690).

76 — Toutes les églises sont anciennes. Autheuil et Champs particulièrement belles.

de La Peltrie<sup>77</sup> a cruellement souffert de l'abandon dont la Révolution de 1789 et les guerres de l'Empire furent cause pour tant de monuments. Le gros oeuvre subsiste et les fenêtres bouchées ont leurs meneaux<sup>78</sup>. La route l'a séparé de ce qui était son parc avec un étang. Malgré cela, c'est un lieu de pèlerinage émouvant pour qui sait les vertus des mères canadiennes formées par les religieuses Ursulines et comment la main de Dieu conduisit cette jeune châtelaine au Canada.



*Le cadran solaire du manoir de la Pelleterie*

77 — De 1622 à 1627, temps de son mariage, Madame de la Peltrie y réside. Elle a pu être informée dès l'origine de la grande entreprise de Giffard par ses bonnes relations avec Le Bouyer de St-Gervais; nous la voyons marraine de Madeleine le Bouyer à Montagne le 3 mai 1632.

78 — Ferme habitée par Madame Poupry, née Lancelin, dont la famille en est propriétaire depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE TROISIÈME

### Les contrats d'engagement

#### Contrat n° 1 : JEAN MÉRY

Nous n'insisterons pas sur le contrat de Jean Méry, manoeuvre demeurant au village de la Gaserie, paroisse de Tourouvre, qui s'était engagé le 29 janvier 1646 envers honorable M<sup>e</sup> Pierre Juchereau, demeurant à Feings, et envers Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, de présent à Tourouvre. Trois mois après, en présence de Jean Visage et de Denis Fanuel, il se désiste avec le consentement de ses engageurs à qui il rend l'avance de soixante livres qui lui avait été consentie.

Ce premier contrat n'était pas la première vocation canadienne de Tourouvre et de ses environs. Nous l'avons déjà vu, il y avait eu, au printemps de 1634, dans un des navires transportant Robert Giffard, les départs d'Henri Pinguet, de Louise Lousche, sa femme, et de leurs trois enfants. Les Juchereau avaient, dès ce premier voyage, emmené et ramené avec eux les trois Gagnon de Tourouvre et de La Ventrouze, dont nous reparlerons, et Charles Pierre, de l'Hôme. Noël Juchereau avait pris comme serviteur Jean Maunoury, de Renouard, paroisse de Tourouvre, qui revint en France en 1643, après trois ans de séjour<sup>79</sup>. Tous avaient parlé de ce qu'ils avaient vu. Des lettres arrivaient du Canada : Guillaume Pelletier, mari de Michelle Mabile, écrit à son beau-frère, Jean Rousseau, mari de Madeleine Mabile; nous avons connaissance d'une lettre datée du 5 octobre 1642 où il le prévient d'une somme d'argent que lui remettra de sa part Mathurin Gagnon, accompagnant en France M<sup>e</sup> Jean Juchereau, sieur de More.

<sup>79</sup>— Documents en date du 9 mars 1643 (archives du notaire de Tourouvre), publiés au dernier chapitre.

Depuis 1622, où Robert Giffard y a fait un premier voyage, nombre d'allées et venues rendaient ce lointain Canada moins mystérieux et les réalistes Percherons savaient à quoi ils s'engageaient.

L'exemple était venu de haut avec madame de la Peltrie, arrivée à Québec, le premier août 1639. Celle-ci entretenait des relations avec le Perche; elle dut régler ses affaires à la mort de son beau-père en 1641, et correspondit avec ses beaux-frères<sup>80</sup>.

Les documents qui suivent signalent les détails qui différencient parfois la condition des « partants » ou de leurs établissements et sont curieux par le fait que nous voyons presque toutes les parties prenantes apparaître les unes ou les autres dans les différents contrats et dans les actes paroissiaux, restituant ainsi ce qu'ils étaient les uns pour les autres, des « parents, voisins et amis » . . .

*Seule la piété filiale des Canadiens donnera leur valeur à l'ensemble de ces documents.*

### Contrat n° 2 : MATHURIN PROVOST

*Le 6 février 1646*, Mathurin Provost demeurant au lieu de la Gaignonnière, paroisse de Tourouvre, s'engage devant Pierre Juchereau, sr des Moulineaux demeurant à Feings, présent, et devant Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, demeurant à Québec, absent, d'aller servir pendant trois ans au pays de la Nouvelle-France, de son état de manoeuvre, Jean Juchereau, sieur de More, père dudit Nicolas, qui le nourrira de tous vivres<sup>81</sup> selon sa condition, lui fera passer et repasser la mer, lui donnera cent vingt livres par an, dont soixante sont payées d'avance. Témoins Michel Malenfant et Guillaume Geslain demeurant à Tourouvre et Eustache Chanin de la paroisse Notre Dame de Mortagne. Mathurin Provost ne sait pas signer.

**Sa famille :** *1548, 5 juin* — Jehan Héron, maçon, vend à noble Homme Jehan de la Vove, sr de Villiers et de la Forge, des pièces de terre, l'une de deux boisseaux sise à la Gaignonnière joignant le seigneur de Tourouvre et Barnabé Gaignon, une autre d'un boisseau, sise également à la Gaignonnière, joignant d'un côté Roullin Provost, de l'autre Jehanne Gaignon et d'autre bout Jehan Martheau.

*1569, 29 décembre* — Inventaire fait à la requête de Michelle Gaignon, veuve de Raoullin Provost, des biens meubles et ustensiles de maison appartenant à ladite veuve, en présence de son fils aîné Jehan Provost.

80 — Le manoir de la Pelleterie en Bivilliers fut cédé par elle à son beau-frère Claude Gruel vers 1642, après la mort de son beau-père, Emmanuel Philibert Gruel le 20 mai 1641 (voir: Mr H. Hiboust, *Recherches sur la Maison de Touvois*, 1960, chez l'auteur, Les Forges à Montchevrel (Orne).

81 — Les nombreux contrats d'apprentissage, passés à Tourouvre portent parfois que le jeune ouvrier est nourri, sauf de pain, qui est fourni par ses parents. Ne serait-ce pas pour cela qu'on a écrit ici, *tous vivres ?*

Témoins : Barnabé Gagnon et Valentin Martheau<sup>82</sup> proches voisins de ladite veuve.

Ce même 29 décembre 1569, renonciation de communauté entre Michelle Gagnon d'une part et Jehan Provost, son fils, et Mathrye Martheau, femme dudit Jean d'autre part « Nonobstant que par cy-devant ils aient demeuré ensemble, mangé et conversé les uns avec les autres en une même maison, tout à un pain et un pot » — mêmes témoins qu'à l'acte précédent.

Nous donnons ces quelques actes sur Mathurin Provost (bien qu'à notre connaissance il n'ait pas fait souche au Canada) parce qu'il est de la même famille que les Gagnon, probablement petit-fils de ce Jehan Provost et de cette Mathrye (diminutif de Mathurine) et fils ou neveu de Mathurin Provost qui est le parrain de Mathurin Gagnon.

Avant de partir, le 4 avril 1646, en la maison du notaire à Tourouvre, Mathurin Provost manoeuvre demeurant au lieu de la Gagnonnière en la paroisse de Tourouvre, constitue procureur M<sup>e</sup> Gilles Le Fort<sup>83</sup> pendant le temps qu'il « sera en la Nouvelle France où il a dit aller faire sa demeure ».

### Contrat n<sup>o</sup> 3 : FRANÇOIS MABILLE

1646, le 19 mars, François Mabile demeurant au lieu de la Bretonnière, paroisse de Tourouvre, s'oblige à et envers Jean Juchereau, sieur de More, demeurant à Québec, représenté par Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux, demeurant à Feings, d'aller le servir de son état de scieur de long ou à autre exercice qu'il pourra faire<sup>84</sup> pendant cinq ans entiers à commencer du premier mai prochain, moyennant quatre-vingt-dix livres par an, payables à lui ou à telle autre personne indiquée par lui et sa nourriture pendant tous ces cinq ans. Témoins : M<sup>e</sup> François Chastel et Gilles Le Fort, le jeune. François Mabile ne sait pas signer.

**Sa famille :** 1608, 8 décembre — Guillaume<sup>85</sup> et Gilles, les Mabile (frères) demeurant à la Gaserie, Paroisse de Tourouvre, payent huit solz de rente à Jehan Lullier, seigneur des Vergers, à Tourouvre.

Frères et soeurs de François Mabile :

1611 10 mars : Jean  
1614 2 novembre : Jeanne

<sup>82</sup> — Tuteur et curateur de Pierre Gagnon, père des trois Canadiens.

<sup>83</sup> — Maître Gilles Lefort, frère de l'émigrant Antoine Lefort, fut notaire par intérim entre 1660 et 70 ou 75. Mais là, il s'agit je pense de leur oncle Maître Gilles Lefort, procureur fiscal, au Baillage de Tourouvre. Ci-après contrat numéro 3, acte du 19 mars 1646, le neveu signe Gilles Le Fort le jeune.

<sup>84</sup> — Il est dit par ailleurs tréfiler, cloutier, marchand.

<sup>85</sup> — Guillaume est le père de Michelle Mabile femme de Guillaume Pelletier; cette famille sera, avec les Gagnon, parmi les premiers Tourouvrais à suivre les Juchereau et Henry Pinguet.

1616 9 mai : Madeleine  
 1619 11 septembre : François  
 1622 14 mars : Renée  
 1628 9 octobre : Robert

Une autre soeur, Mathurine, ne dut pas être baptisée à Tourouvre.

*Acte de baptême de François* : Le XII septembre 1619, François, fils de Gilles Mabilie et de Gilette Tortu, sa femme, a été baptisé. Son parrain a été François Méry dit La Grouas qui lui a donné le nom, sa marraine Michelle (Mabilie), femme de Guillaume Pelletier (futurs Canadiens).

*Jeanne Bignon* (future femme de François Mabilie), baptisée le 20 Mars 1600, était fille de Pierre Bignon, fils de Vincent et de Denise Liodois, mariés le 20 Février 1594.

François Mabilie épousa Jeanne Bignon le 25 Février 1638. Leurs enfants : François, baptisé le 9 Novembre 1641 ; Pierre, baptisé le 8 Mars 1643 (son parrain Pierre Visage, est frère de René Visage, contrat n° 10).

(Registres de la paroisse Saint-Aubin de Tourouvre)

1642, 14 février — François Mabilie, fils Gilles conduit par son tuteur, Claude Rufray et promettant ratifier quand il en sera d'âge, d'une part, et Simon Fanuel et Mathurine Mabilie, sa femme, d'autre part, mettent en deux lots les maisons et héritages à eux venus et échus des successions de défunts Gilles Mabilie et Gilette Tortu, sa femme, père et mère desdits François et Mathurine, situés au lieu de la Gaserie, paroisse de Tourouvre, joignant Guillaume Pelletier, à cause de sa femme (Michelle Mabilie), d'autre côté Pierre Cochereau et le seigneur de la Rosière.

1644, 15 août — François Mabilie, fils Gilles, cloutier, demeurant au lieu de la Bretonnière, paroisse de Tourouvre, vend à Claude Mabilie (frère de Michelle et fils de Guillaume) deux fermes de maison à la Gaserie qui lui sont venues de ses parents et une pièce de terre acquise de la veuve Gilles Méry, contre une vache à poil rouge, et valant trente livres, plus vingt-cinq livres payables en un an. Mais, en

1644, le 5 septembre — Claude Mabilie remet les maisons à son cousin François, qui lui rend sa vache.

1645, dernier février — François Mabilie, demeurant à la Bretonnière, paroisse de Tourouvre, s'engage à payer à Jean Fanuel, fils de François, marchand, demeurant à Tourouvre, douze livres dix-sept solz, tant pour dépenses de taverne faites en sa maison que pour marchandises vendues par ledit Fanuel, dont il s'est tenu content.

1645, 6 mars — François Mabilie et Jeanne Bignon, sa femme, s'obligent à payer à la Pentecôte 30 livres à Charles Hubert, cloutier à Randonnai. *En marge* : réglé le vingt-cinq juin 1645.

1645, 15 juin — François Mabilie, marchand, demeurant à la Bretonnière, y passe une procuration en blanc pour poursuivre Alexandre Baril, marchand à Longny, et recouvrer cinquante et une livres (moins six livres) pour vente de cidre. Témoins : Michel Malenfant et Jean Massard, fils de Jean.

1646, 8 janvier — François Mabile, tréfilier, demeurant à la Bretonnière, se faisant fort de Jeanne Bignon, sa femme, vend pour 45 livres à Jean Rousseau, demeurant à la Gazerie, une étable et une pièce de terre sise à la Gazerie, joignant Guillaume Pelletier.

A l'inventaire des biens de la succession de feu Maître Noël Juchereau<sup>86</sup>, fait par Maître Audouart, notaire à Québec le 7 octobre 1649, au passif il est dû à François Mabile 90 livres pour la troisième année de ses services.

François Mabile, ses cinq années finies, devant M<sup>e</sup> Audouart de Saint-Germain, notaire à Québec, le 1er octobre 1651 transporte à Jean Juchereau de Maure 46 livres de dette que Jacques Goulet<sup>87</sup> a vis-à-vis de lui, dont ledit Sieur Juchereau lui verse 16 livres tout de suite et lui promet 30 livres payables à la Toussaint, date probable du retour de François Mabile auprès de sa famille.

#### Contrat n<sup>o</sup> 4 : JACQUES LE ROY

1647, le 12 février, Jacques Le Roy, manoeuvre, demeurant en la paroisse de Sonchamp-près-Rochefort, généralité d'Orléans, près Saint-Arnould en Yvelines, mais de présent à Tourouvre, s'oblige envers M<sup>e</sup> Noël Juchereau, sieur des Chastellées, demeurant en la Nouvelle-France, représenté par Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux, son frère, demeurant à Tourouvre, d'aller le servir trois ans en la Nouvelle-France, moyennant qu'il le fera passer et repasser, le nourrira et lui donnera cent livres par an. Témoins : M<sup>e</sup> Antoine Beurrier, prêtre, et Antoine Pichon, demeurant à Tourouvre: Jacques Le Roy ne sait pas signer.

#### Autres actes à son sujet

Un acte du 14 janvier 1647 nous apprend que Jacques Le Roy est venu à Tourouvre pour louer tous ses biens sis en la paroisse Notre-Dame d'Aspres à Mathieu le Frustel, représenté par Maître Thomas

86 — P.-G. Roy, *Inventaire des Greffes des notaires*, (vol. I, Québec 1942, page 35) acte du notaire Audouart, 7 octobre 1649 : inventaire de la succession de Noël Juchereau, à la réquisition de Geneviève Juchereau, épouse de Charles Le Gardeur de Tilly. (Cet inventaire révèle encore d'autres noms de serviteurs de Noël Juchereau. Il est dû, y lit-on, six vingt livres à Jacques Goulet, — baptisé à Normandel, le 17 avril 1615, fils de Thomas Goulet et d'Antoinette Feillard, frère de père de Louise Goulet, baptisée à la Poterie au Perche le 26 août 1628, qui ira aussi faire souche au Canada avec son mari René le Tartre. Voir pour la famille maternelle de Jacques Goulet le chapitre Aubin Lambert, — un de ses serviteurs dont les deux fils épousèrent une petite-fille de Jehan Guyon et une petite-fille de Zacharie Cloutier).

87 — Meunier de Noël Juchereau, *Dictionnaire Tanguay*, page 277. Jacques Goulet, baptisé à Normandel le 17 avril 1615, fils de Thomas Goulet et d'Antoinette Feillard, est le cousin germain d'Aubin Lambert. Il partira pour le Canada ainsi que sa soeur de père, Louise Goulet, baptisée à la Poterie en Perche le 26 août 1628 et le mari de celle-ci, René le Tartre.

Estas. Ce bail est fait contre 25 livres par an et les rentes et devoirs que sont tenus faire lesdits héritages aux seigneurs d'Aspres et de la Gatine.

Après son engagement, le 18 février 1647, Jacques Le Roy, fils d'Alain, constitue son procureur M<sup>e</sup> Thomas Estas, demeurant à la Brosse, par Notre-Dame d'Aspres<sup>88</sup>, et lui vend pour 33 livres sept solz, une créance qu'il a sur Simon Brosset de la paroisse Notre-Dame d'Aspres.

Le nom de Jacques Le Roy ne figure pas au dictionnaire de Mgr Cyprien Tanguay. Cependant, trois actes passés devant M<sup>e</sup> Audouard de Saint-Germain nous prouvent qu'il a fait un long séjour au Canada :

1649 : le 7 octobre, succession de Noël Juchereau : « est dû à Jacques Le Roy, serviteur, la somme de 158 livres ».

1661 : 18 juillet : obligation de Jacques Le Roy à Julien Mercier<sup>89</sup>.

1662 : 23 décembre : concession de Jacques Le Roy à Louis Garnault.

#### Contrat n<sup>o</sup> 5 : JACQUES POUPAR

1647, 17 février — Jacques Poupard, laboureur, demeurant au bourg et paroisse de Longny, s'oblige par corps et biens envers M<sup>e</sup> Noël Juchereau, sieur des Chastellées, demeurant en la Nouvelle-France, pays de Canada, stipulant pour lui, Pierre Juchereau, sieur des Moulinaux, son frère, demeurant à Tourouvre, d'aller le servir trois ans à commencer du jour où il mettra pied à terre au pays de la Nouvelle-France, à charge de lui payer quatre-vingt-dix livres par an et de le nourrir du jour où il quittera ce pays jusqu'à celui de son retour. Témoins : Jean Vaudron, sergent et garde de la forêt du Perche, et Pierre Rotrou. Poupard a déclaré ne savoir signer.

#### Contrats nos 6 et 7 : JEAN MALENFANT et LOUIS GUIMONT

« Furent présents Jean Malenfant, manœuvre, demeurant au lieu de « Riant, paroisse de Tourouvre, et Louis Guimond, fils de François, demeurant en la paroisse de Tourouvre, au lieu de la Mulotière, lesquels volontairement ont promis et se sont obligés à et envers Maître Jean Juchereau, « Sieur de More, commis général des magasins de la Nouvelle-France et y « demeurant, absent, stipulant par Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis « son fils ad ce présent demeurant audit pays de la Nouvelle-France, savoir « est : de servir de leurs états de manœuvre ledit Maître Jehan Juchereau, « sieur de More, durant le temps, savoir : ledit Malenfant : 5 ans, et ledit « Guimond : 6 ans, à commencer du jour de l'embarquement qu'ils feront

<sup>88</sup> — Les Aspres (N.-D.-d'Aspres et Saint-Martin d'Aspres) à une quinzaine de kilomètres de Tourouvre en direction de Laigle, sont en Normandie. Les seigneurs de Tourouvre y avaient le riche domaine de la Gatine, d'où relations fréquentes entre Tourouvre et les Aspres.

<sup>89</sup> — Contrat n<sup>o</sup> 12, du 26 février 1647.





« pour aller au pays de la Nouvelle-France et finissant à pareil jour, à la charge de les nourrir pendant ledit temps et de les passer et repasser au lieu de l'embarquement. Et a été ce fait moyennant la somme de 40 livres Tournois audit Guimond par chacun an et outre une paire de souliers et un habit de serge de laine, sur tout ledit terme, et audit Malenfant la somme de 55 livres tournois aussi par chacun an, et sur tout ledit terme une paire de souliers, que ledit sieur de Saint-Denis a promis leur payer « l'an en an dont les parties sont demeurés d'accord devant nous notaire « promettant tenir etc., obligeant etc., renonçant etc. Présents ad ce Maître François Chastel; avocat à Tourouvre et y demeurant et Jacques Coupeau demeurant au lieu de Longuetterre, Paroisse de Randonnay, témoins, qui ont avec ledit sieur de Saint-Denis et nous notaire signé etc. »

« Lesdits Malenfant et Guimond ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé par nous, notaire qui avons averti les parties de faire sceller les présentes suivant l'édit du roy. Approuvons en marge ce mot : cinq. »

#### Autres actes sur Jean Malenfant

Une obligation et un marché entre Jean Malenfant et Louis Le Comte passés devant Maître Audouard de Saint-Germain, notaire à Québec, le 25 juillet 1653, nous apprennent que Jean Malenfant, qui s'est acquitté de son engagement auprès de Jean Juchereau, s'engage à remplacer Louis Le Comte au service du sieur Pierre Delaunay, demeurant Côte Sainte-Geneviève, pour deux ans environ pour 6 x 20 livres par an, devant Charles Sevestre, commis général des magasins. Pierre Delaunay est depuis 1645 le garde de Henry Pinguet; le dictionnaire de Mgr Tanguay nous apprend aussi qu'il fut tué par les Iroquois le 28 novembre 1654. Malenfant, alors son domestique, a-t-il partagé son sort? Coïncidence tragique de destinée avec son compagnon de voyage...? Aucun texte à notre connaissance ne consigne ce funeste événement.

#### La tragique destinée de Louis Guimond

Il n'en est pas de même de Louis Guimond, auquel un de ses nombreux descendants, l'abbé Gaétan Guimont, a consacré une brochure<sup>90</sup> à l'occasion du tricentenaire de Sainte-Anne de Beaupré, sanctuaire national du Canada où, en 1658, il fut guéri miraculeusement. J'y renvoie le lecteur, tout en y faisant quelques emprunts.

Mgr Cyprien Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, nous dit que, fils de François Guimond et de Jeanne Delaunay, il fut baptisé à Champs<sup>91</sup>, canton de Tourouvre (à trois kilomètres de Lignerolles) en 1625. Son acte de baptême a disparu avec tous ceux de Champs de cette époque, aussi la date indiquée a-t-elle dû être empruntée à l'acte de mariage, célébré à Québec, avec Jeanne Bitouset (de Saint-Etienne du Mont, à Paris) le 11 février 1653. De cette union naquirent trois fils dont l'aîné mourut tout de suite, mais dont les deux autres, Joseph et Claude, laissèrent une postérité dont le petit livre de Monsieur l'abbé Gaétan Guimont indique l'importance numérique, la valeur morale et sociale.

90 — *Louis Guimont*, par l'abbé Gaétan Guimont, prêtre (1958).

91 — Possède une intéressante église du 12<sup>e</sup> siècle, à une dizaine de kilomètres de Tourouvre.

Ce livre commémore le miracle dont fut l'objet Louis Guimont, subitement guéri en s'approchant du lieu où se construisait la première chapelle dite « des matelots ». La page 11 nous montre un joli dessin de cette chapelle, qui fut construite sur un terrain offert par Etienne Lessart, le 8 mars 1658, en avant de la basilique actuelle; là, le pauvre infirme vint poser « trois petites pierres dans les fondations », peu après le 13 mars, et, en faisant cet acte de piété, fut guéri<sup>92</sup>.

Louis Guimond s'était établi dans cette paroisse de Beaupré par un achat fait devant M<sup>e</sup> Auber le 1<sup>er</sup> octobre 1657 de Claude Bouchart et Louis Garnier. Il y avait pour voisins deux Tourouvrais établis à Beaupré dès 1651 : Julien Mercier et Robert Giguère<sup>93</sup>.

Si nous parcourons le répertoire des minutes de M<sup>e</sup> Auber, nous lisons que le 14 juillet 1661, celui-ci procède, à la requête de la veuve Jeanne Bitouset, à l'inventaire des biens de défunt Louis Guimont. Nous n'avons pas de date plus précise, mais sur ce que fut cette mort sainte et héroïque, nous possédons des documents de première main. Un manuscrit de juin 1661, conservé au Séminaire de Québec, nous apprend que « le 18 de ce mois à 8 h. du matin commença le massacre ou capture de plusieurs personnes à Beaupré et à l'île d'Orléans par les Iroquois descendus de Tadoussac . . . on parlait de 8 à Beaupré et 7 à l'île d'Orléans, ce qui s'est trouvé vrai ».

Parmi les captifs, était Louis Guimond. Son contemporain, le P. Hierosme Lallemand, a publié, dans les *Relations* que les Pères de la Compagnie de Jésus envoyaient en France, des extraits des lettres que le jeune Jean-François Hertel<sup>94</sup>, captif de ces mêmes sauvages Agnieronons<sup>95</sup>, écrivit sur des écorces d'arbre et fit passer par un Sauvage à sa mère et au Père Lemoine, son ami, en signant « votre pauvre Fanchon » : « Je n'ai presque plus de doigt, aussi ne vous étonnez pas si j'écris mal. J'ai bien souffert depuis ma prise mais j'ai bien prié aussi . . . Connaissez-vous Louis Guimond pris cet été. Il a été assommé de coups de bâtons et de verges de fer; on lui en a tant et tant donnés qu'il est mort sous les coups; mais cependant il ne faisait que prier Dieu, tellement que les Iroquois enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier . . . (les) lui coupèrent . . . que cela est horrible à voir! et néanmoins il ne laissait pas encore de prier, ce qui dépitait tellement les Iroquois qu'ils lui arrachèrent le coeur de la poitrine, encore tout vivant et lui jetèrent au visage ». Le lieu de la Mulotière en Tourouvre où vécut Louis Guimont

92 — D'après les *Relations des Jésuites*, année 1667, page 30, et les Récits manuscrits conservés au Séminaire de Québec, datés de 1680 et authentifiés par Monseigneur de Laval, évêque de Québec, par l'abbé Morel, curé de Sainte-Anne, en 1668.

93 — Indications portées sur le plan des concessions de Sainte-Anne conservé au Séminaire de Québec, reproduit p. 9 de la brochure de l'Abbé Guimont. Julien Mercier a été engagé par le contrat n° 12 et nous donnerons aussi quelques actes concernant Robert Giguère, (pp. 45 ss. et 123 ss.).

94 — a) Préface du *Dictionnaire* de Mgr Cyprien Tanguay.

b) Voir *Histoire des Grandes Familles françaises du Canada*, par l'abbé DANIEL, Montréal, p. 399. J. F. Hertel est né en 1643 aux Trois-Rivières. Après sa captivité, il fut libéré, se maria, fut anobli par Louis XV (sous la régence) et eut une nombreuse lignée.

95 — Tribu particulièrement cruelle parmi les Iroquois.

est marqué de ce souvenir héroïque. On y voudrait un mémorial comme celui qui vient d'être élevé au rang du Rocher (Cap Saint-Ignace) rappelant, même très modestement, son souvenir<sup>96</sup>.

Les registres notariaux de Tourouvre ne contiennent rien sur François Guimond et Jeanne Delaunay, mais que de Guimond ont vécu à Champ, à Lignerolles, à Tourouvre même où un vieux fief, la Guimondière, aujourd'hui la Saunerie, portait leur nom, ce qui indique une très ancienne « demeure » ! »

N'ayant pas de fil conducteur, je ne puis déterminer quels sont ceux qui furent leurs ancêtres parmi tous les clients des notaires Choiseau qui portent le nom de Guimond.

Le chirurgien François Méry [cité aux actes concernant Giffard, Maître Juchereau, Pinguet, etc . . .] est le mari de Jeanne Guimond, de Champs.

### Contrat n° 8 : RENÉ DUTEIL

*1647, 18 février* : René Duteil, manœuvre, demeurant au lieu de la Couldrays<sup>97</sup>, paroisse de Bubertré, s'oblige envers Maître Jean Juchereau, sieur de More, demeurant en la Nouvelle-France, absent, stipulant pour lui Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, demeurant audit pays de la Nouvelle-France, de présent en ce lieu, d'aller servir ledit Juchereau au pays de la Nouvelle-France, pendant trois ans, depuis l'embarquement à La Rochelle où il sera conduit, passera et reviendra aux frais dudit Juchereau, nourri par lui les trois ans et payé cent livres par an. Duteil ne sait pas signer.

#### Autres actes

*Mêmes jour, lieu et heure* : René Duteil transporte à François Duteil son frère, laboureur, demeurant au bourg de Tourouvre, tous ses biens immeubles et meubles sis en la paroisse de Bubertré à charge d'en payer les cens et rentes et ce pour 300 livres.

*Même jour* : René Duteil constitue son frère son procureur, pour poursuivre l'exécution des jugements donnés à son profit à Mortagne contre Nicolas Doulcet. Témoins : Olivier Ailleboust, demeurant à Tourouvre et Pierre Deshays, demeurant en la paroisse de Courgeoût au lieu des Mares.

*9 avril 1647* : René Duteil, laboureur, demeurant à la Couldrays,

<sup>96</sup> — Ces souvenirs ont été évoqués à l'inauguration du monument de Sainte-Anne à Tourouvre au Carrefour Sainte-Anne, sur la route de Paris, le 27 juillet 1958. *Mémoires de la Société Généalogique canadienne française*, vol. XII, n° 7, 1961, p. 206.

<sup>97</sup> — A ne pas confondre avec « les Coudrais », en Tourouvre.

paroisse Bubertré, nomme son procureur général M<sup>e</sup> Jean Ailleboust, avocat à Mortagne<sup>98</sup>.

René Duteil n'est pas cité par Monseigneur Tanguay et ne semble pas avoir laissé trace au Canada.

#### 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> contrats :

#### PIERRE PIAU, RENÉ VISAGE, DANIEL TRÉMOND

1647, 18 février : Pierre Piau, René Visage et Daniel Trémond, demeurant tant au bourg que paroisse de Tourouvre, s'engageant d'aller servir M<sup>e</sup> Jean Juchereau, sieur de More, au pays de la Nouvelle-France, stipulant pour lui son fils Nicolas Juchereau, pendant trois ans, moyennant 60 livres par an audit Piau, 50 livres audit Visage, 55 livres audit Trémond, avec une paire de souliers pour Visage, et un habit pour Trémond. Ils ne savent pas signer. Ils ne sont pas restés au Canada.

#### Famille Piau

*Maurice Piau*, de la paroisse de Charencey, le 30 mai 1568, achète du blé à Nicolas du Pont de Moussonvilliers.

1652 : *Le vendredi 13 juin*, devant le notaire de Tourouvre, contrat de mariage de Pierre Piau, fils de feu Marin et de Jeanne de Payne, ses père et mère, et Françoise Lenoir, fille de Pierre Lenoir et de Marie Beulle. Jean Piau, oncle dudit Pierre, et Françoise Hugot, sa femme, lui font, en faveur de ce mariage, une donation entre vifs de leurs biens dont ils se réservent l'usufruit.

1655 : *Mardi 2 mars* à Tourouvre, acte signé de Pierre Piau où il est aussi question de Françoise Lenoir, sa femme.

1656 : *le 12 janvier* : Jeanne, fille de Pierre Piau et de Françoise Lenoir, fut baptisée, sa marraine Jeanne Fromentin, femme de Noël Dangereux, son parrain Nicolas Huet, fils de Jean. (Registres paroissiaux de Tourouvre).

#### Famille Visage

a) 1633 : *17 mai* — Jean Visage, laboureur demeurant au lieu de la Forge, paroisse de Tourouvre, achète de Jean Ripault, son beau-frère, et de Françoise Pellicot, son épouse, la moitié d'une maison à Mortagne en indivis, joignant ledit acquéreur à cause de sa femme.

b) 1636 : *23 avril* — Jean Visage âgé de 42 ans, fait l'expertise des haies de la métairie de Brésolettes appartenant au seigneur de Tourouvre et recommence, *le 25 juin*, avec François Le Torneux, de l'Enclose, paroisse de Tourouvre, âgé de 65 ans.

98 — Beau-frère de Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux.

Je vous prie de m'excuser  
pour ce que je ne vous envoie  
pas de nouvelles plus tôt  
c'est que je suis si occupé  
de mes affaires que je n'ai  
pas eu le temps de le faire  
Je suis, Monsieur, votre  
très humble serviteur  
J. L. de la Roche

Chouapeau  
M. de la Roche  
Chouapeau

Je vous prie de m'excuser  
pour ce que je ne vous envoie  
pas de nouvelles plus tôt

Je vous prie de m'excuser  
pour ce que je ne vous envoie  
pas de nouvelles plus tôt  
c'est que je suis si occupé  
de mes affaires que je n'ai  
pas eu le temps de le faire  
Je suis, Monsieur, votre  
très humble serviteur  
J. L. de la Roche

M. de la Roche  
Chouapeau

*Page précédente : Contrat d'emprunt de Julien Mercier, 25 février 1647*

c) 1645 : 30 mars : Partage entre Jean Ripault et Jean Visage, veuf de Marguerite Ripault, se faisant fort de Jean, Pierre, René, Noël et Anne<sup>99</sup> Visage, leurs enfants, de la succession d'une nièce.

### Acte postérieur

1658 : 14 juillet : René Visage, laboureur, demeurant au lieu seigneurial de la Forge, paroisse de Tourouvre, remet aux mains de Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux, et de Charles Lucas, marchand, demeurant à Bivilliers, l'effet de l'adjudication de la récolte de la dime Saint-Aubin, appartenant au trésor de l'Eglise de Tourouvre, située en ladite Paroisse de l'autre côté de la rivière de Commeauche.

### Famille Trémond

Aucun document particulier. Les Trémond forment une dynastie de marchands aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à Tourouvre.

### Contrat n° 12 : JULIEN MERCIER

1647. 25 février : « Fut présent Jullien Mercier, manoeuvre, demeurant « au lieu de la Grandinière, paroisse de Tourouvre, lequel a volontairement « promis et s'est obligé par corps et biens, à et envers Me Noël Juchereau « sieur des Chastellées, demeurant à Québec en la Nouvelle-France, absent, « stipulant et acceptant pour lui, Pierre Juchereau, sieur des Molineaux, son « frère, demeurant à Tourouvre, à ce présent, savoir est d'aller par ledit « Mercier servir ledit sieur des Chastellées, audit pays de la Nouvelle-France, « de son état de manoeuvre, pendant et durant le temps de trois ans, à « commencer du jour de l'embarquement qui se fera à La Rochelle en cette « année, et finira à pareil jour, à la charge que ledit sieur des Chastellées sera « tenu nourrir ledit Mercier pendant ledit temps et de le passer et repasser. « Et a été ce fait moyennant la somme de soixante quinze livres tournois « par chacun an que ledit Pierre Juchereau, audit nom a promis payer, ou « faire payer, audit Mercier d'an en an, sur lesquelles trois années ledit Ju- « chereau a présentement payé audit Mercier, la somme de vingt quatre « livres tournois, en déduction de son salaire sur la première année, et outre « a promis une paire de souliers sur tout le terme, audit Mercier, présente- « ment payée à la somme de soixante solz, dont ledit Mercier s'est tenu con- « tent. Car ainsi a été accordé promettant tenir etc., obligeant etc., renonçant « etc... Ad ce maistre François Chastel, avocat à Tourouvre et Jean Char- « ron, témoins qui ont, avec ledit Juchereau et nous notaire signé. » Ledit Mercier a déclaré ne savoir signer, etc...

Julien Mercier est le plus connu des émigrants tourouvrais en sa cité natale. En effet, la visite d'un de ses descendants, l'honorable Honoré Mercier, ministre de la province de Québec, en mai 1891, a été l'occasion d'une fête solennelle, dont le souvenir est rappelé dans l'église de Tou-

99 — Née le 7 mars 1627, elle se marie en Février 1647, avec Pierre Tiratey du Mage (au delà de Longny, à 12 kms de Tourouvre).

rouvre par deux vitraux, commémorant, l'un le départ de Julien Mercier, et l'autre, le retour à Tourouvre de son arrière petit-fils.

### La famille Mercier

La famille Mercier était fixée de temps immémorial sur le sol tourouvrain; il est question, aux actes du XVI<sup>e</sup> siècle, du « lieu des Mercier », entre autres, le 1<sup>er</sup> avril 1565. Nous ne citerons qu'une faible partie des nombreux actes les concernant; ils sont trop nombreux. Il en est de même pour la famille Cornilleau, famille maternelle de Julien Mercier.

1557 : 20 juin : Jehan Mercier, laboureur, se portant fort des enfants issus de lui et de défunte Thienete Le Blond (dont une fille, Marine, seule nommée, est mariée à Guillaume Charron) vend les héritages venant de sa femme dans la paroisse de Champeaux<sup>100</sup>.

1557 : le 25 juin : Jehan Mercier, laboureur, somme Pierre Pelletier de lui rendre par voie de retrait lignager, une pièce de terre sise aux Coul-drays, paroisse de Tourouvre, acquise il y a un an de Marin Mercier, frère dudit Jean Mercier. Ils arrivent à un accord le 11 juillet 1557.

1558, 13 mars : Aubin Vengeon loue à toutes moitiés de profit, à Marin Mercier et à Jehan Mercier son fils toutes les terres labourables qui lui appartiennent. Les preneurs seront tenus lui livrer le cidre en sa maison à la Guymondière et mettre de la marne sur les terres.

1558, 14 juin : Marin et Jehan les Mercyer, Thomas Lousche<sup>101</sup> au droit de Perrine Mercier, et Marin se faisant fort de Bastien de Mormont, son neveu, quittent la veuve Gervais Guymont, son fils aîné Louis Guymont, et autres frères et soeurs de certaine rente qu'ils leur devaient pour onze livres douze solz, et onze solz de rente aux chanoines de Toussaint de Mortagne.

1559, 8 mai : Jehan Mercier, laboureur, demeurant à Tourouvre, et ses enfants Jehanne Mercier, mariée à Jean Boucher, habitant Feings, Marin Mercier, Guillaume Charron et Marine Mercier, sa femme, vendent à Guillaume Boussard, demeurant à Champeaux, une maison et l'héritage où elle est assise en l'âtre aux Blonts, paroisse de Champeaux et d'autres terres déclarées et confrontées au partage desdits vendeurs, à cause de défunte Thienete Le Blond, en son vivant femme dudit Jehan Mercier — vente faite pour quatre vingt dix huit livres.

1564, 30 janvier : Marin Mercier, fils Jean, cède par retrait conditionnel à Aubin Vengeon, une pièce de terre qu'il avait acquise d'Aubin Vengeon père le 8 janvier 1559.

1564, 7 mai : Jehanne Paigne, veuve François Cornilleau, sur l'avis de Jean Cornilleau, cousin germain dudit défunt son mari, et comme garde de ses enfants mineurs, vend à Jehan Pelletier chaussetier à Tourouvre les

100 — Champeaux sur Sarthe, canton de Bazoches sur Hoëne, à 11 km. de Mortagne.

101 — Grands-parents de Nicolas et Robert Rivard, Canadiens. Voir contrat n° 31.

poursuites et réparations qu'elle ou ses enfants pourraient demander contre Collas Chambon, pour raison du meurtre et homicide commis à la personne de défunt François Cornilleau, mari de ladite veuve, vendition faite pour 10 écus d'or sol, et ledit Pelletier est son procureur pour consentir toutes grâces pour son fait et regard.

1565, 1 avril : Collin Mercier, couturier, demeurant à Tourouvre, baille à titre de rente, à Marin Mercier, fils de Jean, demeurant en ladite paroisse de Tourouvre, onze perches de terre dépendant du fief de la Guymondière, au lieu du Grand Pré, en la paroisse de Tourouvre, joignant Jehan Mercier l'ainé, père dudit preneur, et aux communes *du lieu des Mercier du Grand Pré* pour 10 solz de rente, que le même jour Collin Mercier cède à Eustache Bisson contre vingt livres.

Même jour : Simone Mercier, veuve Marre, vend à Marin Mercier, fils Jehan, de la terre, à la Reboursière, paroisse de Tourouvre, joignant Michau Loiseau, Grandinière, et Denis Cornilleau.

1565, 3 mai : Symone Mercier, veuve Mare, vend à Guillemine Mercier femme Lailler sa soeur, onze perches  $\frac{1}{4}$  assises devant *la maison des Mercier* du lieu de la Guymondière, qui ont appartenues à défunt Marin Mercier leur père, et joignant Pasquièrre Mercier femme de Denis du Mans, et d'autre bout à Jehan Mercier (leur oncle) et d'autre côté le chemin tendant de *la cour des Mercier* au chemin de la Ventrouze.

1565, 27 mai : Jehan Provost, de la paroisse de Longny, vend à Jehan Mercier le jeune<sup>102</sup> pour 8 l.t. 8 solz, un pré à la Ventrouze.

1569, 17 avril : Marin Mercier<sup>103</sup>, laboureur, demeurant en la paroisse de Tourouvre, vend à toujours à Jehanne Mercier, sa soeur, une pièce de terre sise au fief de Commeauche, seigneurie de Tourouvre, joignant Jehan Gaignon, ladite veuve, et le chemin qui va du gué de la Pierre à la Foucaudière, achetée le 22 février 1561 de Noël Bignon, vente faite pour 30 livres. Témoin Jehan Mercier<sup>104</sup>, père desdits vendeurs.

1569, 4 juillet : Marin Mercier, laboureur, Marine Mercier veuve Guillot Charron, Jeanne Mercier veuve Jean Boucher, demeurant en la paroisse de Tourouvre, tous frère et soeurs, enfants de défunt Jehan Mercier, mettent en trois lots les biens de sa succession. Marin<sup>105</sup> qui a le premier lot, a la maison manable à cheminée,  $\frac{1}{3}$  de grange et la terre qui est entre ladite maison et le chemin qui tend des Tousches à la Fontaine du Grand Pré, plus des terres poignant Bastien de Mormont (son cousin), Michau Loyseau à la Grandinière, etc. A ce partage préside M<sup>e</sup> François Dangereux, prêtre demeurant à Tourouvre.

1571, 9 décembre : Marin Mercier se faisant fort de Jehanne Bisson, sa femme.

102 — Frère aîné de François Mercier, père de Julien.

103 — Père de Jehan le jeune et grand-père de Julien.

104 — Jehan Mercier l'ainé, grand-père de Jean Mercier et François Mercier, arrière-grand-père de Julien Mercier.

105 — Grand-père de Julien.

1576, 23 juillet : Aveu du fief Cornilleau<sup>106</sup> à Autheuil dont est aîné M<sup>e</sup> Thomas Marges prêtre, rendu à noble homme Messire Alexandre de la Vove, seigneur de Tourouvre et des fiefs d'Autheuil.

1605, 20 novembre : François Mercier et Roberte Cornilleau sa femme, demeurant au Grand Pré, paroisse de Tourouvre, vendent à Jehan Mercier un petit lot de terre au Grand Pré.

1607, 18 juin : François Mercier manœuvre et Roberte Cornilleau sa femme vendent une grange et son morceau de terre sis au Grand Pré, à Marin Cornilleau, tisserand en toiles, demeurant à la Grandinière. Comme ce pré vendu à Marin Cornilleau son frère appartenait à Roberte, son mari lui cède une maison au Grand Pré.

1612, 3 septembre : François Mercier manœuvre et Roberte sa femme demeurant au Grand Pré vendent à Jehan Mercier un boisseau de terre, tel que Marin Mercier père desdits Jehan et François l'avait acquis de Marin de More<sup>107</sup> et de Marguerite Marges sa femme pour quinze livres.

1614, le 26 janvier : Jehan Mercier a dit et reconnu que le boisseau de terre a été acquis des deniers de Perrine Lalouette, sa femme.

En 1612, 1614, 1616, 1618, 1626 (18 mai) nombreuses ventes de parcelles faites par le ménage François Mercier-Roberte Cornilleau.

Tous les actes précités sont aux archives du notaire de Tourouvre.

1627, Janvier : « Et premièrement décéda François Mercier et sa femme . . . (en blanc) - » (Registres paroissiaux de Tourouvre).

Si nous consultons les registres paroissiaux de Tourouvre :

- 1606, le 31 janvier, ils ont un fils, Jean;
- 1609, le 8 mars, ils ont une fille, Roberde;
- 1610, le 2 décembre, un fils, Alexandre;
- 1612, le 15 février, une fille, Marie;
- 1615, le 4 mars, une fille, Jeanne, filleule de Jeanne Mullard<sup>108</sup>;
- 1618, le 9 février, une fille, Mathurine;
- 1621, le 27 février, un fils, Julien.

De ces enfants, Roberde, Alexandre, Marie paraissent ne pas avoir vécu, et par contre, il n'a pas été trouvé d'acte de naissance pour une fille, Renée, que nous trouverons au partage avec ses frères et soeurs.

En poursuivant, les Archives notariales de Tourouvre nous fournissent les actes suivants :

1630, 15 septembre : Jehan Giguère l'aîné demeurant aux Boullais,

106 — Le fief Cornilleau, autrement dit la Tessonnière.

107 — Serviteur du château de Tourouvre dans sa jeunesse.

108 — Femme de Pierre Rivard, mère de Nicolas et Robert Rivard, canadiens. En allant aux textes originaux, nous avons fait quelques rectifications aux dates données par le P. Godbout.

vend à Jehan Mercier, fils de feu François, demeurant au village de la Grandinière, un boisseau de terre à la Grandinière, joignant Florend Vigneron et le chemin tendant du grand chemin de Paris à la Forêt du Perche, pour neuf livres.

1632, le mardi 26 octobre : Jean Mercier, manœuvre demeurant au lieu de la Grandinière, paroisse de Tourouvre, se faisant fort de Julien, Renée, Jeanne et Mathurine les Mercier, ses frère et soeurs, vend à Charles Poymulle deux quarts de terre au Haubert, paroisse de Tourouvre, pour cinquante-sept solz; témoins : Etienne Massard et Jean Maunoury<sup>109</sup>, charbonnier.

1633, 10 octobre : Jehan Mercier, fils feu François, demeurant à Tourouvre, et Renée Mercier sa soeur, demeurant à La Ventrouze, se faisant fort de Julien, Jeanne et Mathurine, leurs frère et soeurs, vendent à h<sup>ble</sup> homme Jehan Mery, apothicaire, demeurant à Tourouvre, pour 80 livres, tous les héritages et maisons qui leur viennent de Jehan Rotrou leur parent.

1636, 26 février : Jean Mercier, fils François et Marie De la Roche, sa femme, demeurant à la Grandinière, vendent à Jean Charron trois quarts de terre au lieu du Rotiz, paroisse de Tourouvre, pour sept livres dix solz.

1639, 2 janvier : Jehan Mercier, manœuvre, demeurant au lieu de la Grandinière, paroisse de Tourouvre, s'oblige à rendre à Jean Charron 18 livres qu'il lui a prêtées au jour Saint Gilles prochain venant. Témoins : Etienne Massard et Jean Cornilleau fils François.

1640, 30 janvier : Jean Mercier, en son nom et au nom de Renée Mercier sa soeur, Julien Mercier et Jeanne Mercier, ont reçu de Nicolas Gaultier demeurant à Lhôme 18 livres pour une vache à poil rouge.

1641, 13 mai : Jean Mercier, manœuvre, demeurant au lieu de la Grandinière, paroisse de Tourouvre, s'oblige à payer à Jean Pierre, demeurant à La Ventrouze, 26 livres pour la vendition et livraison d'un cheval à poil alezan.

1641, 30 septembre : « Furent présents en leurs personnes Jean Mercier, Julien Mercier, René Mercier, demeurant en la paroisse de Tourouvre au lieu de la Grandinière, et Nicolas Gaultier, au nom et comme procureur de Jeanne Mercier . . . , demeurant à Lhôme . . . , lesquels ont mis en quatre lots et partages les maisons et héritages à eux venus et échus des successions de défunts François Mercier et Roberte Cornilleau, leurs père et mère et de défunt Robert Cornilleau, leur aïeul et procédé à la choisie d'iceux (partage provisoire étant donné la minorité de Julien) ; les parties ont déclaré ne pas savoir signer de ce interpellé.

1<sup>er</sup> lot, pris et choisi par Jean Mercier, à la Grandinière maison manable où est le four. La 4<sup>e</sup> partie du clos et jardin, en la prise de la Grandinière, il devra payer 18 livres au 3<sup>e</sup> lot et 12 livres au 4<sup>e</sup>.

<sup>109</sup> — Ira 3 ans au Canada servir Noël Juchereau et sera payé de ses services à La Ventrouze, par Jean Juchereau, le 9 mars 1643. (Arch. not. Tourouvre).

2<sup>e</sup> lot, pris et choisi par Renée Mercier, une ferme de logis, onze perches de terre, la 4<sup>e</sup> partie du clos et jardin, le tout au lieu de la Grandinière.

3<sup>e</sup> lot, pris et choisi par Julien Mercier, une grange et la 4<sup>e</sup> partie du clos et jardin le tout situé au lieu de la Grandinière.

4<sup>e</sup> lot, pris et accepté par Nicolas Gaultier au nom de Jeanne Mercier, un cellier et la quatrième partie du clos et jardin à la Grandinière.

*Même jour* : Jean Mercier a vendu à Jean Roussin le jeune, fils Nicolas, une maison assez ruinée, au Grand Pré, pour 48 livres, celui-ci « en appréhende la possession vacue, réelle, y allume du feu et fait autres signes de possession requises » et quant au jardin, « il a bêché en icelui avec une bêche aux deux bouts d'icelui », dont il a requis acte au notaire.

1644, 8 mai : Jean Mercier et Marie Delaroché sa femme, vendent à François Bourdon trois quarts de terre au Grand Pré, paroisse de Tourouvre, pour 24 livres payées, comptées, nombrées.

Julien Mercier part à 26 ans pour le Canada. (Contrat du 25 février 1647). Nous abandonnons les actes passés par ses frère et sœurs devant le notaire de Tourouvre. Deux ans après, à Québec, devant M<sup>e</sup> Laurent Bermen, il fait un accord avec Michel Hupé<sup>110</sup> le 22 juillet 1649, par lequel nous apprenons que Julien Mercier a été au service de Michel Hupé, dit La Grouas, et qu'ils se séparent à l'amiable, moyennant que Hupé paye à Mercier 60 livres, ce qui est fait le 18 octobre suivant », « par un billet que ledit La Grouas luy a baillé à prendre sur le magasin et signé du R. P. de la Place ».

Par contrat, le 7 octobre 1652, devant M<sup>e</sup> Claude Auber, notaire à Québec, il se marie avec Marie Poulain. Nous l'avons vu, sur un plan de 1651, voisin de Louis Guimont en la paroisse Sainte-Anne de Beaupré; il a dû s'y établir avec sa jeune femme, fille de Claude Poulain et de Jeanne Mercier. Ils ont eu onze enfants et il y a été inhumé le 19 octobre 1676.

Devant M<sup>e</sup> Claude Auber, le 5 novembre 1682, inventaire des biens meubles et héritages de la succession de feu Julien Mercier et Marie Poulain . . . (qui se remarie).

Les actes que nous avons cités permettent d'établir l'arbre familial.

### Arbre familial

Jehan Mercier de Tourouvre, marié à *Thiénete Le Blond*, de Champeaux (morte avant juin 1557) vivait encore le 17 avril 1569 et sa succession est réglée le 4 septembre 1569. Ils ont eu plusieurs enfants, dont :

110— Le 27 novembre 1651, Michel Hupé épousera une Tourouvraine, Mademoiselle Roussin.

/  
 Marin Mercier, marié à *Jehanne Bisson* avant décembre 1571, demeurant au Grand Pré, paroisse de Tourouvre, père de :

/  
 François Mercier, marié à *Roberte Cornilleau*; il demeure à la Grandinière, paroisse de Tourouvre. Lui et sa femme sont morts au début de janvier 1627. Leur dernier enfant :

/  
 Julien Mercier, né le 27 février 1621, a vécu à La Grandinière, paroisse de Tourouvre, puis au Canada, paroisse Sainte-Anne de Beaupré. Marié à *Marie Poulain*.

Il meurt au Canada et est enseveli à Sainte-Anne de Beaupré, le 19 octobre 1676, ayant eu de son épouse, Marie Poulain, onze enfants, dont deux furent mariés à des Giguère de Tourouvre, et un à une Cloutier de Mortagne.

**Contrat n° 13 :**  
**PIERRE ALOGNON**

**1647. 4 mars :** « Fut présent en sa personne Pierre Alognon, manoeuvre, « demeurant en la paroisse de La Ventrouze, lequel, volontairement, a promis « et s'est obligé par corps et biens, à et envers Maître Noël Juchereau sieur « des Chastellées demeurant à Québec, en la Nouvelle-France, absent, stipulant pour lui Pierre Juchereau sieur des Moulineaux son frère, demeurant « à Tourouvre, savoir : d'aller audit pays de la Nouvelle-France servir ledit « sieur des Chastellées pendant cinq ans à commencer du jour que ledit « Alognon mettra le pied à terre audit pays de la Nouvelle-France, et finira « le jour qu'il sera de retour d'icelui pays, à la charge de le faire passer et « repasser et nourrir pendant ledit temps. Et a été ce fait en outre pour « et moyennant la somme de soixante livres par chacun an, que ledit sieur « des Moulineaux audit nom a promis payer audit Alognon d'an en an. »

Témoins : René Roger demeurant à Rians, paroisse de Tourouvre et Pierre Enjouis le jeune <sup>111</sup> fils Pierre, demeurant en la paroisse de Charensey.

Mgr Cyprien Tanguay, dans son *Dictionnaire*, parle à deux reprises de cet émigrant, sous les deux formes : Alognon et Lognon mais il n'y a pas de doute possible : même prénom, même date de mariage, même épouse qui est Françoise Roussin, Tourouvraine, dont nous reparlerons avec son père et ses frères et soeurs, partis en 1650 et 1651.

Marié le 8 octobre 1652, à Québec, il a eu 7 enfants au moins et a traité de multiples affaires devant les notaires Badeau, Audouard de Saint-Germain, Claude Auber, Paul Vachon, Pierre Duquet, Romain Becquet et Gilles Rageot, depuis le 27 juillet 1653 où son beau-frère Michel Hupé (mari de Madeleine Roussin) lui fait un transport et une cession. On trouvera leur énumération dans les « inventaires » publiés par Roy. Jusqu'ici je n'ai sur Alognon aucun document inédit autre que ce contrat.

111 — Contrat n° 27; il partira en 1648.

Au Canada le 2 avril 1656, M. de Lauzon concède à Pierre Aloignon, à l'Île d'Orléans, paroisse Sainte-Famille, 3 arpents de terre, voisinant Guillaume Baucher dit Morency et Jacques de Lugré. C'est là qu'il réside en 1667 et 1681 lors des recensements. Le plan Villeneuve (1689) n. 69, lui attribue encore cette terre où loge Pierre Charland. Descendance considérable au Canada, surtout par les femmes. (Archives du Québec, Fonds P. Archange Godbout).

**Contrat n° 14 :**  
**RENÉ VIGNERON**

1647, 11 mars : René Vigneron, laboureur, demeurant au lieu de Chamondeau, paroisse de Lhôme, s'oblige d'aller servir pendant 3 ans, Noël Juchereau sieur des Chastellées, demeurant à Québec, en la Nouvelle-France, stipulant pour lui Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux, son frère, demeurant à Tourouvre, moyennant soixante-trois livres par an et un chaperon sur tout le terme.

René Vigneron n'a pas fait souche au Canada<sup>112</sup>. Les registres du notaire de Tourouvre nous parlent de Florend Vigneron souvent témoin. Par ailleurs, nous relevons, le 17 juillet 1644, Jean Vigneron, frère servant de la Charité de Saint-Aubin de Tourouvre, demeurant aussi paroisse de Lhôme. Les registres paroissiaux de Lhôme, qui commencent en 1658, mentionnent très souvent le nom de Vigneron.

**Contrat n° 15 :**  
**PHILIBERT CHAUDON**

1647, 19 mars : Philibert Chaudon, manœuvre, demeurant au lieu du Grand Pré, paroisse de Tourouvre, s'engage envers M. Noël Juchereau, etc. pour trois ans moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres par an dont il sera payé soixante livres à la femme dudit Chaudon et le surplus audit Chaudon en la Nouvelle-France, avec un manteau de bure estimé neuf livres. Témoins : Guillaume Massard et Jacques Loyseau l'ancien.

**Famille Chaudon-Lefebvre**

1647, 14 février : Acte concernant Macé Chaudon et Guillemette Mercier sa femme.

Philibert Chaudon est né le 22 septembre 1600 de François Chaudon et de Renée Lefebvre. Parrains : François Delaroche et Alexandre Loyseau; sa marraine, Renée, fille de Robert Cornilleau (celui-ci grand-père de Julien Mercier).

<sup>112</sup> — Il est décédé à Québec un an après son engagement et y a été inhumé le 2 août 1648. (Roland-J. Auger).

- 1603, 23 septembre : Baptême de Perrine Chaudon (qui sera marraine de Julien Mercier).
- 1609, 19 septembre : Baptême de Marie, fille des mêmes.
- 1613, 27 janvier : Baptême de Jeanne. Parrain : Guillaume Le Moyne, marraine : Renée Mercier (sœur de Julien).

Philibert Chaudon a été marié deux fois; de sa première femme, Thienotte Héron, il a eu :

- 1626, le 5 avril : un fils, François.

Il s'est marié pour la seconde fois avec Marie Loyseau, le 2 août 1630. Leurs enfants :

- 1633, 1er mars : un fils, Jean;
- 1631, 24 août : un fils, Claude;
- 1637, 18 avril : un fils Claude;
- 1640, 29 juin : une fille, Marie;
- 1645, 31 mars : une fille, Marie.

(Registres paroissiaux de Tourouvre)

*1641, 13 juin* : Les frères Chaudon, Philibert et Julien, Claude Loyseau, au nom de Perrine Chaudon <sup>113</sup> sa femme, Jacques Lair, au nom de Jeanne Chaudon sa femme et Jeanne Chaudon la jeune, tous enfants et héritiers de défunte Renée Lefebvre, vivante, veuve de défunt François Chaudon, leur mère, mettent en cinq lots et partages les maisons et héritages à eux venus et échus de la succession de ladite défunte Renée Lefebvre, sis au Grand Pré, fief de la Guimondière.

Philibert a le premier lot qui comprend un cellier avec un appentis, joignant Philibert Mercier, le cinquième d'un jardin, la moitié du clos à chenivière, un bout de terre aux Rotiz joignant Philibert Mercier, avec cent dix solz sur le cinquième lot et trente solz sur le second lot, etc . . .

*1644, 17 avril* : Philibert Chaudon, manoeuvre, demeurant au Grand Pré, vend à Julien Chaudon son frère, trois quarts de terre aux Rotiz, pour 12 livres (que celui-ci revendra 15 livres à Me Gilles Lefort de 23 avril 1646).

*1647, 24 mars* : Philibert Chaudon, demeurant au Grand Pré, constitue son procureur général Me Philibert Beurrier, prêtre, demeurant à Tourouvre, à qui il donne plein pouvoir de poursuivre le paiement de tous et chacun des paiements qui lui pourront être dûs, intenter action devant tout juge et bailler quittance des deniers que la femme dudit constituant recevra de Pierre Juchereau sieur des Moulineaux, en conséquence du contrat passé le 13 du présent mois.

Son état d'homme marié fait de Philibert Chaudon un simple « 36 mois », comme on disait au XVII<sup>e</sup> siècle.

113 — Perrine Chaudon, fille François, est la marraine de Julien Mercier (n° 12).

**Contrat n° 16 :  
PIERRE LANDE**

1647, 19 mars : Pierre Lande, manoeuvre, demeurant au lieu du Boysey, paroisse de Sainte Céronne<sup>114</sup>, s'engage à servir Me Noël Juchereau pour trois ans moyennant soixante-dix-huit livres dont six livres payées d'avance. Témoins : Guillaume Massard, marchand, et Michel Besnier, sergent royal.

Il n'a pas fait souche au Canada, aussi n'insistons-nous pas plus sur lui que sur les autres contractants qui sont revenus dès leur contrat fini. Cependant il devait avoir quelque alliance avec de futurs Canadiens si l'on en juge par l'acte suivant :

1604, 30 janvier : vénérable et discrète personne Me Estienne Lepetit, prêtre, curé de Tourouvre, baille et délaisse à titre de ferme et moisson de grain, à honnête homme Edouard Lande et à Michèle Gaignon sa femme, le lieu, terre et métairie du Moulin Neuf<sup>115</sup>.

**Contrat n° 17 :  
JACQUES LOISEAU**

1647, le 7 avril, après midi, maison du notaire à Tourouvre, « fut présent Jacques Loyseau fils François, manoeuvre, demeurant au bourg de Tourouvre, lequel a volontairement promis et s'est obligé corps et biens à et envers Me Noël Juchereau sieur des Chastellées, demeurant à Québec, en la Nouvelle-France, absent, stipulant pour lui Anthoine Pichon demeurant à Tourouvre, ad ce présent, savoir est d'aller par ledit Loyseau servir ledit sieur des Chastellées audit pays de la Nouvelle-France, pendant le temps de trois ans à commencer du jour qu'il arrivera audit pays et finissant au jour qu'il partira d'icelui, à la charge dudit Juchereau de faire passer et faire repasser ledit Loyseau à ses frais et le nourrir pendant ledit temps, même à aller de ce lieu à La Rochelle où se fait l'embarquement pour aller audit pays; ce fait moyennant la somme de soixante et dix livres tournois. Fait en présence de Me François Chastel et Anthoine Méry, demeurant à Tourouvre, témoins, qui ont, avec les parties et nous notaire, signé, lesquelles parties ont été averties de faire sceller ces présentes selon l'édit du Roy. »

**Famille Loyseau dit Grandinière**

Le surnom de Grandinière étant le guide dans le choix des actes, contrairement aux autres listes d'antécédents, nous partirons du plus proche pour arriver aux plus anciens.

1637, le samedi 3 janvier, fut présent en sa personne honnête homme François Loyseau fils Jean, dit Grandinière, marchand, demeurant au

<sup>114</sup>— Commune située entre Mortagne et Soligny-la-Trappe, à une distance de 10 kilomètres de Tourouvre.

<sup>115</sup>— Où était une chapelle de Saint Sébastien et dont les revenus furent affectés par le Seigneur de Tourouvre aux chapelains de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Tourouvre, lorsqu'il en devint acquéreur de Christophe Ayer, seigneur du Moulin-Neuf, et de Madeleine de Listenay son épouse, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

bourg et paroisse de Tourouvre, lequel a vendu à honnête homme Marin Lousche, marchand, demeurant audit Tourouvre, premièrement un logis composé de deux chambres, l'une haute, l'autre basse, avec la cave étant dessous . . . avec tels droits de cour commune allées et entrées en la cour des Roussin <sup>116</sup>. Item un boisseau de terre à la Fosse Mauger, paroisse de Tourouvre, joignant d'un côté à la femme dudit vendeur, de l'autre à Me Jehan Mery. Item un boisseau de terre au Mottey. Item un lot de terre à Riant, possibilité de rachat avant six ans. Le vendeur a déclaré ne savoir signer.

1576, 8 mai : Marin Loyseau chandelier, Jehan Loyseau l'aîné, boulanger, Jehan Loyseau le jeune, Mathry Aubin se faisant fort de Thienete Loyseau, sa femme, Michel Marges se faisant fort de Jehanne Loyseau, sa femme, et Jehan Beuselin se faisant fort de Jacqueline Loyseau, sa femme, mettent en six lots et partages les maisons et héritages qui leur sont venus et échus de la succession mort et trépas de défunt Michel Loyseau dit Grandinière leur père. Situés :

A la Grandinière, à la Carrière, au Bignon (joignant Marin Mercier) <sup>117</sup>, au Roncerai, aux Orgeruz, etc . . .

1558, 30 juin : Michel Loyseau Grandinière, trésorier avec Jacques Trousse, du Trésor et fabrique de l'église paroissiale Saint-Aubin de Tourouvre, adjuge la dîme Saint-Aubin . . .

1557, 23 avril : Collette Aubin baille un pressoir à Panthaléon et Denys les Oyseaux (sic), ses enfants, au Grand Pré, près de la maison de Marin Mercier.

1546, 25 janvier : Michel Loyseau, fils de Guillot Loyseau et Marguerite Creste sa femme, cèdent leurs droits sur une grange, sise aux Boullais, à Simon Creste laboureur, à eux échue par la mort et trépas de défunt Macé Creste, frère desdits acquéreur et vendeurs.

1547, 29 novembre : Guillot Loyseau et Collette Aubin, sa femme, font une vente à Jehan Buisson, demeurant à Rians, paroisse de Tourouvre.

Le surnom de "Grandinière" permet, avec les documents ci-dessus, d'établir ce tableau de filiation :

Guillot Loyseau, marié à Collette Aubin

Michel (ou Michau <sup>118</sup>) marié à Marguerite Creste (plus Panthaléon Denys, etc . . .)

trois fils (Marin, Jean, Jean)

Jehan (dont je ne connais que le nom, et qu'il a un frère Michel, et qu'il est le père de François)

François, marié vers 1609 à Antoinette Frichot, dont suit la descendance.

116 — Voir le chapitre des documents concernant Jean Roussin, Canadfen (p. 128 ss.).

117 — Arrière-grand-père de Julien Mercier.

118 — Nombreux sont les actes où Michel Loyseau est nommé « Michau ».

**Enfants de François Loyseau dit Grandinière  
et d'Antoinette Frichot**

(d'après les registres paroissiaux de Tourouvre)

1610, le 25 juillet, fut baptisé François ; parrain, messire François Frichot, prêtre, demeurant en la paroisse de Randonnai ; marraine, Gillette Beaudouin, femme de Jacques Loyseau.

1613, le 8 novembre : Jacques ; parrain, Jacques Loyseau ; marraine, Perrine Frichot, fille de François Frichot.

1615, 14 janvier : Mathurin ; parrain, Pierre Hébert, qui lui a donné le nom ; marraine, Jehanne, fille de Michel Regnault.

1616, le 29 mars : Jeanne ; parrain, Marin Lousche ; marraine, Marie, fille de Thomas Rivard (celui-ci grand-père de Nicolas et Robert Rivard, Canadiens).

1619, le 20 octobre : Jacques ; parrain, Jean Huet ; marraine, Antoinette Rotrou, femme de Michel Frichot.

1623, le 3 juin : Mathieu ; parrain : Mathieu Pichon, fils Macé ; marraine : Françoise Chastel, femme de Jehan Fanuel (demi-frère d'Henry Pinguet).

1626, le 16 février : Gillette ; fut baptisée par moi, Toussaint Dangereux ; parrain : Michel Frichot ; marraine : Gillette Doulcet, femme de Nicolas Bridot.

1629, le lundi 9 juillet : Marie ; parrain : Antoine Chastel ; marraine ; Michelle, fille de Jacques Loyseau.

Jacques Loyseau dit Grandinière le Canadien, né le 20 octobre 1619, s'est marié au Canada ; deux contrats de mariage passés devant Me Séverin Ameau, notaire aux Trois-Rivières, le premier du 25 septembre 1661, annulé le 25 avril 1662, le second (le bon) du 3 novembre 1663, concernant Jacques Loyseau Grandinière qui épouse Anne Vidant, de Saint-Sourmin-de-Marenes<sup>119</sup>, en Saintonge, fille de Jacques Vidant et de Marie Chablette. Il avait fait quelques tractations devant ce même notaire de Trois-Rivières en 1657 et le 10 juin 1658.

**Contrat n° 18 :**

**PIERRE de MONCHEVREUL**

1647, le 8 avril : Pierre de Monchevreul, demeurant au lieu des Barres, paroisse de Courchêhous<sup>120</sup> de l'état de sergetier, s'engage envers Me Noël Juchereau, sieur des Chastellées, d'aller le servir trois ans en la Nouvelle-France, aux conditions des autres contrats, pour quatre-vingt livres

<sup>119</sup> — Voir dossier Tremblay (n° 21), tractation en 1665 avec Thomas Frechot de Conturbie. Est-ce aux registres de cette paroisse qu'était l'acte de mariage des parents de Jacques Loyseau ?

<sup>120</sup> — Courgeoût, commune du canton de Bazoches, à 5 km. de Mortagne.

par an, dont Pierre Juchereau, au nom de son frère, lui avance vingt livres et lui donne une paire de souliers.

*Le même jour* - Pierre de Monchevreul constitue son procureur général René Chevalier, sa femme. Comme François Mabile et Philibert Chaudon, Pierre de Monchevreul est marié, il ne sera au Canada que pour un temps. De même le titulaire du

**Contrat n° 19 :**  
**JEAN MERCIER**

1647, 9 avril : Jean Mercier, manoeuvre, demeurant au lieu de la Gohière, en la paroisse Saint-Mard de Reno, s'engage envers Zacharie Cloutier<sup>121</sup> stipulant pour lui, Pierre Juchereau sieur des Moulineaux, d'aller en la Nouvelle-France servir ledit Cloutier, de son état de manoeuvre, moyennant cinquante-cinq livres tournois par an.

Nous n'avons aucun autre document sur ce Jean Mercier ni aux registres de Maître Choiseau ni aux greffes des notaires canadiens.

**Contrats nos 20 et 21 :**  
**MARTIN HUAN et PIERRE TREMBLAY**

1647. 9 avril après midi : « Furent présents en leurs personnes Martin « Huan, serrurier, demeurant au lieu du Breuil, paroisse de Beaulieu près « Chennebrun, et se soumettant a pouvoir de cette juridiction pour l'effet « des présentes et Pierre Tremblay, fils Philibert, laboureur, demeurant en « la paroisse de Randonnay, au lieu de la Filonnière, lesquels ont volontaire- « ment promis et se sont obligés par corps et biens à et envers M<sup>e</sup> Noël « Juchereau sieur des Chastellées, demeurant à Québec, en la Nouvelle- « France, absent, stipulant et acceptant pour lui Pierre Juchereau sieur des « Moulineaux son frère, demeurant à Tourouvre ad ce présent. C'est assavoir « d'aller par lesdits Huan et Tremblay audit pays de la Nouvelle-France, « servir ledit sieur des Chastellées pendant et durant de temps de trois ans « à commencer du jour qu'ils mettront pied à terre audit pays et à finir au « bout dudit temps, au jour qu'ils partiront d'icelui pays; à la charge audit « sieur des Chastellées de faire passer et repasser lesdits Huan et Tremblay « pour aller audit pays et revenir d'icelui au bout dudit temps pendant lequel « il sera tenu aussi de les nourrir. Et a été ce fait en outre, moyennant la « somme de quatre vingt dix livres pour ledit Huan et de soixante quinze « livres pour ledit Tremblay par chacun an que ledit sieur des Moulineaux « a promis payer ou faire payer auxdits Huan et Tremblay. Promettant « tenir, obligeant, renonçant, etc... Présent ad ce Jacques Loyseau, maçon, « demeurant à Tourouvre et Mathurin Beauvis, aussi maçon, demeurant au « lieu du Faisi, paroisse de Villiers, témoins qui ont avec lesdits Huan, « Juchereau et nous, notaire, signé. Ledit Tremblay a déclaré ne savoir « signer de ce interpellé par nous notaire qui a (avons averti) les parties de « faire sceller ces présentes suivant l'édit du Roy. »

121 — Voir Cambray: pages 73 et 95. Malgré sa nombreuse famille, Zacharie Cloutier avait besoin d'aide pour mettre en valeur le fief de la Clousterie que lui avait concédé Giffard. Voir Joseph BESNARD, « Les Préliminaires de l'émigration percheronne », *Nova Francia*, vol. V, n° 2. avril 1930, p. 68.

Martin Huan et Pierre Tremblay ont dès lors vécu et sont morts au Canada, Martin Huan célibataire et Pierre Tremblay, ancêtre de la plus nombreuse famille de Français d'Amérique.

#### Antécédents de Pierre Tremblay :

Ici les documents foisonnent. Les plus anciens textes qu'on peut avoir aux registres du notaire de Tourouvre sur Randonnay parlent des Tremblay, propriétaires fonciers et artisans du fer. Une branche donnera même une lignée de maîtres de forges qui sera anoblie : les du Tremblay, seigneurs de Gaillon, du nom de la forge placée près de l'étang du même nom. Ils sont dits écuyer, titre qu'on ne pouvait s'adjuger impunément : se souvenir de l'amende infligée au poète Racine pour :

“le vain honneur de ce nom d'écuyer”.

La veuve de Nicolas du Tremblay († 6 septembre 1658), épouse Pierre de la Vove de Bellegarde, cadet des La Vove de Tourouvre, et le joli château de Bellegarde près d'Autheuil appartiendra aux du Tremblay au XVIII<sup>e</sup> s. Mais ils ne sont que de lointains parents. Nous approchons de plus près le Tremblay canadien par les actes suivants :

1565, le 10 novembre : Thomas Tremblay de la paroisse de Randonnay vend à Thomas Freschot <sup>122</sup> demeurant en la paroisse de Contre-bis, un demi-journal de terre assise à l'Hermitage, en la paroisse de Contre-bis et dépendant du fief de la Trappe : joignant d'un côté Michel Tremblay, d'autre côté aux héritiers des Tremblay, dits Barons, d'un bout au chemin tendant de Contre-bis à Chennebrun et d'autre bout audits Barons. Item un lot de terre à Contre-bis, joignant d'un côté Mathry Tremblay, d'autre côté Jehan Tremblay, d'un bout la rivière d'Avre et d'autre bout le chemin ci-dessus déclaré. Pour 17 livres de principal payées comptant et 17 solz de vin du marché. Ad ce : Loys Maheust de la Girouardière, paroisse de Tourouvre et Pantaléon Loyseau de ladite paroisse. Thomas Tremblay signe.

1569, 26 juillet : fut présent en la personne Thomas Tremblay, demeurant en la paroisse de Randonnay, lequel loue pour six ans à Jehan Ludière, demeurant à Randonnay, deux pièces de terre pour soixante solz et à la charge de mettre six banneaux de marne sur les terres. Ad ce sont témoins Daniel Parnys et Gentien le Roux. La minute est signée Tremblay et Parnys.

Le père de Pierre Tremblay, Philibert Tremblay, de Randonnai, fut orphelin de bonne heure avec de jeunes frères et sœurs. Il eut pour tuteur

122 — La mère de Jacques Loyseau (n° 17), est Antoinette Frechot ou Fricot. Conturbie (*Contre-bis* dans le parler local) fut une paroisse entre Bresollettes et Randonnai; elle relevait de l'abbaye de LA TRAPPE. Le voyageur sera stupéfait de penser qu'en ce lieu ravissant mais inhabité, toutes sortes d'activités étalent, au XVII<sup>e</sup> siècle, pratiquées par des féronniers, bûcherons, sabotiers, cultivateurs, etc . . .

1577. 14 décembre, la baronnie de Contre-bis (actuellement Conturbie) pour sa partie normande fut adjugée 1300 livres à Loys Tremblay;

1581. 20 octobre, pour sa partie percheronne, 2500 livres à Henry Thory, mari d'Anne Tremblay [Archives de La Trappe, communiquées par le T. R. P. Prieur].





son oncle Thomas Tremblay, ainsi que nous l'apprend l'acte du 16 juillet 1635 avant midi devant Maître Antoine Lullier notaire à Randonnay (et conservé aux archives du notaire de Tourouvre) :

« Philibert Tremblé, laboureur, demeurant en la paroisse de Randonné, « vend à Delle Magdelaine Gobillon, femme de Galleran Crestot demeurant « à Loisé (Mortagne) tous les droits maisons et héritages que Philibert « Tremblé avait acquis de Thomas Tremblé, son oncle par contrat passé le « 6 mars 1631 devant Houdebout, tabellion... pour le prix de 80 livres qui « est pour ladite Delle Gobillon tant de demeurer quitte de la présente ven- « dition, que d'indemniser ledit Thomas Tremblé son oncle de la négociation « et administration de la tutelle et curatelle dont il était chargé par M. le « Bailli de Randonné, tant dudit Philibert Tremblé que de ses frères et soeurs « de quoi ledit Philibert Tremblé tient quitte ledit Thomas Tremblé et ladite « Delle Gobillon et promet les acquitter envers ses frères et soeurs tant des « meubles que autrement, et généralement de toute ladite négociation et « entremise. »

La mère de Pierre Tremblay est Jehanne Coignet ou Cognet, d'une famille fixée très anciennement dans la région, puisqu'un lieu s'appelait la Cogneterie où, en 1558, Me Gilles Choiseau, notaire, confie un essaim d'abeilles (dans le texte : "mouches") à Petit-Marin Le Tavernier "à moitié de profit et escroissance" (envers de la feuille de garde du registre année 1558). Le même notaire, le 25 juin de cette même année, fait l'inventaire des biens de Jehan Cognet à l'occasion du décès de Marion Rouseau, sa femme, parmi lesquels une jument, une vache, deux brebis, deux agneaux, des quantités de vaisselle d'étain, du linge, beaucoup d'outils, dont un métier à tisser et un marteau de couvreur.

Il s'agit là d'un grand-père ou d'un grand-oncle de Pierre Tremblay.

Jehan Cognet et Barbe sa femme, père et mère de Jeanne Cognet habitent à un peu plus de trois kilomètres de Randonnay en la paroisse de Normandel. Nous avons eu la joie de découvrir dans les archives de l'église Saint-Firmin de Normandel, conservées à la mairie<sup>123</sup>, l'acte de mariage de Philibert Tremblay et de Jehanne Cognet ; le voici :

Le mardi trois octobre 1623 : « furent épousés et ensemble conjoints par « le saint lien et sacrement de mariage honnêtes personnes Philibert Trem- « blé de la paroisse de Randonnay d'une part et Jehanne fille de Jehan « Congnet dit le Breuil et de Barbe sa femme, d'autre part, et ce après que « les bans et solennités eussent été dûment et catholiquement faits en sain- « te église ainsi qu'il est accoutumé entre les fidèles chrétiens et catholi- « ques »<sup>124</sup> et les jeunes mariés sont assistés de Jehan et Pierre Congnet « père et frère de l'épouse et de plusieurs autres, leurs parents voysins « et amis ».

Les registres de Normandel témoignent de nombreux parrainages de Pierre Congnet fils de Jean dit le Breuil : le 25 janvier 1620, il est parrain de Madelaine Costier ; le 22 mai 1623, de Françoise Maunoury, et le 26

123 — Nous remercions pour sa complaisance Monsieur Jandard, secrétaire de la mairie de Normandel (1964, aujourd'hui décédé).

124 — Le contrat de mariage de Giffard, en 1628, nous dit que son neveu et témoin, Me Jehan Pellicot, prêtre, est curé de Normandel mais réside à Tillières avec son oncle, Me Nicolas Pinguet, curé. Du moins a-t-il choisi un vicaire instruit et consciencieux.

janvier 1624 de Mathurine Flesseyres où il a pour commère « Mathurine « fille d'honnête homme Henry Pinguet <sup>125</sup>, de la paroisse de Tourouvre » !

Le ménage Tremblay-Cognet va habiter la paroisse de Saint-Malo de Randonnay dont les registres ne commencent qu'en 1630 ; aussi les dates de naissances de leurs premiers enfants ne nous sont connues que par l'approximatif "entre fin 1624 et 1630".

Ils ont un fils Guillaume le 16 novembre 1633 et le 24 novembre 1643, Jeanne Cognet enterre sa fille Marguerite ayant déjà perdu son compagnon de vie le 17 novembre 1642, où Philibert Tremblay fut inhumé dans l'église de Randonnay.

Le 7 octobre 1649, le règlement de la succession de Noël Juchereau nous apprend qu'il est payé à Pierre Tremblay, sur la deuxième année de ses services, soixante quinze livres.

Reprenant le contrat de départ de Pierre Tremblay, qui est aussi celui de Martin Huan, nous pouvons constater que ce n'est pas par hasard qu'ils partent ensemble. Martin Huan a une quarantaine d'années (actes canadiens) il est instruit, il signe très correctement, il possède le métier de serrurier. Pierre Tremblay n'a pas 25 ans qui est l'âge de la majorité sous l'ancien régime, il est plus près de 20.

Le père de sa mère est surnommé le Breuil qui est peut-être l'endroit où il a résidé étant jeune, où il avait sa famille maternelle. Martin Huan, du Breuil, paroisse de Beaulieu <sup>126</sup> toute proche de Randonnay et de Normandel, est l'ami sûr à qui sa mère l'aura confié. De cette amitié fidèle, nous en avons un témoignage du 16 octobre 1669, par les termes de la donation que Martin Huan fait à Tremblay et à sa femme, devant Me Auber notaire à Québec, de ses biens et de sa personne. Il se retire en leur maison parce qu'ils l'ont toujours secouru" et lui ont "fait plusieurs services et douceurs ainsi qu'un bon et vrai ami peut faire" <sup>127</sup>. Cette attitude est de règle entre les émigrants percherons.

Devant le même Maître Auber, le 13 octobre 1652, Jehan Trehard <sup>128</sup> de Randonnai, retournant au Perche, prête à Pierre Tremblay "pour subvenir à ses nécessités" quarante livres que lui rendra à Randonnay Jehanne Coignet veuve Philibert Tremblay, mère dudit Pierre. Les relations amicales ont leur prolongement dans les mariages des enfants. Deux des douze enfants de Pierre Tremblay épouseront un fils et une petite-fille de Jean Roussin <sup>129</sup> de Tourouvre.

125 — Fidèle ami et allié de Giffard. Mathurine Pinguet partit pour le Canada dès 1634.

126 — Beaulieu; commune du canton de Tourouvre à laquelle a été réunie celle de la Trinité sur Avre (vers 1820).

127 — L'année précédente (14 juillet), Martin Huan avait fait une donation semblable à Etienne Morel, par qui il fut probablement déçu. Documents aimablement communiqués par Mlle Jeanne Désilets, des *Archives judiciaires de Québec*.

128 — Voir le contrat n° 25.

129 — Jean Roussin, veuf de Madeleine Giguère, de Tourouvre, quitte Tourouvre avec sans doute deux enfants en 1650; son fils Nicolas, parti en 1651, et la fille de celui-ci, Marie, épousèrent Madeleine et Pierre Tremblay en Nouvelle-France.

Ozanne Achon, femme de Pierre Tremblay, née en 1633 à Saint-Pierre Avaud, évêché de La Rochelle, et mariée à Québec le 2 octobre 1657, y fut inhumée le 24 décembre 1707 à l'âge d'environ 80 ans.

Mgr Cyprien Tanguay qui donne tant de précieuses indications dans son *Dictionnaire généalogique* ne dit pas quand est mort Pierre Tremblay.

"La première attestation du décès de Pierre Tremblay, nous la trouvons dans le contrat de mariage de sa fille Louise, à la date du 5 novembre 1689 (gr. Jacob, père, *Archives Judiciaires de Québec*); la mère s'y déclare pour la première fois "veuve de défunt Pierre Tremblay". L'historien Ferland confirme que l'automne de 1688 fut désolé par une grave épidémie qui se déclara d'abord dans les forts de Niagara et de Cataracoui, mais qui affecta toute la colonie, faisant près de 1,400 victimes dans une population de 12,000 âmes. Le fait rend bien explicable la mort sans signalement de Pierre Tremblay, et le séjour de sa femme à l'Hôtel-Dieu de Québec, quelques mois après. Ferland, *Histoire du Canada*, vol. II, p. 178 (voir Paul Médéric, *Le Père d'un Peuple*, pp. 166-168).

\*

\* \* \*

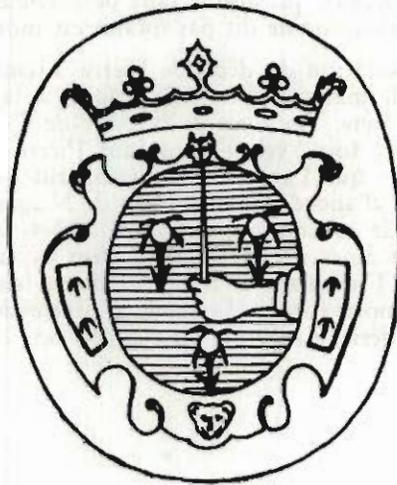
Après le départ de Pierre Tremblay nous retrouvons Jehanne Congnet, sa mère, devant le notaire de Tourouvre :

1649, le mardy, 20 juillet après midy en la maison de Nicolas Jouy à Randonnay, Jehanne Congnet, veuve de Philibert Tremblay demeurant en la paroisse de Saint-Maurice au lieu de la Bourdonnière vend à Nicolas du Tremblay sieur de Gaillon demeurant au lieu de Gaillon, paroisse de Randonnay, représenté par Dame Catherine Bautru sa mère, quatre perches de terre en pré au lieu de La Filonnière, paroisse de Randonnay joignant d'un côté et des deux bouts audit acquéreur.

1650, 25 avril, ledit Nicolas du Tremblay fait à Messire Robert de la Vove, seigneur de Tourouvre, l'hommage de sa grosse forge à fer, joignant la veuve et les héritiers Philibert Tremblay.

La mairie de Saint-Maurice-les-Charencey contient les registres paroissiaux de Charencey et du vieux Saint-Maurice: les premiers commencent en 1609, les seconds seulement en 1690. Nous ne pouvions espérer y trouver l'acte de décès de Jeanne Congnet, mais nous y avons trouvé la preuve que son fils Guillaume vivait près d'elle à St-Maurice :

1700, 2 avril, mariage de Robert Mahé avec Louise Tremblé, fille de défunt Guillaume Tremblé et de feu Marie Le Hour, en présence de Germain et de Jean Tremblé ses frères et de François Verrier, mari de Jeanne Tremblé sa sœur, tous de la paroisse de Saint-Maurice.



*Blason des du Tremblay*

**Contrat n° 22 :**

**RAOULLIN FRONDIÈRE**

*1647, le 10 avril :* Raoullin Frondière, demeurant à Tourouvre, s'engage à servir 3 ans Me Noël Juchereau, sieur des Chastellées, demeurant à Québec, en la Nouvelle France, aux conditions ordinaires et moyennant 90 livres par an et une paire de souliers sur tout le terme, stipulant Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux et témoins : François Tessier et Antoine Pichon.

**Personne de même nom :**

*1646, 18 février :* Charles Frondière, tréfilier, demeurant à La Ventrouze, s'oblige à payer à Jean Chevalier, tailleur d'habits, demeurant à Tourouvre, 13 livres pour livraison de marchandise.

**Contrat n° 23 :  
JEAN CHEMIN**

*1648, le 1 mars* : Jean Chemin, forgeron, demeurant au bourg de Randonnai, s'engage à servir 3 ans Me Noël Juchereau demeurant à Québec, en la Nouvelle France, aux conditions ordinaires et pour 66 livres par an avec 15 livres d'avance.

**Personne de même nom :**

*1582, 18 juin* : fut présent Simon Chemin, cloutier demeurant à Randonnay lequel gage à honnête homme Michel Rotrou, marchand drapier, demeurant à Tourouvre, la somme de 3 écus, 18 solz, 6 deniers, pour vendition de drap de laine.

*1658, 13 mai* : Au lieu de Gaillon, paroisse de Randonnay, Jacques Chemin, fils Mathieu demeurant à Irai<sup>130</sup>, vend à honorable homme Me Nicolas Tremblay, sieur de Gaillon, deux perches de terre telles qu'il les a eues de ses prédécesseurs.

*1677, 21 août* : devant Me Thibault, notaire à la Trinité sur Avre, Jean Chemin demeurant à Irai, marchand, est témoin à un contrat de mariage qui sera annulé en janvier 1678.

Est-ce notre contractant revenu au pays ? Il est devenu marchand et il a appris à signer.

**Contrat n° 24 :  
PIERRE PITOT**

*1648, le 1er mars* : Pierre Pitot, fondeur, demeurant à Randonnai, s'oblige à servir Me Noël Juchereau demeurant à Québec, en la Nouvelle-France, autrement dit Canada, pendant 3 ans aux conditions ordinaires et pour soixante six livres par an, avec 15 livres payées d'avance, le dit Pitot a déclaré ne savoir signer.

*1673, le 19 avril* après midi, à Randonnai, Jean Pitot et Pierre Pitot avec nombre d'autres marchands, cloutiers, laboureurs et journaliers demeurant à Randonnai, font une procuration en blanc pour défendre leurs droits d'usagers de la forêt du Perche. En présence de vénérable et discrète personne Messire André de Vattetot, prêtre curé de Contrebis, y demeurant.

Pierre Pitot n'a pas appris à signer.

**Contrat n° 25 :  
JEHAN TREHARD**

*1648, 2 mars* : Jehan Trehard, sergetier, demeurant au lieu de la Lochetière, à Randonnai, s'engage à servir 3 ans Me Noël Juchereau,

<sup>130</sup> — Commune voisine de Randonnai, du canton de l'Aigle, à 10 km. de Tourouvre.

sieur des Chastellées demeurant à présent à Québec, en la Nouvelle France, aux conditions ordinaires et pour soixante livres par an sur laquelle somme il a reçu 15 livres. Excellente signature de Jean Tréhard.

**Antécédents :**

1579, 26 octobre : Jehan Tréhard, cloutier, achète une charge de fer à Marcel Besnard, bourgeois de Mortagne.

1623, 13 juin : Jacques Tréhard demeure au lieu des Genehaudières à Randonnai.

1635, le 7 juin : devant M<sup>e</sup> Antoine Lullier, notaire à Brésolettes, Charles Luneau achète une terre "en la prise des Tréhard".

**Retour en France de J. Tréhard :**

Nous savons que Jean Tréhard a quitté le Canada puisque le 13 octobre 1652, prêtant 40 livres à Pierre Tremblay à Québec, M<sup>e</sup> Auber dit de lui "étant sur son départ dudit pays pour retourner audit Perche" (acte signé de Mathurin Gagnon) <sup>131</sup>.

1657, le 15 juillet, par devant Anthoine Lullier, tabellion en la Chastellenie de Mortagne, résidant à Brésolettes, il signe à une protestation des habitants de Randonnai contre le refus de Nicolas Tremblay, sieur de Gaillon (écuyer à son acte mortuaire) de payer la taille. On reconnaît, sur cet acte, la même signature qu'au contrat de départ.

1658, le 11 février : Jehan Tréhard, marchand demeurant à Randonnay s'engage à rendre à Messire Antoine de la Vove, seigneur de Tourouvre, les 200 livres qu'il lui a prêtées.

1672, le 9 septembre : devant Me Thibault, tabellion à Randonnai, inventaire des biens de la succession de défunte Marguerite Luneau, vivante femme de Jehan Tréhard, marchand, parmi lesquels une obligation de 290 livres passée en la Nouvelle-France par devant Claude Auber, notaire à Beauport <sup>132</sup> le 14 octobre 1652.

1676, 23 août, même notaire, à la Trinité sur Avre. Témoin à un acte concernant la famille Lallier, Jehan Tréhard qui signe toujours de la même façon, est dit habitant la Ferté Vidame et nous n'en savons pas plus sur ce velléitaire de l'émigration canadienne.

**Contrat n° 26 :**

**MARTIN COSNARD**

1648, 2 mars : Martin Cosnard, chargeur de fourneau, demeurant au lieu des Genehaudières, paroisse de Randonnai, s'oblige d'aller servir Me

<sup>131</sup> — Voir chapitre des trois frères Gagnon, pp. 113 ss.

<sup>132</sup> — L'inventaire des Greffes de Québec, par Roy, ne signale pas une aussi grosse obligation à cette date.

Noël Juchereau, sieur des Chastellées, à Québec, en la Nouvelle France, pour trois ans aux conditions des précédents contrats, moyennant soixante livres par an dont 15 livres d'avance.

**Contrat n° 27 :  
PIERRE ENJOUIS**

*1648, 2 mars* : Fut présent Pierre Enjouis, fils Pierre, demeurant en la paroisse de Cherensey, au lieu de la Brosse, lequel a volontairement promis et s'est obligé par corps et biens à et envers Me Noël Juchereau, sieur de Chastellées, demeurant à Québec, en la Nouvelle-France, absent, stipulant et acceptant pour lui Pierre Juchereau sieur des Moulineaux, demeurant à Tourouvre, ad ce présent, savoir est d'aller servir ledit Juchereau, sieur des Chastellées en la Nouvelle France, autrement dit Canada, le temps de trois ans à commencer du jour de l'embarquement qui se fera en cette année à La Rochelle et finissant au jour du débarquement qui se fera au bout des trois ans à la charge de faire passer et repasser ledit Enjouis et de le nourrir pendant lesdits trois ans, et a été ce fait en outre pour et moyennant la somme de soixante six livres tournois que ledit Pierre Juchereau audit nom a promis payer ou faire payer audit Enjouis par chacun an pendant trois ans, sur laquelle somme ledit Enjouis a reconnu avoir reçu ce jourd'hui la somme de quinze livres dont il se tient content. Fait ès présence de René Roger et Louis Duduit qui ont, avec les parties et nous notaire, signé lesquelles parties ont été averties de faire sceller ces présentes suivant l'Édit du Roy.

**Documents antérieurs :**

*1547, 3 mai*, Jehan Enjouys, notaire royal, demeurant en la paroisse de la Poterie à Chanvillon vend à noble homme, Robert de la Vove, Seigneur de Tourouvre et à D<sup>e</sup>lle Antoinette Goevrot, sa femme, deux pièces de terre en la paroisse de Normandel.

*1625, Septembre* "le samedi 13<sup>e</sup> dudit mois et an, fut baptisé Pierre fils de Pierre Enjouys, fils Gratien et de Magdelaine, sa femme, le nommèrent, levèrent et tinrent sur les sacrés fonts du baptême honnêtes personnes Pierre Viron et la marraine Marie, femme d'honnête homme Etienne Viron, tous paroissiens de Normandel. (Registres paroissiaux de Saint-Firmin de Normandel.)

*Actes concernant le père de Pierre Enjouis, Canadien* (chez le notaire de Tourouvre).

*1641, 21 janvier* : Pierre Enjouis, fils Gratien, laboureur, demeurant au lieu de Rudelande, paroisse de la Poterie, s'engage à payer 55 livres pour vente et livraison d'un cheval à poil bay, parmi les témoins : Antoine Creste, père de Jean (contrat n° 35).

*1644, 5 juin* : Pierre Enjouis, laboureur, demeurant au lieu de Rudelande, paroisse de la Poterie, s'engage à payer 18 livres pour vente et livraison d'un cheval à poil noir avec collier, etc. Il ne sait pas signer.

Au contrat n° 33 celui de Jean Dubois le 17 mars 1648, Pierre Enjouis, fils Pierre signe, il est dit "de la paroisse de Normandel".

Au Canada devant Me Peuvret, notaire à Québec le 25 avril 1659, Pierre Enjouis, sieur de Saint-Jacques fait un marché avec Nicolas Vériul, matelot qui s'engage pour quatre mois, du lendemain 26 avril, de s'employer sur une chaloupe acquise par le Sieur de Saint-Jacques de Julien Fortin<sup>133</sup>, moyennant 27 livres par mois et une paire de souliers français si les associés du sieur Saint-Jacques ratifient l'achat de la chaloupe. Ceci donne à penser que Pierre Enjouis est un commerçant aisé sur l'activité de qui nous regrettons de ne pas connaître plus amples détails et après quels avatars on peut lire sous la plume du curé de Tourouvre :

"Pierre Enjouis, dit Saint-Jacques, mourut environ les deux heures après midi, le 21 mai 1685 et fut inhumé le 22 entre huit heures et neuf heures du matin". (Reg. par. de Tourouvre).

**Contrat n° 28 :**

**LOUIS POTIER**

1648, 2 mars : Louis Potier, manoeuvre, demeurant au lieu du But, paroisse d'Autheuil, s'engage envers Me Noël Juchereau demeurant à Québec en la Nouvelle-France, pour 3 ans, moyennant 60 livres par an dont il a déjà reçu 15 livres. Il signe, ainsi que René Roger et Louis Dudit témoins.

**Contrat n° 29 :**

**FRANÇOIS DU TARTRE**

1648, 2 mars : François du Tartre, laboureur, demeurant au lieu de Villedieu, en la paroisse de Chérencey, s'oblige d'aller servir Me Noël Juchereau, sieur des Chastellées pendant 3 ans au pays de la Nouvelle France, autrement dit Canada, aux conditions ordinaires et pour 60 livres par an dont 15 livres déjà payées ce jourd'hui.

Malgré le silence de Mgr Tanguay et de tout autre historien, ce du Tartre aurait-il fait souche au Canada ?

1700, le 27 octobre, devant Me Jean B. Pottier, notaire à Montréal, concession par Jean du Tartre, dit Durosier, à Pierre Sauvé dit Laplante.

133 — Julien Fortin, Percheron, baptisé à Notre-Dame de Vair, arrondissement de Mamers (Sarthe), le 9 février 1621, fils de Julien Fortin, boucher, et de Marie Lavye. Voir le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay, le P. Godbout et la brochure de l'abbé J. Levasseur, *L'émigré Julien Fortin (1621-1687)*, Le Mans 1932. Deux de ses enfants épousèrent à Québec, en 1652, des Gagnon originaires de Tourouvre, et deux autres des Cloutier, originaires de Mortagne.

V. P. Godbout et R.-J. Auger "Les passagers du St-André", p. 117, sur une autre famille du Tartre.

**Contrat n° 30 :**  
**GERVAISE RIBAUT**

1648, le 5 mars : Gervaise Ribault, laboureur, demeurant au lieu de Montyon, paroisse d'Aulnou, près Sées en Normandie, s'oblige d'aller servir Me Noël Juchereau en la Nouvelle-France, aux conditions des autres contrats et moyennant 66 livres durant chacun des trois ans dont quinze livres payées comptant.

**Contrat n° 31 :**  
**NICOLAS RIVARD**

1648, Vendredi 6 mars, en la maison du notaire après midi :

« Fut présent Nicolas Rivard demeurant à Tourouvre, lequel a volontai-  
« rement promis et s'est obligé par corps et biens à et envers maître Noël  
« Juchereau sieur des Chastellées demeurant à Québec en la Nouvelle Fran-  
« ce, absent stipulant et acceptant pour lui Pierre Juchereau sieur des Mou-  
« lineaux demeurant à Tourouvre ad ce présent, savoir est d'aller par ledit  
« Rivard servir ledit Juchereau sieur des Chastellées audit pays de la Nou-  
« velle France autrement dit Canada pour le temps de trois ans à commen-  
« cer du jour de l'embarquement qui se fera en cette année à La Rochelle  
« et finissant au débarquement qui se fera au bout dudit temps en France  
« à la charge audit Juchereau de faire passer et repasser ledit Rivard et  
« de le nourrir pendant ledit temps et a été ce fait moyennant la somme de  
« soixante et six livres tournois par chacun an que ledit Juchereau a promis  
« payer ou faire payer par ledit maître Noël son frère audit Rivard par  
« chacun an sur laquelle somme icelui Rivard a reconnu avoir reçu dudit  
« Juchereau la somme de quinze livres tournois dont il se tient content. Fait  
« ès présence de Guillaume Massard et Jean Chevallier demeurant à Tourou-  
« vre témoins qui ont avec ledit Juchereau et nous, notaire signé. Ledit  
« Rivard a déclaré ne savoir signer de ce interpellé par nous notaire qui a  
« averti les parties de faire sceller ces présentes suivant l'édit et arrêt  
« du roy. »

G. Massard  
Chouaiseau

P. Juchereau  
Chevallier

Nicolas Rivard non seulement a fait souche au Canada, mais y a attiré son jeune frère, Robert, chef également d'une imposante lignée<sup>134</sup>. Les frères Rivard ont des ancêtres à Tourouvre au plus loin des archives du notariat. Voici les filiations que j'ai pu établir, dont les preuves suivent :

134 — Mme Jeanne Patenaude (née Rivard) de Québec, a consacré aux descendants de Nicolas Rivard une étude approfondie dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XIII, n° 10 (octobre 1962), pp. 191-203. Elle a encouragé mes recherches et son enthousiasme m'a fait les poursuivre. La même revue, dans son vol. X Nos 3-4 (juillet-octobre 1959), pp. 116-128, a publié un article de Mme J. Loranger-Paquette sur « Robert Rivard, sieur de Loranger ». *Loranger* et *Lanouette* sont des surnoms des Rivard au Canada.

## Tableau de la famille Rivard-Mullard

D'après les registres paroissiaux de Tourouvre

				Thomas Lousche, marié à Per- rine Mercier. (135)				
				François Mullard, meunier, à la Rousselière, en St-Jouin de Blavou (acte du 28 avril 1589) est peut-être le père de :		François Louche, boucher, né en 1535, frère ou neveu de Jehan Lousche, écuyer; épouse Martine Portier.		
Thomas Rivard, marié à Johanne Chevreau d'une vieille famille de La Foterie. Marguerite Chevreau, femme Poulain, est marraine, en 1618 du fils aîné de Robert de la Vove, sgr de Tou- rouvre.				Robert Mullard (136) x		Françoise Louche		
				x				
Marie, baptisée le 29 janvier 1603 épouse Jehan Blanchet	Michel, baptisé le 7 jan. 1599; épouse le 8 oct. 1620 Marguerite Ysabeau	Sébastien, baptisé le 29 novem- bre 1606.	Pierre, (dont l'acte du baptême n'est pas conservé) épouse le 11 novembre 1613 Jeanne Mullard		Jeanne, baptisée le 9 juil. 1597 épouse de Pierre Rivard le 11 nov. 1613	François, baptisé le 19 novembre 1593	François, baptisé le 16 juin 1590	Jean, baptisé le 21 octobre 1588
Anne, née le 13 fév. 1616; morte enfant	Nicolas, Sr de la Vigne, baptisé le 16 juin 1617. Emigré au Canada	Marin, né le 27 fév. 1621; mort enfant	Robert, né le 19 sept. 1624; mort enfant	Mathieu, né le 17 novembre 1629; mort enfant.	Pierre, peut-être l'aîné; décédé 20 février 1671; marié le 18 sept. 1653 à Frse Beurrier, décédée le 21 janv. 1700; six enfants	Robert, Sr de Lo- ranger; né le 10 juil. 1638; Emigré au Canada	Jean, né le 20 nov. 1633; mort avant 1694; épouse le 7 mai 1674 Louise Vaudron, fille de M <sup>e</sup> Jean Vaudron et de Mathurine Chastel, morte le 19 oct. 1716; Deux enfants	

135 — Voir contrat n° 12, acte du 14 juin 1558.

136 — Sébastien Mullard, notaire en la chatellenie de Mortagne, mentionné dans un acte du 13 août 1654, où il est question d'une transaction passée devant lui le 26 avril 1623, est peut-être son frère. Dès le 2 juillet 1576 Robert Mullard témoigne pour François Lousche.

137 — Mme Patenaude a publié intégralement, *loc. cit.*, plusieurs actes des registres paroissiaux et des minutes notariales de Tourouvre, que nous jugeons inutile de reproduire de nouveau ici.

**Actes notariés concernant  
la famille Rivard-Mulard**

1559, 29 juin : « C'est la déclaration des héritages que je, Thomas Lousche à cause de Perrine ma femme, tiens etc... en l'ainesse de Jehan Mercier « homme aîné du fief de la Guymondière, premièrement 3 boisseaux, 8 perches de terre à seigle, joignant d'un côté Jehan Mercier, d'autre côté « Collin Mercier, d'un bout, Denis Loyseau, d'autre bout, la Fontaine du « Grand Pré. Item deux boisseaux et un tiers de terre à seigle joignant « d'un côté Jehan Mercier, d'autre côté Bastien de Mormont et des deux « bouts à Michau Loyseau Grandinière. Item un boisseau deux tiers de bois- « seau de terre joignant d'un côté, ledit Jehan Mercier, d'autre côté les hoirs « feu Marin Mercier, d'un bout audit Loyseau, d'autre bout, les hoirs dudit « défunt Mercier. Item un boisseau et demi de terre à seigle joignant des « deux côtés audit Jehan Mercier, d'un bout à Jehan Buisson des Tousches, « d'autre bout la veuve feu Jehan Saulnier. Item : seize perches de terre « en noe<sup>138</sup> joignant des deux côtés Jehan Mercier, d'un bout à moi même « et d'autre bout audit Loyseau Grandinière. Item 23 perches de terre en « pré joignant, d'un côté, audit Jehan Mercier, d'autre côté Bastien de Mor- « mont, à un bout Jehan Buisson des Tousches, d'autre bout Jehan Marges, « maréchal, parents; Jehan Mercier et Jehan Lean témoins. »

1564, 21 janvier : François Lousche, boucher, et Martine Portier, sa femme, vendent à Jacques Trousse un lothereau de terre au bourg de Tourouvre joignant l'étable des vendeurs et le mur du seigneur de Tourouvre. Ad ce Me Jean Lambert, prêtre, et Thomas Lousche l'aîné.

1564, 25 mars : Martine Lemoyne, veuve Jehan Saulnier, rend à François Lousche trois quarts de terre que, disait-elle, elle avait acquis de Thomas Lousche, père dudit François. Ladite pièce de terre joignant Jean Mercier, Michel Loyseau Grandinière et le chemin tendant de la maison des Mercier à la forêt du Porche et Baptiste de Mormont, moyennant quoi, ledit François Lousche promet l'acquitter envers ses autres frères et soeurs des fruits et levées qu'elle a eus de ladite terre.

1570, 28 août : François Lousche, âgé de 35 ans, témoigne à la suite de noble homme Robert de la Vove s<sup>gr</sup> de Tourouvre, âgé de 65 ans, en un acte dont la suite est détruite par le temps.

1577, samedi 2 février : noble homme Alexandre de la Vove, seigneur de Tourouvre loue à Macé Pichon, marchand-boucher, un étal ès halles de Tourouvre au premier rang, joignant la grande rue et l'étal de François Lousche.

1579, 1<sup>er</sup> mai : Alexandre de la Vove, seigneur de Tourouvre, loue à François Lousche, marchand-boucher, un étal assis en la halle et boucherie de Tourouvre, joignant l'étal de Nicolas Cambray et de Bastien Huet et d'autre bout à l'allée des Ysabeaux<sup>139</sup> pour et au nom de Anthoine Lousche, aussi boucher, son fils. Ce fait moyennant 10 solz de rente.

138—Noe, noette, nouette, nom donné, dans le parler de l'Ouest, aux prairies fraîches, facilement inondées, et qu'on fauche pour fourrage vert plusieurs fois l'an. (Verdier, Dictionnaire du patois du Haut-Maine).

139—Une placette de Tourouvre s'appelle encore Cour des Ysabeaux; elle a échappé, en 1944, à l'incendie du village par les SS. allemands.

L'année précédente, 13 mai 1578, Bonne Lonne, vieille servante des seigneurs de Tourouvre, laissait par testament son lit avec sa couverture à une petite-fille de ses maîtres, Demoysele Antoinette d'Escorches et, à Antoine Lousche, fils François, le petit manteau noir qu'elle portait à l'église, ainsi que ses souliers ; et priait noble homme Alexandre de la Vove d'être son exécuteur testamentaire.

1582, 2 avril : Vente de Jehan de Lousche, écuyer et homme d'armes de la compagnie de Monsieur d'O., demeurant paroisse de Villiers, à Mathry Docquaigne.

1582, 16 juillet : Marguerite Portier, âgée de soixante ans, laisse par testament tout ce qu'elle possède à François Lousche et à Martine Portier, sa femme, soeur de ladite Marguerite.

1591, 9 janvier : Jehan de Lousche, écuyer, s<sup>r</sup> du Verger, et François Lousche, marchand, vendent trois boisseaux et demi de terre situés à la Bouchetière, paroisse de Tourouvre, à Jehan Crestot, sieur de la Bouchetière, enquêteur royal au Perche, demeurant paroisse St-Jean, à Mortagne, pour la somme de 33 écus  $\frac{2}{3}$ .

1591, 27 novembre : Jehan de Lousche <sup>140</sup> s<sup>r</sup> du Verger, écuyer, et noble D<sup>elle</sup> Jehanne du Grenier, son épouse, demeurant à Malétable (les Du Grenier sont seigneurs de Malétable, puis du Pin-la-Garenne et barons de l'île d'Oléron) se font une donation mutuelle au dernier survivant « n'ayant aucun enfant ».

1591, 9 décembre : Jehan de Lousche écuyer s<sup>r</sup> du Verger, demeurant à Malétable, et François Lousche, boucher, demeurant à Tourouvre, vendent à Jehan Trémond, marchand, une maison servant de grange située en haut du bourg de Tourouvre.

1600, 8 août : Robert Mullard, demeurant à Tourouvre, baille « à moitié de profit et escroit de bétail » une brebis et son agneau à Jeanne Le Gendre, veuve Marin Duteil. Les parties ne savent pas signer.

1603, 26 octobre : Robert Mullard, manoeuvre, est témoin à une constitution faite au lieu des Vergers, à Tourouvre, par Jehan Lullier, seigneur des Vergers.

1604, 26 novembre : Antoine Lousche, marchand, et Robert Mullard au nom de Françoise Lousche, sa femme, soeur d'Antoine, mettent en deux lots les héritages qui leur proviennent de la succession de défunte Martine Portier, leur mère. Les Mullard ont une maison à Tourouvre, un boisseau de terre au Grand Pré, joignant François Mercier <sup>141</sup> dont François Lousche, leur père, garde l'usufruit. Et ils ont aussi ce qu'avait possédé leur tante Marguerite Portier à la Ventrouze seulement ; tout le reste est à Anthoine Lousche. Témoins : Louis Guimond et Jehan Collin, demeurant à Tourouvre.

1612, 31 décembre : Dom Michel Lair, cellérier des Religieux de la Trappe, loue à Me Odard Laigneau deux boisseaux de terre en la pa-

140 — L'Ouche ou pays d'Ouche, décrit par le romancier Jean de la Varende, est à quelques kilomètres au nord de Tourouvre. L'Aigle en est la capitale.

141 — Père de Julien Mercier (contrat n° 12).

roisse de Tourouvre, joignant Me François Mery, les enfants Robert Mullard, Balthazard Doucet et Henry Pinguet.

1614, *lundi 6 mars* : Maison de François Goddin à Tourouvre. Anthoine Lousche, marchand, demeurant à Tourouvre, ci devant curateur de François Mullard et de Jehanne Mullard, sa soeur, enfants de défunts Robert Mullard et Françoise Lousche, sa femme, d'une part, et Pierre Rivard, marchand, au nom et se faisant fort de Jehanne Mullard, sa femme, dûment conduit, mené et autorisé par Thomas Rivard, demeurant à Tourouvre, d'autre part, font ensemble le compte de la tutelle des enfants Mullard pour laquelle ledit Lousche est reliquataire de 82 livres qu'il promet payer au nom de défunt François Lousche, tuteur des enfants. Témoins : Jean Creste de la Garenne et Pierre Gastineau, marchands, demeurant à Tourouvre.

1615, *14 septembre* : Pierre Rivard, marchand, vend à Grégoire Lalouette, de Feings, pour 110 solz de drap bureau. Témoins : Henry Pinguet et Alexandre Loyseau.

1620, *13 septembre* : Contrat de mariage de Michel Rivard, fils de honnête homme Thomas Rivard et de défunte Jehanne Chevreau, sa femme avec Marguerite Ysabeau, fille de honnête homme Jehan Ysabeau, marchand, et de Françoise Lousche, sa femme <sup>142</sup>.

1622, *7 décembre* : Marie Rivard, demeurant au bourg de Tourouvre, donne en pur don irrévocable à honnêtes hommes Pierre, Michel et Marie, les Rivard frères et soeur, ses neveux et nièce, tout ce qui peut lui appartenir ou lui reste à départir avec Thomas Rivard, son frère, père de ses trois neveux, à condition qu'ils s'occupent d'elle « comme bons enfants doivent faire » et pour « bons et agréables services et bons traitements qu'elle reconnaît avoir par ci-devant reçus desdits donataires ».

1623, *26 mai* : Au sujet de la Butte des lattiers <sup>143</sup> au lieu du fourneau à Contrebis, cession faite par Daniel Bouyer à Anthoine Pichon, par suite d'un acte passé devant Sébastien Mullard, tabellion en la chatellenie de Mortagne l'an 160 . . . (sic).

1626, *14 février* : Honnêtes homme Pierre Rivard, marchand, et Jeanne Mullard, sa femme, gagent payer pour une fois à Messire Robert de la Vove, seigneur de Tourouvre, la somme de 80 livres de pur prêt, fait par nous notaire, des deniers dudit seigneur en quarts d'écus valant seize solz pièces et un demi quart d'écu, en présence de Raoul le Prévost, sieur des Espasses, écuyer, demeurant à Randonnai et de Thomas Rivard, marchand, père dudit Pierre, demeurant audit Tourouvre.

1625, *mardi 9 février* : Honnêtes personnes Pierre et Michel Rivard, demeurant au bourg et paroisse de Tourouvre, cèdent à Marie Rivard, leur soeur, femme de honnête homme Jehan Blanchet, marchand, demeurant

<sup>142</sup> — Cousine sans doute de la mère de Jeanne Mullard.

<sup>143</sup> — Sous l'orthographe actuelle, lattiers, ce mot désigne des résidus inutilisables de la fabrication du fer.

audit Tourouvre, des héritages, sis paroisse d'Authueil, venant de défunte Françoise Chateau, leur aïeule, succession réglée devant M<sup>e</sup> Blaize Pellicot, tabellion en la Chatellenie de Longny, le 20 juillet 1610, les frères auront les deniers que leur père a eus en vendant les héritages sis ès paroisses de Longny et Moulicent.

1630, 21 janvier : Michel Rivard est échevin de la confrérie de Charité.

1631, 1er juin : Difficultés entre le Curé et la Charité ; Michel Rivard quitte la Charité et devient trésorier de l'église Saint-Aubin de Tourouvre.

1638, 15 mars après midi, partage de la succession de défunte Marie Chevreau, veuve Noël Boucher, entre :

- 1) Denis Chevreau, laboureur, demeurant paroisse Saint-Maurice, son frère ;
- 2) Michelle Bourdier, femme de Michel Olivier, à la Herouardière, paroisse de Tourouvre, sa nièce ;
- 3) Pierre et Michel Rivard et Jean Blanchet, aux droits de Marie Rivard, ses neveux ;
- 4) Nicolas Paigne, neveu.

Les Rivard ont trois pièces de terre, l'une près du chemin d'Authueil, l'autre à la Trépucière et la 3<sup>e</sup> à la Rivière, joignant le chemin de Tourouvre à la Guimondière.

1639, 22 mars : Michel Rivard, en tant que trésorier de l'église St-Aubin de Tourouvre, commande à Pierre Bohain, peintre, à Verneuil, un tableau pour la confrérie du très Saint Rosaire dont l'autel vient d'être érigé dans le chœur de l'église de Tourouvre, à l'insu du seigneur, aussi :

1639, le 19 juin, au presbytère et en compagnie du notaire, celui-ci vient-il protester devant Me Toussaint Dangereux, curé, Michel Rivard et Denis Chastel trésoriers, et Robert Soret, sacristain, et dire qu'il s'oppose à l'innovation qui s'est faite en son absence parce qu'on a déplacé « l'antique image de Monsieur Saint-Aubin » et rendu le chœur accessible à tous au détriment de ses droits.

1646, 26 mai : Pierre Rivard, procureur syndic de la paroisse de Tourouvre, constitue une procuration en blanc pour le représenter devant l'Intendant de la justice police et finance de la généralité d'Alençon, pour défendre les habitants de Tourouvre contre le collecteur de ladite paroisse.

1649, 21 avril : Pierre Rivard et Jeanne Mullard vendent à Michel Lecourt, représenté par Nicolas Bahère, son beau frère, un quart de terre au lieu de Clémenson, paroisse de Tourouvre, contre 50 livres.

1652, 5 mars : Pierre Rivard est témoin d'un bail à ferme à la Muloitière.

Devant Me Severin Ameau, notaire aux Trois-Rivières (Canada) :

1652, 24 novembre : Vente par Nicolas Rivard dit La Vigne, et Pierre Guillet, dit Lajeunesse, à Gilles Trottier, de terres situées au cap des Trois-Rivières.

1679, 27 février : Après-midi au lieu de la Chauvelière, paroisse de Tourouvre, maison de Jean Rivard, devant nous Jean Debray et Nicolas Choiseau, notaires soussignés :

« Furent présents en leurs personnes Françoise Beurrier veuve de défunt Pierre Rivard, tant en son nom que comme tutrice de Jacques, Jeanne et Marie Rivard ses enfants, Jean Rivard et Louise Vauldron sa femme se portant fort de Nicolas et Robert Rivard, absents, étant de présent en la Nouvelle-France... lesquels ont vendu, quitté, cédé à Michel Provost et Jacqueline Louche, sa femme, quinze perches de terre sises au haut du bourg de Tourouvre et deux chambres manables l'une à cheminée, l'autre froide... item la moitié d'une ferme de maison... item 17 perches proches ledit lieu et la terre des Vergers.

« Et le tout juste et suivant que lesdites maisons et héritages sont échus aux vendeurs de leurs père et mère qui les avaient eus par échange de Monsieur de Tourouvre, par contrat arrêté devant Lefort<sup>144</sup> le 16 décembre 1660, la vente faite pour la somme de 200 livres de principal et 3 livres 10 solz de vin du marché. Françoise Beurrier a 50 livres, Jean Rivard 50 livres, et les 100 livres restant seront payés d'aujourd'hui en un an. »

#### Contrat n° 32 :

#### MARIN CHAUVIN

1648, 8 mars. « Fut présent Marin Chauvin manoeuvre demeurant au lieu de Mesny paroisse Saint Mard de Réno<sup>145</sup> lequel a volontairement promis et s'est obligé corps et biens, à et envers Maître Noël Juchereau, sieur des Chastellées demeurant à Québec, en la Nouvelle-France, absent, stipulant et acceptant pour lui Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux demeurant à Tourouvre, ad ce présent, savoir est d'aller par ledit Chauvin servir ledit sieur des Chastellées en la Nouvelle France, autrement dit Canada, pendant le temps de trois ans à commencer du jour de l'embarquement qui se fera en cette année à la Rochelle et finissant au jour du débarquement qui se fera en France au bout dudit temps, à la charge de le faire passer et repasser et de le nourrir et a été ce fait moyennant la somme de quarante livres tournois par chacun an que ledit Juchereau audit nom a promis payer ou faire payer audit Chauvin par ledit sieur des Chastellées sur laquelle somme ledit Chauvin a reconnu avoir eu et reçu ce jourd'huy dudit Juchereau la somme de 10 livres dont il se tient content. Fait ès présence de Nicolas le Saige, demeurant en la paroisse de Lignerolles, paroisse de Monchauvel, (sic) et François Massard, demeurant à Tourouvre, témoins qui ont avec ledit Juchereau, et nous notaire, signé, ledit Chauvin a déclaré ne savoir signer de ce interpellé par nous notaire, etc... »

144—Cet échange fait, comme tant d'autres, pour dégager le lieu seigneurial; voir chapitre II sur le passé Tourouvrain.

145—Saint-Mard de Réno, paroisse du canton de Tourouvre, à 9 km. de Tourouvre et 3 km. de Feings (photographie du Mesnil), le grand et le petit Menil sont situés entre Feings et Saint-Mard.

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr Cyprien Tanguay (tome I, page 123) dit que Marin Chauvin dit La Fortune fut baptisé en 1619. Aux registres paroissiaux de Saint-Mard conservés dès l'année 1590, le nom de Chauvin revient fréquemment et après avoir avec joie trouvé :

« L'an 1609 le 24<sup>e</sup> jour de février fut baptisé Marin Chauvin fils de « Jehan, ses parrains Monsieur Me (sic) Marin Le Saisy, prêtre curé de « Saint Mard de Resno, et mons. Desnos Denisot, avocat, et Michelle Fresnelle, femme de Simon Esnault. »

On en a moins à lire :

« Le 16 mars 1625 : Marin, fils Nicolas Chauvin et de Catherine Piedgars, sa femme a été baptisé par moi, curé, le parrain, Philibert Racheux « et la marraine Catherine Piedgars, tous de cette paroisse, hormis ledit « Phillebert qui est de Feings et ladite Catherine qui est de la paroisse de « Saint Victor (de Reno) ».

Lequel des deux est le Canadien ? Si son acte de mariage donne le prénom de son père nous avons quelque espoir de l'identifier. Mgr Tanguay dit qu'il s'est marié en 1649 à Gillette Baune, fille de Marin Baune, et d'Isabelle Boire de Normandie. De cette union naquit une fille Marie, baptisée le 8 septembre 1650 aux Trois-Rivières. Marin Chauvin est mort très vite. Le 27 juillet 1658, Me Severin Ameau, notaire aux Trois-Rivières, établissait le contrat de Jacques Bretaut (des Essars, en Poitou) et de Gilette Baune, veuve de feu Chauvin, dit La Fortune, fille de Marin Baune et d'Isabelle Boire au bourg d'Argence en Normandie. Le même notaire établit les contrats des deux mariages de Marie Chauvin, le premier le 21 septembre 1664 avec Me Rolin Langlois, maître canonnier, de Notre Dame du Havre de Grâce, fils de Jérôme Langlois et de Marguerite Chamberlan, et le 18 avril 1665 avec Jean de Noyon, de Saint Pierre de Rouen.

De ce second mari, épousé le 20 juillet 1665, aux Trois-Rivières, elle eut 9 enfants nés presque tous à Boucherville<sup>146</sup>. D'après Mgr Tanguay, deux de ses filles : Marguerite, mariée à Michel Charbonneau et Marie, mariée à Jean Barbot ont pu perpétuer la race de Marin Chauvin au Canada.

#### Contrat n° 33 :

#### JEAN DUBOIS

1648, 17 mars : Jean Dubois, de Senonches s'engage à servir Me Noël Juchereau au Canada pour 3 ans aux conditions ordinaires et moyennant 66 livres par an. Sont témoins deux de ses compagnons de voyage qui signent : Pierre Enjouis et Louis Potier.

146 — Boucherville: fief de Pierre Boucher, Mortagnais du premier convoi dont il fit partie avec ses frères, parents, et les familles Giffard, Guyon, Cloutier, etc., en 1634.



*Randonnai (Orne) — Place de l'église St-Malo.*



*Les vieux bâtiments du Mesnil en Saint-Mard de Reno où a vécu Marin Chauvin  
(due à l'amabilité de Madame Le Boulanger, propriétaire du Mesnil).*



St-Firmin de Normandel (Orne) — L'église où se sont mariés les parents de Pierre Tremblay, l'émigré canadien.



St-Firmin de Normandel (Orne) — Intérieur de l'église; le maître-autel est quelconque mais dans les chapelles de droite et de gauche (qu'on ne voit pas), autels de stuc de la Renaissance, très fine, où l'iconographie chrétienne (vie de S. Firmin et de la Vierge) est encadrée de vieux ternes ou de vénéus à l'antique.

**Contrat n° 34 :**  
**JACQUES LEVEAU**

*Même jour que dessus* : Jacques Le Veau, natif de Chartres, et de présent en ce lieu s'engage à servir Me Noël Juchereau aux mêmes conditions que ci-dessus, témoins : Louis Fanuel et Jean Pichon, fils d'Anthoine, demeurant à Tourouvre.

Il y a des Dubois, des Le Veau aux registres des notaires canadiens, mais il serait téméraire de se déclarer sur la filiation de nos engagés qui ne sont, ni l'un ni l'autre, au *Dictionnaire* de Tanguay non plus qu'aux listes du P. Godbout . . .

**Contrat n° 35 :**  
**JEAN CRESTE**

1649. Le 18 mars, avant midy Maison du notaire à Tourouvre :

« Fut présent Jean Creste, fils Anthoine, de l'état de charron, demeurant au lieu des Boullais, paroisse de Tourouvre, lequel volontairement « a promis et s'est obligé par corps et biens et par ces présentes promet « et s'oblige à et envers le sieur Hérison <sup>147</sup> demeurant en la Nouvelle-France « au lieu des Trois Rivières, absent, stipulant et acceptant pour lui, Anthoine « Mery, sieur de la Reboursière demeurant à Tourouvre, ad ce présent, « savoir est d'aller servir ledit sieur Hérison audit pays de la Nouvelle France, « ce, pour le temps de trois ans à commencer du jour du débarquement qui « se fera en cette année audit lieu de la Nouvelle-France et finissent au jour « du débarquement qui se fera au bout desdits trois ans en France. A la « charge de faire passer et repasser ledit Creste et de le nourrir pendant « ledit temps car ainsi été promettant renonçant obligé. Présents ad ce : « Maître François Chastel, avocat à Tourouvre, et Antoine Creste, père dudit « Jean, demeurant en la paroisse de Tourouvre, témoins qui ont avec les « parties et nous, notaire, signé. Lesquelles parties ont été averties de faire « sceller ces présentes sur l'édit et arrêt du Roy. »

Jean Creste, qui restera Canadien et dont un oncle maternel, Bastien Legrand, né le 17 mars 1600, était allé au Canada (s'il n'y a fait souche ?) est, comme tous nos émigrants, d'une famille solidement enracinée au pays percheron.

Voici les ascendants identifiés de façon certaine aux registres paroissiaux et, quant aux lieux où ils ont vécu et à leurs professions, aux inépuisables archives du notaire <sup>148</sup>.

147 — Noël Juchereau, sr des Chastellées, est mort à Orléans au mois de juillet 1648. Son frère Jean, à qui il était associé en tant d'affaires, a dû employer la main-d'œuvre tourouvraine engagée à son nom. Cependant, un contrat de 1649 conservé en l'étude de Tourouvre est au nom de Michel Le Neuf, sieur du Hérisson, fils de Mathieu Le Neuf, du Hérisson de Caen. Arrivé au Canada en 1636 en même temps que son frère Jacques Le Neuf, Sr de la Poterie, il obtint en 1649 une concession dans la banlieue des Trois-Rivières. (R. P. René Baudry, c.s.c.).

148 — Le Père Archange Godbout, dans son *Origine des familles canadiennes-françaises*, pp. 176 à 180, donne des renseignements précis sur les naissances et les mariages; je n'ai fait que compléter par les actes notariés ci-après.

*Me Augustin Legrand*

notaire à Tourouvre en même temps que Gilles Choiseau (acte sur feuille libre en date du 20 juin 1576 conservé au minutier de Me Debray)

*Noël Legrand*

marié le 22 juin 1592 avec *Suzanne Loyseau*, veuve Jean Charron. Il est marchand, demeurant aux Croix chemins, paroisse de Tourouvre. Sa succession est réglée entre sa veuve et les 4 enfants qui : lui restent le 7 février 1627.

*Jehan Creste*

époux le *Marguerite Chaudon*, est charron aux Boullais, paroisse de Tourouvre. Succession : le 9 mars 1612.

10 enfants

dont la troisième :

*Jeanne*, née le 15 avril 1595, décédée avant 1638, épouse le 29 octobre 1619 :

*Antoine Creste*, né le 22 novembre 1592, aussi charron aux Boullais, paroisse de Tourouvre. Devenu veuf, il a dû se remarier avec *Martine Pignart*, vers 1638; il est vivant le 31 mars 1653.

*Jehan Creste*, charron, au Fargy à Beauport, né à Tourouvre en novembre 1626 (le vicaire a oublié de mettre en quatrième) entre le 8 et le 23. Il est le cadet de deux sœurs et l'aîné d'une 3ème. Il mourut au Canada dans sa quatre-vingt onzième année.

Les sœurs de Jehan Creste, à la date du 15 mars 1648, sont : *Marguerite*, née le 14 août 1622, mariée à Michel Docquaigne, et *Marie*, née le 28 avril 1632, mariée le 24 février 1648 à Jean Bigot, demeurant au lieu du But, paroisse d'Authueil; la troisième, *Françoise*, née le 13 février 1625, est morte.

\*

\* \*

### Résumé des documents antérieurs :

Au sujet de Noël Legrand, voir aux *Archives Nationales* (Paris P. 80<sup>2</sup>, fichier de la salle de lecture du Microfilm) l'Aveu du 23 septembre 1593 fait au Roi par Alexandre de La Vove, seigneur de Tourouvre : « Collas, François et Noël Legrand, enfants d'Augustin Legrand ».

1600, 18 octobre : Noël Legrand, laboureur, aux Croix Chemins, gage 4 écus à Collin Loyseau pour vente et livraison de vache sous poil noir.

1603, 27 mai : Noël Legrand, se faisant fort de Suzanne Loyseau, sa femme, auparavant veuve de Jehan Charron son premier mari, et Guillaume Charron au nom de ses frères et sœurs héritiers avec lui de Jehan Charron, leur frère, font des accords sur ce qu'il a laissé.

1603, 25 juin : Noël Legrand, demeurant aux Croix Chemins, pour Suzanne Loyseau, sa femme, échange avec Jehan Giguère, l'aîné, demeurant aux Boullais, un quart de terre, aux Boullais, joignant Antoine Lousche et Jehan Giguère cède à Noël Legrand cinq quarts de terre à la Vallée en la métairie des Boullais.

1606, jeudi 22 juin : Contrat de mariage de Marguerite Legrand, fille de défunt Nicolas Legrand et de Françoise Chastel, et de Jacques Godin, fils de Michel et de Jeanne Tavernier, ladite Marguerite conduite par Sébastien Legrand, marchand à Tourouvre, son frère.

1606, 12 avril : Bastien Legrand, marié à Françoise de More, reconnaît qu'il n'a aucune communauté de biens avec Jacques de More et Antoinette Godin, sa femme, ses beaux parents, bien qu'ils vivent ensemble. Témoins François Lousche, fils Jehan, et Belleuvre le jeune, cleric.

1612, 27 juin : Anthoine Creste, charron aux Boullais, paroisse de Tourouvre, achète une ferme de maison à cheminée avec four au bout et la tierce partie du clos de honnête homme Jehan Creste le jeune, demeurant aux Espasses, paroisse de Moulicent, son frère, qui a eu cette maison des successions morts et trépas de défunts Jehan Creste et Marguerite Chaudon sa femme, leurs père et mère le 9 mars 1612.

1613, 2 janvier : Honnête homme Jehan Creste, laboureur, aux Espasses, paroisse de Moulicent, vend, quitte et garantit de tous troubles à honnête homme Noël Legrand, marchand, demeurant aux Croix Chemins, deux boisseaux trois quarts de terre aux Longs Champs, près les Croix Chemins, "pour 61 livres 10 solz et 60 solz de vin de marché, le tout présentement payé en notre présence et vue en doubles pistoles d'Espagne, pièces de 16 solz, testons et autre monnaie blanche ayant cours."

1613, 17 juin : Arrangement à la suite d'un procès, entre Michel Loyseau, fils de feu Jehan Loyseau et Marie Olivier d'une part, et Noël Legrand, époux de Suzanne Loyseau d'autre part.

1616, 8 février : (minute non attachée). Jehan Houdeard, barde-lier<sup>149</sup> à Lhôme, s'oblige à payer à honnête homme Noël Legrand, marchand, demeurant paroisse de Tourouvre, 7 livres pour livraison de blé.

1616, 5 avril : Anthoine Lousche, Thomas Huet, Noël Legrand, François Dangereux et Henry Pinguet font une procuration (en blanc) pour être représentés au siège présidial de Chartres, Henri Pinguet et Noël Legrand signent.

1618, 23 avril : Honnête homme Noël Legrand, marchand, demeurant au lieu des Croix Chemins, loue pour six ans à Jehan Crestot, meunier, et à Mathrye Crestot, sa soeur, le moulin à blé de Mezières, à Monsieur de Tourouvre appartenant, sous le bail qui a été fait audit Legrand, le 3 octobre 1617 pour 100 livres de ferme par an.

1618, 14 octobre : Jacques Fournier, marchand, de Marsilly-la-Champagne près Nonancourt, vend à honnête homme Noël Legrand, marchand, demeurant aux Croix Chemins, paroisse de Tourouvre, les dommages et intérêts qu'il eût pu ou pourrait avoir d'un nommé Pierre Bouttard, marchand, « pour les excès et outrages qu'il a fait ce jourd'hui à sa personne dont il est blessé au col. » pour la somme de cinquante livres. Et outre ledit Legrand est tenu faire panser et médicamenter ledit Fournier par les

<sup>149</sup> — Couvreur en bardeaux, qui sont des planchettes en forme de tuiles pour couvrir les toitures.

chirurgiens de Tourouvre de la plaie qu'il a, et de le nourrir et gouverner tant qu'il restera à Tourouvre. S'il veut s'en aller ailleurs ledit Legrand ne sera plus tenu « aux médicaments et aliments qu'il pourra falloir mettre et appliquer en plus de ceux des chirurgiens de Tourouvre ». Présent : Me Odard Laigneau procureur fiscal au bailliage de Tourouvre.

*1623, 18 février* : Louis Lousche et Catherine Godin, vendent à honnête homme Noël Legrand, marchand, 2 boisseaux (de terre) joignant le chemin des Touches à Mézières.

*1627, 7 février* : Sébastien Legrand, fils aîné de feu Noël Legrand et de Suzanne Loyseau, et Antoine Creste se faisant fort de Jehanne Legrand sa femme, fille des mêmes, et Suzanne Loyseau, veuve dudit Noël Legrand, en son nom et en celui de ses enfants Jehan et Guillemine, ont fait l'accord suivant : les meubles de la succession restent à ladite veuve, à Sébastien, Jehan et Guillemine, moyennant que les Creste n'aient rien à rapporter de ce qu'ils ont reçu à leur mariage.

*1627, 18 avril* : honnête homme Antoine Creste, charron, et Jehanne Legrand sa femme, demeurant en la paroisse de Tourouvre, vendent à Sébastien Legrand, frère de ladite femme, la moitié d'un aître de grange qui était à départir entre eux au lieu des Croix-Chemins, paroisse de Tourouvre, pour 20 livres.

*1627, 2 mai* : Antoine Creste, charron, vend à honorable maître Macé Pichon, verdier héréditaire des eaux et forêts du Perche, la moitié d'une pièce de terre à départir avec les enfants de feu Jehan Creste, de Moulicent, frère dudit vendeur.

*1627, 14 juin* : Honnête homme Jehan Guyot, laboureur, demeurant a lieu de la Garenne, vend à Antoine Creste, charron, demeurant au lieu des Boullais, un boisseau de terre, paroisse de Tourouvre, pour 60 livres.

*1632, 3 février* : Suzanne Loyseau, veuve de défunt Noël Legrand, demeurant aux Croix Chemins, paroisse de Tourouvre, vend à Messire Robert de la Vove, Chevalier, seigneur de Tourouvre, demeurant au lieu seigneurial de Tourouvre, un quart et demi de terre, au lieu des Chaintres près Mézières en la prise des Croix Chemins, paroisse de Tourouvre, pour la somme de 19 livres.

*1633, 7 mai* : Sébastien Legrand, fils de feu honnête homme Noël Legrand et de Suzanne Loyseau met en quatre parts l'héritage de son père entre la veuve sa mère, son frère Jehan et sa soeur Guillemine, et il reconnaît que « quelque demeurence qu'il pourra faire avec sa mère, l'un et l'autre n'entendent acquérir aucune communauté ».

*1642, 5 mai* : Anthoine Creste, père de Jean, Marguerite, et Marie Creste issus de lui et de défunte Jeanne Legrand sa femme, Valentin Plisson et Agnès Legrand sa femme, demeurant aux Couldrays, tous héritiers de défunt Noël Legrand, leur aïeul, louent à honnête homme Messire Louis Desjouys, cessionnaire de Me Denis du Pasty, prêtre, trésorier et chanoine en l'église de Toussaint de Mortagne, 15 livres 12 solz 6 deniers de rente hypothèque créée par contrat fait par défunt Noël Legrand devant Me Mathurin Roussel, le 4 août 1626.

1644, vendredi 19 février : maison de Me Robert Godin à Tourouvre. Antoine Creste, charron, et Valentin Plisson à cause d'Agnès Legrand sa femme, demeurant aux lieux des Boullais et des Coudrais, paroisse de Tourouvre, vendent à honnête homme Jean Geffroy, officier de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant au lieu des Croix Chemins paroisse de Tourouvre<sup>150</sup>, une ferme de maison, servant de fournil, avec le four au bout d'icelle, un petit plassage, un autre plassage et une pièce de terre, le tout aux Croix Chemins, tel qu'il a appartenu à Jean Legrand à titre du partage qui lui est échu des successions de ses défunts père et mère. Cette vente faite pour 1500 livres dont la moitié sera payée audit Plisson et sa femme à la Pentecôte, et pour l'autre moitié appartenant audit Creste, à cause des enfants issus de lui et de défunte Jeanne Legrand sa femme, ledit acquéreur donnera 25 livres à Michel Docquaigne et Marguerite Creste sa femme, fille dudit vendeur et de ladite défunte Legrand, demeurant aux Boullais, et le surplus qui est 50 livres l'acquéreur a promis les payer à Jean et Marie, les Creste, autres enfants dudit vendeur, reconnaissant que ces biens viennent du propre de Jean Legrand leur oncle. *Et au cas que ledit Jean Legrand ne fut décédé et qu'il revint en ce lieu ledit acquéreur lui rendra son bien et recevra les deniers des vendeurs*<sup>151</sup>. *Et au cas que Bastien Legrand*, frère dudit Jean, demeurant en la Nouvelle France, de retour en ce pays ne voulût agréer le présent contrat, ledit acquéreur sera tenu lui rendre la tierce partie et les vendeurs rembourser cette tierce partie audit acquéreur. Présents : Me Robert Godin, avocat à Tourouvre, Nicolas Godin, et Jacques Doulcet qui ont avec ledit acquéreur, Anthoine Creste, et nous notaire, signé.

1653, lundi 31 mars : Michel Docquaigne, laboureur, et Marguerite Creste sa femme demeurant au lieu du Thoriel, paroisse de Bivilliers, vendent à Jean Creste<sup>152</sup> fils Antoine, demeurant à présent en la Nouvelle France appelée Canada, absent, stipulant et acceptant pour lui Anthoine Creste son père, demeurant aux Boullais, paroisse de Tourouvre. C'est assavoir la tierce partie des maisons et d'une pièce de terre de trois boisseaux, appartenant aux dits vendeurs, à départir avec Jean Giroust et Marie Creste<sup>153</sup> sa femme, et encore la tierce partie d'une grange à départir de la même façon. Item une pièce de terre en pré, contenant cinq quarts ou environ, venant de feu Jeanne Legrand, mère de ladite femme, du lieu de Mézières. La vendition faite pour la somme de sept vingt livres que lesdits vendeurs ont reconnu avoir eu et reçu dudit acquéreur.

Anthoine Creste garde-t-il l'espoir de voir revenir son fils ? Jean Creste se marie au Canada, l'année suivante avec Marguerite Gosselin (ou

150 — Mari de Louise Pinguet, fille de Jean Pinguet, demi-frère de Robert Giffard, donc neveu de Giffard.

151 — Le Père Godbout, après avoir donné tout ce que le Greffe de l'Etat civil contient sur la famille Creste-Legrand en fait autant pour la famille Legrand-Loyseau sans donner de nom de Canadien. Jean est né le 8 février 1610 et Bastien le 7 mars 1600. Il est parrain de son neveu Jean Creste. La succession de Jean Legrand fut réglée le 15 mars 1648, par moitié. — l'une à partager entre Jean Creste et ses soeurs Marguerite et Marie, l'autre à leur tante Agnès Legrand, épouse de Valentin Plisson, mais « au cas où le dit Jean ne fut décédé et qu'il revint, les dits partages demeureront nuls ».

152 — Leur frère.

153 — Leur soeur.

Gaulin) de Saint-Martin du vieux Bellême <sup>154</sup>, le 13 septembre 1654. Devant Me Vachon, notaire à Québec, le 4 août 1666, il achète de Claude Guyon <sup>155</sup> la huitième partie du fief du Buisson <sup>156</sup>. C'est devant Me Vachon que, le 11 août 1666, est reçu l'acte de foi et hommage de Jean Creste charron, habitant le village de Fargy <sup>157</sup> à Beauport, à Robert Giffard, seigneur de Beauport pour le fief du Buisson, mouvant de son château seigneurial. 1er juin 1667 : quittance de Giffard à Jean Creste etc... La longue carrière de Jean Creste se prolongea jusqu'au 5 mars 1717 ; sa femme était morte depuis le 15 janvier 1703.

Louis, Marie, Marguerite, François, Jean, Joseph, etc... terminent sur une note gaie le chapitre sur Jean Creste, où les séparations semblent avoir été durement ressenties par les vieux parents <sup>158</sup>.

#### Contrats nos 36, 37 et 38 :

#### NICOLAS HUBLIN, PIERRE MAHEUX et JACQUES NOURY

Le lundi 22<sup>e</sup> jour de May l'an mil six cent cinquante et ung avant midy, maison du Notaire à Tourouvre.

Furent présents en leurs personnes Nicolas Hublin, Pierre Maheux et Jacques Noury, demeurant en la paroisse de Feings, lesquels volontairement ont promis et se sont obligés par corps et biens à et envers M<sup>e</sup> Juchereau sieur de More, demeurant à Québec en la Nouvelle France dit Quanadas, absent, stipulant et acceptant pour lui Pierre Juchereau, sieur des Mouligneaux, son frère, demeurant à Tourouvre, à ce présent, c'est assavoir d'aller servir ledit Jean Juchereau pendant le temps de cinq ans audit pays de la Nouvelle France à commencer du jour du débarquement qui se fera en cette année au lieu de la Nouvelle France, à finir à l'embarquement qui se fera au bout desdits cinq ans audit lieu, et a été ce fait moyennant la somme de quarante cinq livres pour le regard dudit Hublin par chacun an et une paire de souliers sur tout ledit terme de cinq ans, pareille somme de quarante cinq livres tournois par chacun an et une paire de souliers aussi sur tout ledit terme pour le regard dudit Maheux, et pour le regard dudit Noury, la somme de cinquante livres aussi par chacun an et une paire de souliers sur tout ledit terme de cinq ans, que ledit Pierre Juchereau a promis bailler ou faire bailler et payer aux dessus dits Hublin, Maheux et Noury et outre de les faire passer et repasser et nourrir en allant audit pays de la Nouvelle France et en revenant d'icelle jusques au lieu du débarquement qui se fera au bout desdits cinq ans. Car ainsi promettant... Ad ce Jean Doulcet fils René et Claude Giguère laboureur demeurant en la paroisse de Tourouvre témoins qui ont avec lesdits Hublin, Maheux, Pierre Juchereau et nous

154 — Saint-Martin du Vieux Bellême, paroisse joutant Bellême, chef-lieu d'un canton, contigu à celui de Tourouvre, à 28 km. au S. E.

155 — Fils de Jehan Guyon, maçon, de la paroisse Saint-Jean de Mortagne du premier convoi percheron de 1634. Giffard lui donna le fief du Buisson en la seigneurie de Beauport.

156 — Voir Cambray, *Robert Giffard*, page 90.

157 — Fargy n'est que le nom de Giffard, retourné.

158 — Louis Creste, fils aîné de Jean Creste, né le 20 mai 1656, revint au pays puisque Mgr Tanguay dit qu'il est décédé le 25 août 1685 « dans la barque du sieur Niel le jour même de son retour de France ». Il fut inhumé à Saint-Laurent, fle d'Orléans.

notaire, signé; lesdits Giguère et Noury ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé par nous notaire qui a averti (sic) les parties de faire sceller ces présentes.

Sur ces trois émigrants, seul Nicolas Hublin n'a laissé trace au Canada.

Jacques Noury fit plusieurs contrats en Nouvelle-France, et sa présence est signalée une bonne douzaine de fois dans les minutes des notaires québécois de 1657 à 1664. Il semble rentrer en France après cette date

### **Pierre Maheux**

Quant à Pierre Maheux, c'est notre Pierre Maheux des Hazards, l'ancêtre d'une prolifique lignée, dont les faits et gestes ont été décrits par un digne descendant, M<sup>sr</sup> Arthur Maheux, archiviste du Séminaire de Québec, dans les *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-française*, (tome II, pp. 88 à 107).

Pierre Maheux fut baptisé à St-Jean de Mortagne le 23 décembre 1630. Il était le fils de Jean Maheux et de Michelle Chauvin; à son baptême il eut pour parrain Pierre Chastel et pour marraine Marie-Barbe de Taier.

Le contrat d'engagement de Pierre Maheux apporte beaucoup de lumière et offre une réponse précise au biographe de cet ancêtre qui se demandait comment il s'était décidé à passer au Canada. Était-ce sous l'influence d'un colon déjà établi ici, ou par celle d'agents de colonisation? Ne cherchons plus, Pierre Maheux des Hazards doit son recrutement aux entreprenants et très actifs frères Juchereau. L'on sait qu'il épousa à Québec, le 10 novembre 1659, Jeanne Drouin, fille de Robert, un autre percheron.

Ce couple, chargé d'ans et d'enfants, célébra ses noces d'or conjugales en 1709. « Pierre Maheux mourut le 13 mai 1717 à l'âge de 86 ans, quatre mois et vingt jours. Il avait alors trente-trois petits-enfants et trente-huit arrière-petits-enfants si on laisse de côté les décès en bas âge. Sa veuve décéda le 24 juin 1732. Elle avait 85 ans et demi ».

### **Contrats nos 39, 40 et 41 :**

#### **NICOLAS ROUSSIN, FRANÇOISE ROUSSIN, FRANÇOISE LE HOUX**

Dudit jour et an que dessus audit lieu et heure (22 mai 1651).

Furent présents en leurs personnes Nicolas Roussin et Françoise Roussin, enfants de Jean Roussin, demeurant en la paroisse de Tourouvre, et Françoise Le Houx, fille de Jacques Le Houx, demeurant en la paroisse de la Ventrouze, lesquels ont volontairement promis et se sont obligés par corps et biens à et envers M<sup>e</sup> Jean Juchereau, sieur de More demeurant à Quiebec en la Nouvelle France dict Quanasdas, absent, stipulant et acceptant pour lui.

M<sup>e</sup> Pierre Juchereau, sieur des Moulineaux, son frère ad ce présent demeurant à Tourouvre. C'est assavoir d'aller par eux servir ledit Jean Juchereau audit lieu de la Nouvelle France pendant le temps de cinq ans à commencer du jour du débarquement qui se fera en cette année audit lieu de la Nouvelle France et à finir au bout desdits cinq ans. Et a été ce fait moyennant chacun la somme de trente livres tournois par chacun an que ledit Pierre Juchereau a promis payer ou faire payer dans ledit temps et encore en outre chacun une paire de souliers sur tout ledit terme et à la charge de les faire passer et repasser et de les nourrir pendant qu'ils iront audit lieu et reviendront dudit lieu jusques au bout dudit débarquement qui se fera au bout dudit temps car ainsi etc. promettant lesd. parties entretenir obligéant, renonçant... Présents ad ce Jean Doucet fils René et Claude Giguère, oncle desdits Roussin, demeurant à Tourouvre témoins qui ont, fors ledit Giguère, avec ledit Juchereau et nous notaire, signé.

Lesdits Roussin et le Houx ont déclaré ne savoir signer et de ce interpellé par nous notaire etc...

Voici un trio bien juvénile ! Nicolas Roussin a eu 18 ans en mars. Françoise n'en a pas vingt, étant née le 14 décembre 1631. Nous espérons que l'acte du baptême de Françoise Le Houx a été relevé par le R. P. Godbout avant que les registres paroissiaux de la Ventrouze ne disparaissent. Elle est à peu près de leur âge. Elle se maria à Québec le 20 octobre 1653 à Robert Pâré, de Solesmes. Sa fille Anne épousera Joseph, fils de Louis Guimond, contrat n° 7.

Tous trois vont rejoindre leurs parents récemment établis au Canada où les Roussin retrouveront leur père parti l'an précédent (accompagné sans doute par sa fille aînée Madeleine, et la plus jeune, Louise) et Françoise Le Houx, les représentants de toutes les familles de la Ventrouze : Le Houx, Aubert, Mesange, Landry et plus tard Robert Gagnon.

Nous parlons abondamment de tous les ascendants des enfants Roussin au chapitre réservé à leur père, page 127.

A peine arrivés au Canada, ces trois jeunes gens étrennent leurs souliers neufs pour danser au mariage de Madeleine Roussin le 27 novembre 1651.



## CHAPITRE QUATRIÈME

### Henry Pinguet

#### La famille Pinguet

##### les demi-frères, soeurs et neveux de Robert GIFFARD

A tout Seigneur, tout honneur ! Avant d'être au Canada le compagnon de la première heure, l'allié de toutes les entreprises de Robert Giffard et, à la fin de sa vie, le vieux Monsieur Pinguet, que, disent les relations des RR. PP. Jésuites, les sauvages agnieronons dépouillèrent jusqu'à la chemise tandis qu'il pêchait l'anguille au bord du fleuve Saint Laurent, Henry Pinguet est héritier d'une vieille famille de marchands tourouvrais. Son acte de baptême est dans le plus ancien registre de la paroisse. Le voici traduit du latin : « Le samedi 22 décembre 1590, baptême de Henry, fils de Noël Pinguet et de Marie sa femme. Ses parrains : Henry Thory<sup>1</sup> et Jean Choiseau<sup>2</sup>. Sa marraine : Françoise, fille de feu Jean Creste<sup>3</sup> ».

1 — Henry Thory, parrain de Jehan Juchereau, le 31 mars 1592.

2 — Jean Choiseau, notaire à Tourouvre de 1589 à 1633.

3 — Françoise, fille de feu Jean Creste, marraine et tante de Noël Juchereau, le 30 août 1593, et d'Etienne Méry, fils Gilles le 26 avril 1598. Parenté entre les Juchereau et les Pinguet par Loyse Creste, grand-mère des Pinguet, et Jehan Creste, grand-père des Juchereau, voir tableau page suivante (documents du Minutier de Tourouvre et Père Archange Godbout : « origine des familles canadiennes-françaises » page 177, 21e ligne, Desclée et Brouwer, 1925.

Celle qui sera sa compagne, *Louise Lousche*<sup>4</sup> est déjà née, elle aussi, à Tourouvre, et le même registre contient également l'acte de baptême : « l'an 1589, le 22 janvier, Louise fille de Jean Lousche et de Jeanne sa femme fut baptisée. Ses marraines Louise, femme de Jean Choiseau, notaire, et Catherine, fille de Nicolas Goddin, son parrain Robert Saugeron de Mortagne ».

Avant elle, est née sa sœur, Antoinette, mariée à Guillaume Le Court; après elle, le 22 février 1592, une autre sœur Catherine, filleule de Jeanne, fille de noble homme Jean Lullier, seigneur de Beauregard et des Vergers en Tourouvre. Enfin le pénultième jour de novembre 1595, naîtra un frère, Michel, filleul de Messire Michel Lousche, recteur d'Auteuil et de Jean Ysabeau, et de Louise, femme de Jean de la Forge.

En mai 1615, Catherine Lousche épouse Marin Le Roux de Randonnai en présence de Guillaume Le Court, Henry Pinguet, Robert Soret et Jean Ysabeau<sup>5</sup>.

		Marin LE MOYNE marié à Michèle Toutain	
Jehan LOUSCHE l'ainé, mort entre 1593 et 1594		François, marié à Barbe, mariée Robine GAUTIER, à Thomas veuve en 1570. PELLICOT	
		Se remarie avec Pantaléon LOYSEAU	
Jehan LOUSCHE, marié :	à	Jehanne, enfant mineure en 1570	
<hr/>			
Antoinette née vers 1587 épouse Guillaume LE COURT	Louise née le 22 janvier 1589, épouse Henry PINGUET vers 1612	Catherine née le 22 février 1592, épouse en mai 1615, Marin LE ROUX, de RANDONNAI	Michel né le 29 novembre 1595

4— Ce nom par suite d'une mauvaise lecture a été inexactement écrit chez tous les historiens. Nous nous excusons de tenir notre lecture pour la seule vraie, après avoir vu ce nom écrit un très grand nombre de fois. Voir à la chronologie des Juchereau le 2 mai 1605 : Jehan Lousche et Jehanne Le moyne sa femme achètent du vin — le 7 mai 1607 Marguerite Lemoyne achète une grange et le marché est conclu en la maison de Jehan Lousche, etc.

5— Les renseignements puisés aux registres du notaire nous ont permis d'établir les deux premières générations; les actes concernant les enfants de Jehan Lousche et Jehanne Lemoyne sont inscrits aux registres paroissiaux.

a) Le 20 février 1593 Jean Ysabeau épousa Françoise, fille de Jehan Lousche. Présents Maître François Choiseau curé d'Auteuil, Jacque Ysabeau frère dudit Jean, Jean Lousche père de ladite Françoise, Nicolas Godin, François Méry, Claude Doucet, Noël Pinguet (père d'Henry). Jean Choiseau, René et Jacques Lemoyne.

b) Le lundi 1er mars 1594 fut célébré le mariage entre Jehan Tortu et Jehanne fille de défunt Jehan Lousche, par messire François Choiseau, Curé d'Auteuil, en présence de Messire Michel Lousche prêtre, frère de ladite Jeanne Lousche, de Jean Choiseau et de Jacques de More, avec les frères desdits époux.

## La famille PINGUET

Jehan PINGUET, dit l'ainé  
dont l'épouse est morte avant avril 1553.

Jehan PINGUET dit le Jeune âgé de 25 ans le 8 juillet 1554  
(remariée avant 1562 à  
marié avec Loyse CRESTE par contrat devant Maître Henry THEORY,  
Tabellion en la Chatellenie de LONGNY le 6 avril 1545 (1).  
(demeurant à Tourouvre;  
(elle testé en 1587.

(1) Jehan Pinguet († avant  
1583, dont la veuve  
épouse le père de Giffard.)

(2) Noël, marié à Louise  
Lambert, veuve de Jehan  
Fauvel, qui épousera  
en 3e noces un Louis  
Guilmont,  
† avant le 5 mai 1595

(3) Madeleine, mariée à Denis  
Esnault, demeurant à Feings,  
par contrat du 18 mai 1573.

Jehan marié à Clémence  
Sicot -- † 1619

Louise mariée  
à Me Henry  
Felicot --  
morts tous  
deux  
avant 1621

Nicolas  
prêtre  
curé de  
Tillères  
procureur du  
rosaire à  
TOUROUVRE  
† 1649

Marie  
mariée  
à  
Jehan  
Masurier

Jehan † avant  
1612 --

Henry né le 22 décembre 1500,  
marié à Loyse Lousche (née aussi à Tourouvre, le 22 janvier 1588.)  
vers 1612, Canadien tous les deux.

I  
Françoise  
mariée le  
16/1/1623  
à Gilles  
Aliard

II  
Loyse  
mariée  
à Jehan  
Geffray  
le jour  
Sainte Anne  
1636  
2 -- à Jean  
Creste le  
6 novembre  
1656

III  
Jeanne,  
mariée à  
Nicolas  
Godin,  
ils  
Francçois,  
le 8/2/1637  
1616 à  
N.D. de  
Mortagne

IV  
Marguerite,  
mariée le  
1/5/1647  
à Michel  
Joussier,  
baptisée  
le 2 février  
1616 à  
N.D. de  
Mortagne

V  
Robert,  
baptisé le  
8/2/1620,  
fils de  
de Robert  
Giffard,  
mariée le  
3/5/1650 à  
T. Saigneau  
ils  
Me Odard L.  
Elle mourut  
à Tourouvre  
le 1/7/1899

Henry,  
prêtre,  
décédé  
au mariage  
de Robert  
Giffard, son  
oncle, le  
12/2/1636,  
curé de  
Normandé,  
mais habité  
Tillères  
avec son  
oncle  
Nicolas.

Martin

Mathurine  
15/3/1613,  
mariée le  
28/1/1624,  
à Normandel  
avec Pierre  
Cognel,  
oncle de  
Pierre  
Tremblay.

Nicolas  
2/4/1619  
fils de  
Me Nicolas  
Flagueot  
prêtre,  
mariée  
Antoinette  
Lousche  
la mère.

Loyse  
2/4/1621

Marie  
3/9/1623

Françoise  
17/3/1626  
mariée à  
Jean  
Ysabeau,  
mariée à  
François  
Fauvel,  
Canadienne

Marie  
21/10/1628  
mariée à  
Louis  
Lousche.

Noël  
6/1/1630,  
marié à  
Me Noël  
Dangeureux,  
mariée à  
Louise  
LeCourt,  
Canadien

Pierre  
4/3/1631  
marié à  
Pierre  
Crestien,  
Bourgeois  
de  
Mortagne;  
mariée à  
Jeanne  
Fichon,  
femme de  
Me Jehan  
Méry,  
apôtre,  
Canadien

(1) Voir acte Choiseau 28 avril 1553.

A gauche du tableau les demi-frères et sœurs de Giffard et ses neveux. A droite leur cousin germain Henry Pinguet et ses enfants dont Françoise, Noël et Pierre s'expatrièrent avec leurs parents en 1634 et firent souche au Canada.

#### Actes antérieurs

1549, 22 janvier : Jehan Pinguet, l'aîné; Jehan Pinguet, le jeune vendent de la terre en la paroisse de Lhôme;

1553, 28 avril : Jehan Pinguet l'aîné, et Jehan Pinguet le jeune, son fils, se faisant fort de Loyse sa femme, renonce à la communauté de biens créée enter eux par le contrat du 6 avril 1545 passé devant Maître Henry Thory « parce que la femme dudit Jehan Pinguet l'aîné est allée de vie à trépas » et ce, « quelque fréquentation de boire et manger qu'ils puissent faire ensemble ».

#### Antécédents

1534, 19 avril : Décret d'érection de la confrérie de Charité érigée à nouveau, entretenue, augmentée en l'honneur de Dieu, de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, sa mère, et de Saint Sébastien, en l'église de Tourouvre à la demande d'un certain nombre de paroissiens parmi lesquels Jehan Pinguet le vieux et Jehan Pinguet le jeune<sup>6</sup>, de l'autorité du Révérendissime évêque de Chartres.

1554, 8 juillet : Messire Robert de la Vove âgé de 50 ans, Jehan Pinguet âgé de 25 ans.

1556, 26 février : Thomas Pellicot et Barbe Lemoyne, sa femme, vendent à honnête homme Jehan Pinguet, demeurant à Tourouvre, une pièce de terre.

1557, 2 mai : Jehan Sicot, tanneur à Authueil, vend à h. h. Jehan Pinguet, demeurant à Tourouvre, 22 boisseaux de blé.

1562, 23 février : Nicolas Creste, demeurant à Authueil, marchand, garde des enfants de défunt Jehan Pinguet, en son vivant marchand, demeurant à Tourouvre et de Loyse Creste, sa veuve, fille dudit Nicolas Creste, connaît et confesse avoir vendu à Pierre Viron, meunier, demeurant en la paroisse de Normandel, les héritages que Loyse Creste avait acquis de Pierre de St Yves, par contrat<sup>7</sup> devant ledit juré le 16 novembre 1559 pour 500 livres.

Le même jour : Guillaume Aubin, de Lhôme, gage payer 70 livres à Nicolas Creste pour demeurer quitte envers Loyse Creste, à présent femme de Jehan Thory.

1567, 29 septembre : Michelle Toutain, veuve de défunt Marin Lemoyne, demeurant à Paris, paroisse St Merry, rue de la Tascherie, loue les terres dépendant de son douaire en la paroisse de Tourouvre hors ce que

6 — L'abbé Dumaine qui cite ce document en entier dit qu'il est conservé aux archives de la Charité de Tourouvre dans le « Registre des Règlements » de ladite Charité, ceci en 1912... Où sont les archives de la Charité de Tourouvre ? M. l'abbé Dumaine *Tourouvre et ses souvenirs*, pages 108 à 111.

7 — Le registre 1559 s'arrête au premier semestre.

tiennent François Lemoyne son fils et Thomas Pellicot (voir 1556, 26 février).

1568, le 17 août, 20 avril 1569, 4 octobre 1569 : Nicolas Creste fait des ventes comme tuteur des enfants mineurs de défunt Jehan Pinguet et de Loyse Creste sa fille.

1569, le 9 mai : Jehan Thory, marchand, remet à Jacques Ysabeau la moitié de trois boisseaux de terre par indivis « aux héritiers défunt Jehan Pinguet et femme dudit Thory ».

1570, 29 septembre : règlement de la succession de François Lemoyne à la requête de Pantaléon Loyseau, mari en secondes noces de Robine Gautier, garde de sa fille mineure Jeanne Lemoyne.

1573, le 9 mars : Jehan Thory est témoin au règlement par noble homme René Le Lyèvre d'une partie des 5,500 livres promises au contrat de sa fille Yolande, épouse de Alexandre de la Vove.

1573, 18 mai : « Furent présents en leurs personnes Denis Esnault, fils de Pierre Esnault, demeurant en la paroisse Saint Mard de Réno d'une part, et Magdelaine Pinguet, fille de défunt Jehan Pinguet, lui vivant marchand, demeurant à Tourouvre, d'autre part. — Lesquels par l'avis, consentement et délibération de Pierre Esnault présent, père dudit Denis Esnault, de Me Denis Esnault, prêtre, frère dudit Pierre Esnault et de Nicolas Creste marchand, demeurant à Tourouvre, tuteur et curateur de ladite Magdelaine Pinguet et du consentement de Loyse Creste femme de Jehan Thory et mère de ladite Magdelaine Pinguet et de lui autorisée quant à ce fait. Lesquels Denis Esnault et Magdelaine Pinguet promettent de prendre l'un l'autre par foi et loi de mariage, etc. Nicolas Creste remet à sa petite-fille la tierce partie de ce qui lui revient de son père c'est-à-dire 900 livres<sup>8</sup>.

1573, 19 juillet : Honnête homme Jehan Pinguet, marchand, demeurant en la paroisse d'Autheuil, cède à honnête homme Jehan Thory, marchand, demeurant à Tourouvre, 1400 boisseaux d'avoine à prendre sur Guillaume Aubin, demeurant à Lhôme, suivant obligation passée devant Guillaume Chastel, tabellion en la chastellenie de La Mothe d'Iversay<sup>9</sup>, le 10 juillet 1572, moyennant 90 livres remises auparavant par Thory à Pinguet.

1573, 25 septembre : Honnête homme Collas Creste, marchand, demeurant à Tourouvre, tuteur des enfants mineurs de défunt Jehan Pinguet, quitte Jehan Thory marchand, demeurant à Tourouvre, de la jouissance des héritages et maisons appartenant auxdits enfants dont il jouira jusqu'à Noël prochain. Ce fait au moyen de divers paiements déjà faits par ledit Thory, 40 livres présentement payées et 40 livres à payer.

1573, le 27 septembre : Denis Esnault décharge Nicolas Creste de sa tutelle de Magdelaine Pinguet et reconnaît avoir reçu les 900 livres promis au contrat de mariage. Jehan Creste de Lhôme, grand-père de Jean et de Noël Juchereau, a signé au contrat.

8 — Les filles de Robert I de la Vove, seigneur de Tourouvre, recevaient en dot 4,500 livres. Etant données les charges de la noblesse, il semble que Madeleine Esnault ait été une bourgeoise bien dotée.

9 — Châtellenie dont relevait ce qui est aujourd'hui la commune de Lhôme-Chamondot, à 6 kilomètres à l'est de Tourouvre.